



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Pays d'Aix



2021



PREAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

—



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	1
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	1
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE.....	1
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	3
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	3
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	3
1.4. LES MODES DE GESTION.....	3
1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)	4
1.4.2. REGIES	6
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	7
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	7
2.2. FAITS MARQUANTS.....	7
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	7
2.3.1. L'ADDUCTION	7
2.3.2. LA PRODUCTION	8
2.3.3. LE TRAITEMENT.....	9
2.3.4. LE STOCKAGE.....	12
2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION.....	13
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	13
2.5. LA DISTRIBUTION	15
2.5.1. RENDEMENT.....	15
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE.....	17
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	18
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	21
2.7.1. LES VOLUMES FACTURES	21
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES	21
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN.....	21
2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	22
2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)	23
2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	27
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	27
2.8.1. TRAVAUX NEUFS.....	27
2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	27
2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S).....	27
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT.....	28
2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	28
2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S).....	28
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	28
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	29
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	29
3.2. FAITS MARQUANTS.....	29
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	29
3.3.1. LA COLLECTE	29

3.3.2.	LE TRAITEMENT.....	30
3.4.	LE RESEAU DE COLLECTE.....	32
3.5.	LES OUVRAGES D'EPURATION	34
3.6.	LA GESTION DES DECHETS	35
3.7.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	36
3.8.	LA GESTION FINANCIERE.....	39
3.8.1.	LES VOLUMES FACTURES	39
3.8.2.	LE TAUX D'IMPAYES.....	39
3.8.3.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	40
3.8.4.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES PERSONNALISEES) ...	41
3.8.5.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	45
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	45
3.9.1.	TRAVAUX NEUFS.....	45
3.9.1.1.	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	45
3.9.1.2.	A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S).....	46
3.9.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT.....	46
3.9.2.1.	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	46
3.9.2.2.	A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S).....	46
3.9.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	46
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	48
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	48
4.2.	FAITS MARQUANTS.....	48
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	48
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	50
4.5.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	51
5.	TARIFS DE L'EAU.....	53
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	53
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION.....	57
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	61
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	62
6.1.	ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	62
6.2.	ACTIONS DE SOLIDARITE.....	65
6.2.1.	COOPERATION DECENTRALISEE	65
6.2.2.	FONDS DE SOLIDARITE.....	66
ANNEXES.....		67
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE ..	68
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR	
COMMUNES/MODE DE GESTION		72
ANNEXE 3 :	FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	81
ANNEXE 4 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP.....	140
ANNEXE 5 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	145

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque Territoire, est :

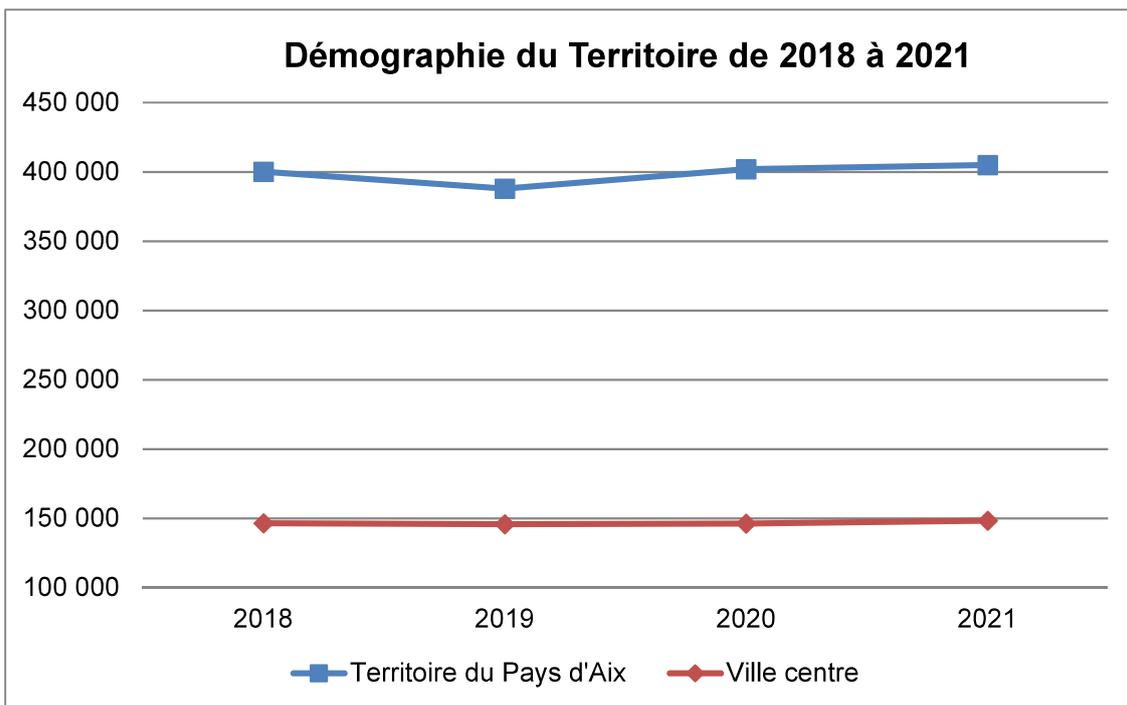
- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

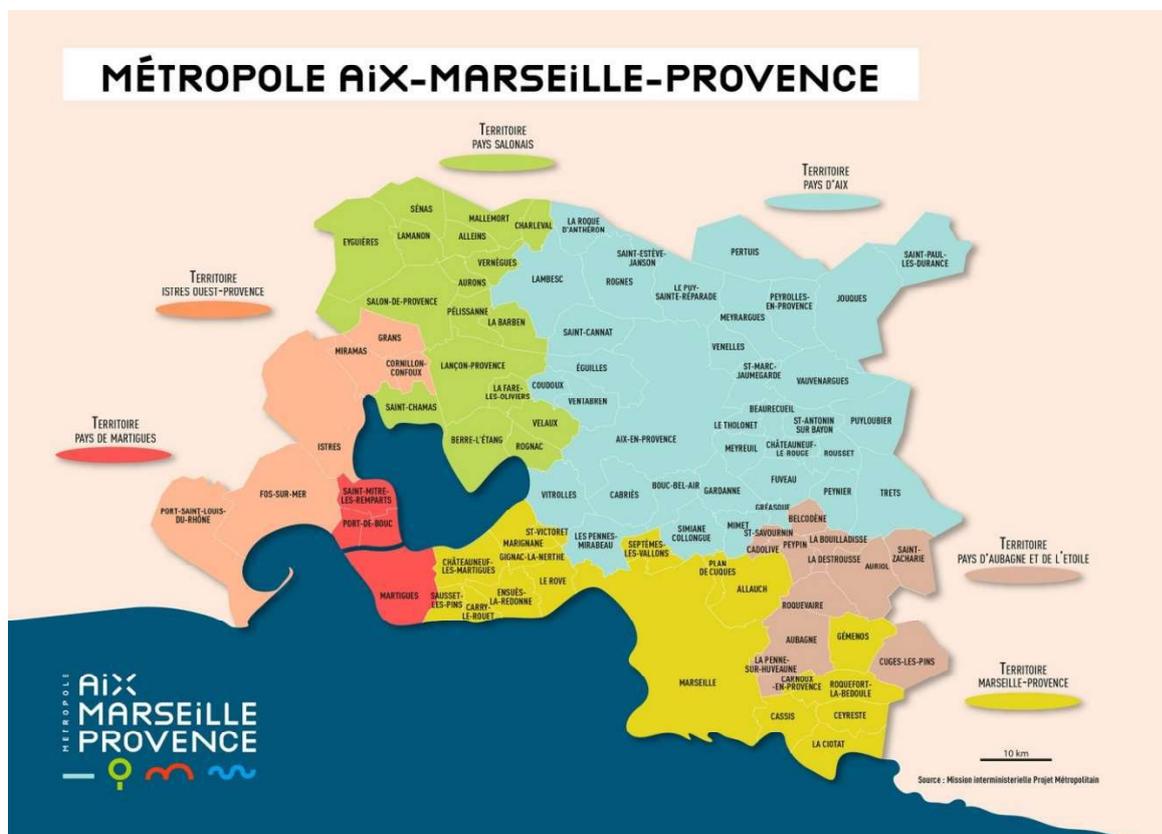
Le Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 36 communes.

Il représente un bassin de vie de 404 987 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022), soit près de 21 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire du Pays d'Aix couvre une superficie d'environ 1 333 km².

La ville « centre » est Aix-en-Provence (148 336 habitants, soit près de 37 % de la population du Territoire).



Au niveau du Territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire Mme Maryse JOISSAINS, puis M. Gérard BRAMOULLE depuis le 1^{er} novembre 2021, et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement M. Frédéric GUINIERI.



La gestion opérationnelle est assurée au sein de :

- La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix ;
 - Le service réseaux ;
 - Le service usines ;
 - Le service exploitation et contrats ;
 - Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
 - Le service ressources,
- La Régie des eaux du Pays d'Aix pour les communes membres détaillées ci-après ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban, pour les communes membres détaillées ci-après.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craonne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du Territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies ;
- Un syndicat mixte intercommunal.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies ;
- Un syndicat mixte intercommunal.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en régie par le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Territoire du Pays d'Aix.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
 - Beaurecueil jusqu'au 30/03/2024 ;
 - Bouc-Bel-Air jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Châteauneuf-le-Rouge jusqu'au 31/12/2024 ;
 - Coudoux jusqu'au 30/06/2023 ;
 - Fuveau jusqu'au 31/12/2023 ;
 - Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
 - La Roque-d'Anthéron jusqu'au 31/12/2022 ;
 - Le Puy-Sainte-Réparate jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
 - Peynier jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;
 - Puylobier jusqu'au 31/12/2022 ;
 - Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
 - Saint-Antonin-sur-Bayon jusqu'au 30/10/2028 ;
 - Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
 - Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
 - Ventabren jusqu'au 18/10/2027 ;
 - Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;
- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
 - Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Rognes jusqu'au 31/12/2026 ;
 - Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
 - Eguilles jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 30/06/2029 ;
 - Meyreuil jusqu'au 14/10/2025 ;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à une ou des société(s) privée(s) qui assure(nt) pour le compte de la collectivité la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
 - Beurecueil jusqu'au 19/07/2024 ;
 - Bouc-Bel-Air : réseaux de collecte jusqu'au 31/12/2028 et station d'épuration jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Coudoux : réseaux de collecte jusqu'au 30/06/2023 et station d'épuration jusqu'au 31/12/2021 ;
 - Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
 - La Roque-d'Anthéron jusqu'au 31/12/2022 ;
 - Le Puy-Sainte-Réparate jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
 - Peynier jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;
 - Puylobier jusqu'au 31/12/2022 ;
 - Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
 - Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
 - Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
 - Ventabren jusqu'au 28/02/2023 ;
- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
 - Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 30/06/2029 ;
 - Rognes jusqu'au 14/02/2027 ;
 - Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
 - Meyreuil jusqu'au 14/10/2025 ;
 - Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour les communes de :
 - Eguilles jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP du Groupement d'Épuration de Rousset (GER), avec le groupement de la société OTV (mandataire) et SEM, pour la station d'épuration des eaux résiduaires industrielles de Rousset, jusqu'au 31/12/2024.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix, service exploitation et contrats. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions de suivi avec les délégataires afin de :
 - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
 - échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - étudier les aspects financiers des contrats ;
 - effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le Territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES

Le service public de l'eau potable est géré en régie par :

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le Syndicat Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

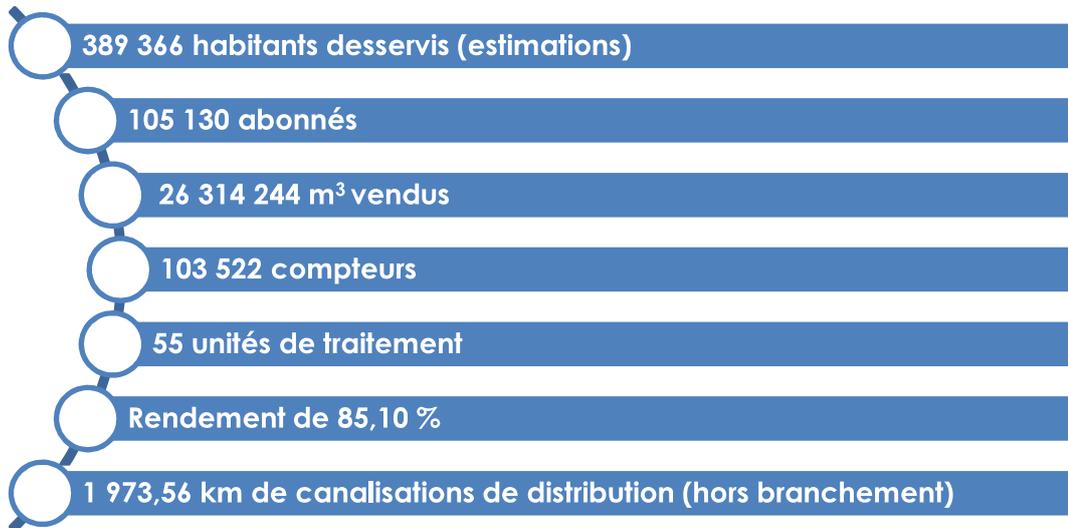
Le service public de l'assainissement collectif est géré en régie par :

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le Syndicat Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, et exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par mode de gestion et commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- Poursuite des Plans de Continuité d'Activité durant la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Réception des travaux et mise en service du doublement de la cuve du réservoir des Vergers à Cabriès (300m³) et de l'extension permettant le raccordement du Parc Club de l'Arbois ;
- **Prolongation du contrat de délégation de service public d'eau potable de la commune de La Roque d'Anthéron jusqu'au 31/12/2022 ;**
- **Délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 novembre 2021 approuvant le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession unique, comme mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de La Roque d'Anthéron, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 15 ans ;**
- Lancement du projet de télégestion et refonte de la solution de supervision de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;
- Lancement du schéma directeur d'eau potable de la Régie des Eaux du Bassin Minier et du Garlaban.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé 27 012 087 m³ d'eau. Le tableau ci-après détaille les prélèvements effectués sur les eaux souterraines.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2021 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Beaurecueil - source du Bayon	5 663	SO	16	SO
Jouques - captage de la Traconnade	171 343	840	469	56
Lambesc - forage de Bertoire	203 864	720	559	78
La Roque d'Anthéron - forage du Vallon ou Castellas	91 492	561	267	48
La Roque d'Anthéron - forage de La Borde	465 155	2 280	1 274	56
Le Puy-Ste-Réparate - sources des Chenerilles	193 227	SO	529	SO
Meyrargues - source du Lion d'Or	196 102	SO	537	SO
Peyrolles - forage des 5 Onces	332 080	1 920	910	47
Rognes – forage St-Denis	203 189	1 680	557	33
St-Antonin-sur-Bayon - source la Cascade	25 997	SO	71	SO
Saint Estève Janson – Forages Saint Valentin et de l'Escale	29 810	528,76	82	15
Saint Paul lez Durance – source Font Reynaude	56 292	SO	512	SO
Vauvenargues - source du Lavoir ou du Château	8 183	SO	22	SO
Total	1 982 397			

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire achète de l'eau : 31 903 315 m³ en 2021 dont

- traitée : 6 873 625 m³ en 2021
 - entre entités de gestion du Territoire : 313 332 m³ ;
 - au Territoire Marseille-Provence pour l'alimentation des communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles ;
 - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour la commune de Vitrolles ;
 - au CEA CADARACHE pour l'alimentation du secteur de Saint Paul Lez Durance (ZAC et secours) : 41 518 m³ ;
- brute : 25 688 526 m³ en 2021
 - au canal de Marseille pour l'alimentation des communes de Coudoux, Gardanne, La Roque d'Anthéron et Ventabren ;
 - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour les communes d'Aix en Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf le Rouge, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Jouques, Lambesc, Meyreuil, Peynier, Peyrolles, Puyloubier, Le Puy Sainte Réparade, Rognes, Rousset, Saint Antonin sur Bayon, Saint Cannat, Saint Marc Jaumegarde, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues et Venelles.

Par ailleurs, le Territoire vend, par convention, de l'eau : 926 549 m³ en 2021 dont

- traitée : 926 549 m³ en 2021
 - entre entités de gestion du Territoire : 357 381 m³ ;
 - au Territoire du Pays Salonais pour l'alimentation de la commune de La Fare les Oliviers (569 168 m³).

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les communes de Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Gardanne, Jouques, Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparade, Meyreuil (partiel), Puyloubier, Rognes, Saint Estève Janson, Saint Marc Jaumegarde (partiel), Saint Paul lez Durance et Vauvenargues sont sécurisées.

Pour la Ville d'Aix-en-Provence, les 3 usines de production d'eau potable peuvent se subvenir partiellement les unes les autres : Saint Eutrope peut secourir partiellement Puy du Roy et Fontcouverte. Fontcouverte et Puy du Roy peuvent soulager une partie du réseau de Saint Eutrope. De plus l'usine de Saint Eutrope possède un stockage d'eau brute de 40 000 m³.

Un projet permettant de relier Aix-en-Provence et Gardanne est en cours d'étude.

Les autres communes du Territoire ne sont actuellement pas sécurisées.

2.3.3. LE TRAITEMENT

55 unités de traitement permettent de produire 26 193 432 m³ d'eau potable par an.

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Aix en Provence	Saint-Eutrope	9 684 701	Ozone ou UV, chlore gazeux	Galice, Jas de Bouffan, Piscine, Beraud, Hôpital, Thermes, Hôtel de Ville, Mazarin, Cuques, Parc, Montmajour, Montperrin, Encagnane, Route de Nice	Fontcouverte
	Fontcouverte	1 267 023	Ozone, chlore gazeux	Jas de Bouffan (Dyalise), Les Milles, Pont de l'Arc, ZEDA, ZI, Duranne, Luyens	Saint Eutrope
	Puy du Roy	1 241 449	Ozone, chlore gazeux	Platanes, Puyricard, Jas de Bouffan (une partie)	Coueron
	Arbois (gare TGV)	6 910	UV, chlore liquide	Arbois	-
	Mérindole	3 029	UV, chlore liquide	Mérindole	-
	Coueron	34 366	UV, chlore liquide	Coueron	Puyricard
	Molière	2 050	Chlore liquide	Molière	-
	Grand St-Jean	4 283	UV, chlore liquide	Grand St Jean	-
Beaurecueil	Les Roubauds	70 863	-	Beaurecueil et St-Antonin-sur-Bayon	-
	Source du Bayon	4 748	Chloration		
Bouc-Bel-Air	Terres Blanches	1 037 863	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Bouc-Bel-Air	-
Cabriès	Les Bolles	412 504	Filtration, chloration	Cabriès	-
	Trébillane	8 613	Filtration, chloration		
	Collège Marie Mauron	12 981	Filtration, chloration		
	Càbre d'Or / Golf	158 776	Filtration, chloration		
Châteauneuf-le-Rouge	La Cardeline	271 635	Oxydation, décantation, filtration, chloration	Châteauneuf-le-Rouge	-
Coudoux	Coudoux-La Fare	868 821	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Coudoux et La Fare les Oliviers	-
Eguilles	Les Logissons	658 836	-	Eguilles	-
Fuveau	La Foux	731 575	Filtration, chloration	Fuveau	-
	ZAC St-Charles	23 102	Coagulation, filtration, chloration	ZAC	-
Gardanne	Giraudets/Plaines	751 893	Chlore gazeux	Gardanne	Meyreuil
	Usine les Ballons	1 109 015	Chlore gazeux	Gardanne, Meyreuil	-
Gréasque	Usine de l'Ouvière (située à Fuveau)	1 726 718	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Gréasque, Mimet (St Savournin, Cadolive, Belcodène)	Secteur du Maltait
Jouques	Traconnade	170 156	Chloration	Jouques	-
Lambesc	Bertoire	519 178	Oxydation, filtration	Lambesc	-

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
La Roque-d'Anthéron	Barcot	892	Ultrafiltration	La Roque-d'Anthéron	-
	La Borde	91 492	Chloration		
	Le Vallon	465 155	Chloration		
Le Puy-Ste-Réparate	St-Canadet	11 644	Filtration, chloration	Le Puy-Ste-Réparate	-
	Les Taillades	74 962	Filtration, chloration		
	Les Savoyants	19 286	Coagulation, filtration, chloration		
	Les Arnajons	11 281	Filtration, UV, désinfection		
	La Cride	53 492	Décantation, filtration, chloration		
	Chenerilles	193 227	Chloration		
Meyrargues	Source du Lion d'Or	196 102	Chloration	Meyrargues	
Meyreuil	Le Ballon	494 588	-	Meyreuil	-
Peynier	Village	251 191	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Peynier	Rousset
	Les Michels	98 804	Oxydation, coagulation, filtration		
Peyrolles-en-Provence	Captage des 5 Onces	329 870	Chloration	Peyrolles-en-Provence	-
Puylobier	Station de traitement	150 861	Oxydation, coagulation, filtration	Puylobier	-
Rognes	Centre-ville	200 924	-	Rognes	-
	Les Garrigues	5 180			
Rousset	Le Bouaou	469 996	-	Rousset	-
Simiane-Collongue	Usine des Molx	355 391	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Simiane-Collongue	-
St-Cannat	Clos du Roy	250 164	-	St-Cannat	-
	ZA La Pile	18 808			
St-Estève-Janson	Forage du Vallon de l'Escale	15 326	Chlore gazeux	St-Estève-Janson	-
	Forage St-Valentin	14 659	Chlore gazeux		
St-Marc-Jaumegarde	Prise SCP depuis Bimont	214 890	Chlore gazeux	St-Marc-Jaumegarde	-
St-Paul-lès-Durance	Font Reynaude	37 523	Chlore gazeux	St-Paul-lès-Durance	-
Trets	La Blaque	814 736	Oxydation, filtration, désinfection	Trets	-
Vauvenargues	Station	86 916	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Vauvenargues	-
Venelles	Les Plaines	722 826	Chlore gazeux	Venelles	-
	Parc des sports	31 373	Chlore gazeux	Parc des sports	-
Ventabren	Les Cauvets	560 602	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Ventabren	-
Total		26 793 432			

2.3.4. LE STOCKAGE

100 réservoirs d'une capacité globale de 187 070 m³ permettent de desservir le Territoire, soit 148 cuves.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Beaurecueil	10	2	100	Beaurecueil
Bouc-Bel-Air	27	5	4 750	Bouc-Bel-Air
Cabriès	42	6	4 500	Cabriès
Châteauneuf-le-Rouge	17	3	1 000	Châteauneuf-le-Rouge
Coudoux	13	3	1 700	Coudoux, La Fare-les-Oliviers
Eguilles	55	5	4 100	Eguilles
Fuveau	21	6	2 930	Fuveau
Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue	NR	15	12 765	SIBAM historique, commun avec le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Jouques	NR	2	1 800	Jouques
Lambesc	27	2	2 400	Lambesc
La Roque-d'Anthéron	23	3	2 300	La Roque-d'Anthéron
Le Puy-Ste-Réparate	18	5	1 575	Le Puy-Ste-Réparate
Le Tholonet	NR	1	100	Le Tholonet
Les Pennes-Mirabeau	29	7	7 500	Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles, Cabriès (Plan de Campagne)
Meyrargues	35	2	1 000	
Meyreuil	17	4	2 000	
Peynier	45	7	3 200	Peynier, Rousset
Peyrolles-en-Provence	29	2	1 400	Peyrolles-en-Provence
Puyloubier	85	2	1 200	Puyloubier
Régie des Eaux du Pays d'Aix	NR	32	102 060	Régie des Eaux du Pays d'Aix
Rognes	23	4	980	Rognes
Rousset	31	6	2 200	Rousset
St-Antonin-sur-Bayon	84	3	490	St-Antonin-sur-Bayon
St-Cannat	13	1	500	St-Cannat
Trets	18	5	2 350	Trets
Vauvenargues	24	3	420	Vauvenargues
Ventabren	18	3	2 150	Ventabren
Vitrolles	50	9	19 600	Vitrolles, Marignane, Rognac
Total	-	148	187 070	

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 1 974 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en baisse de 8,1 % par rapport à l'année 2020, en raison de l'absence d'intégration des données de la commune de Pertuis. Hors Pertuis, le linéaire de réseau 2021 est stable.

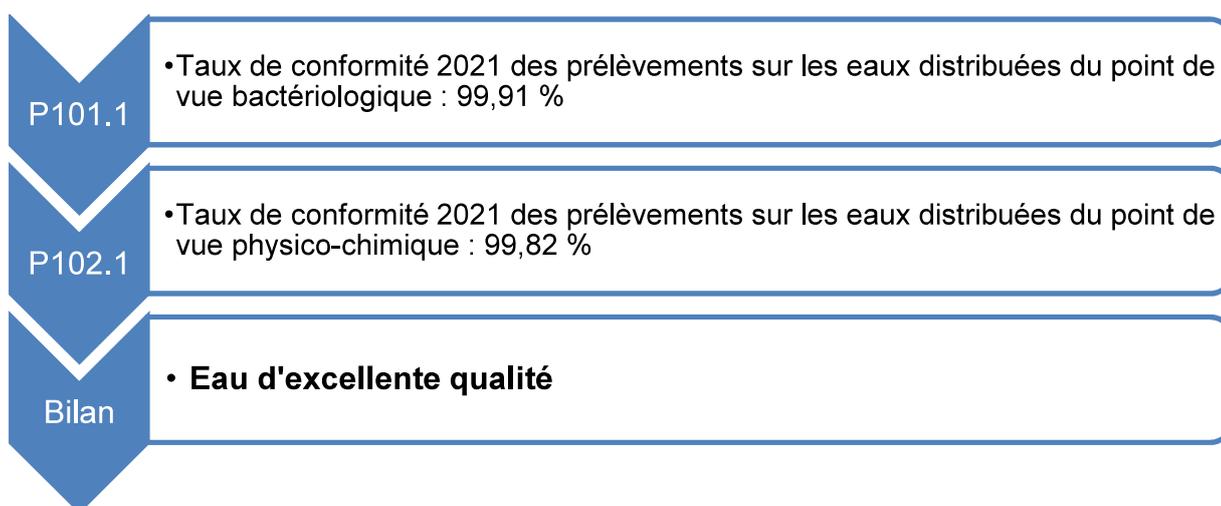
Le nombre de branchements est estimé à 103 279, soit un linéaire d'environ 620 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune et ressource sont présentées en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



Une analyse a été non conforme sur la microbiologie en 2021 dans la commune de Saint Estève Janson.

Deux analyses ont été non conformes sur les paramètres physico-chimiques en 2021, une dans la commune de La Roque d'Anthéron et une à Meyreuil.

Toutes les contre-analyses réalisées suite à ces non-conformités ont été conformes.

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 42 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Source du Bayon	Captage de la Traconnade	Captage de Bertoire	Forage du Vallon ou Castellás	Forage de La Borde
0 % : Aucune action.					
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.					
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.			X		
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.					
60 % : Arrêté préfectoral.		X			
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.	X			X	X
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.					
Résultats	80%	60%	40%	80%	80%

NOM DU FORAGE	Sources des Chenerilles	Source du Lion d'Or	Forage des 5 Onces	Forage St-Denis	Forage du Vallon de l'Escale	Forage St-Valentin	Source La Cascade	Source du Lavoir ou du Château
0 %								
20 %							X	
40 %	X							
50 %								
60 %		X			X	X		
80 %			X	X				X
100 %								
Résultats	40%	60%	80%	80%	60%	60%	20%	80%

- Etudes de vulnérabilité :

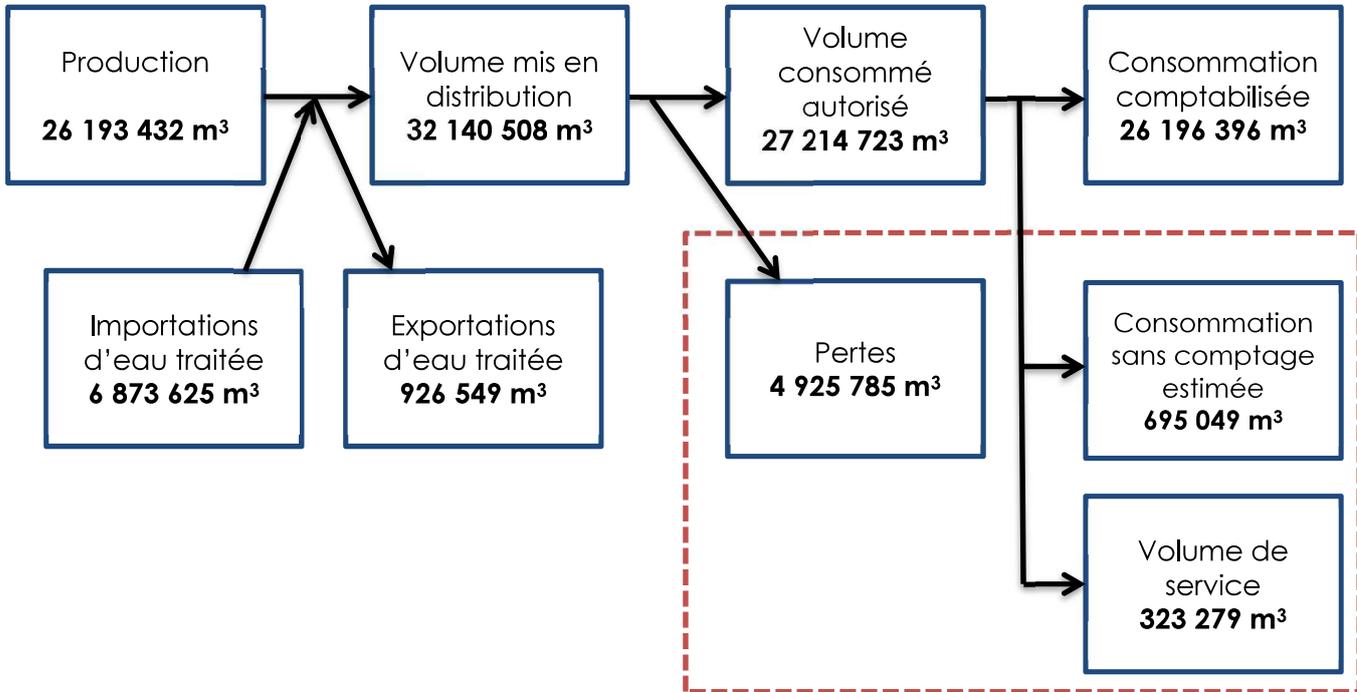
Les études de vulnérabilité ont été réalisées sur les zones de desserte suivantes :

Zone de desserte / Commune	Date étude initiale	Date mise à jour
Secteur de la REPA	Septembre 2020	-

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



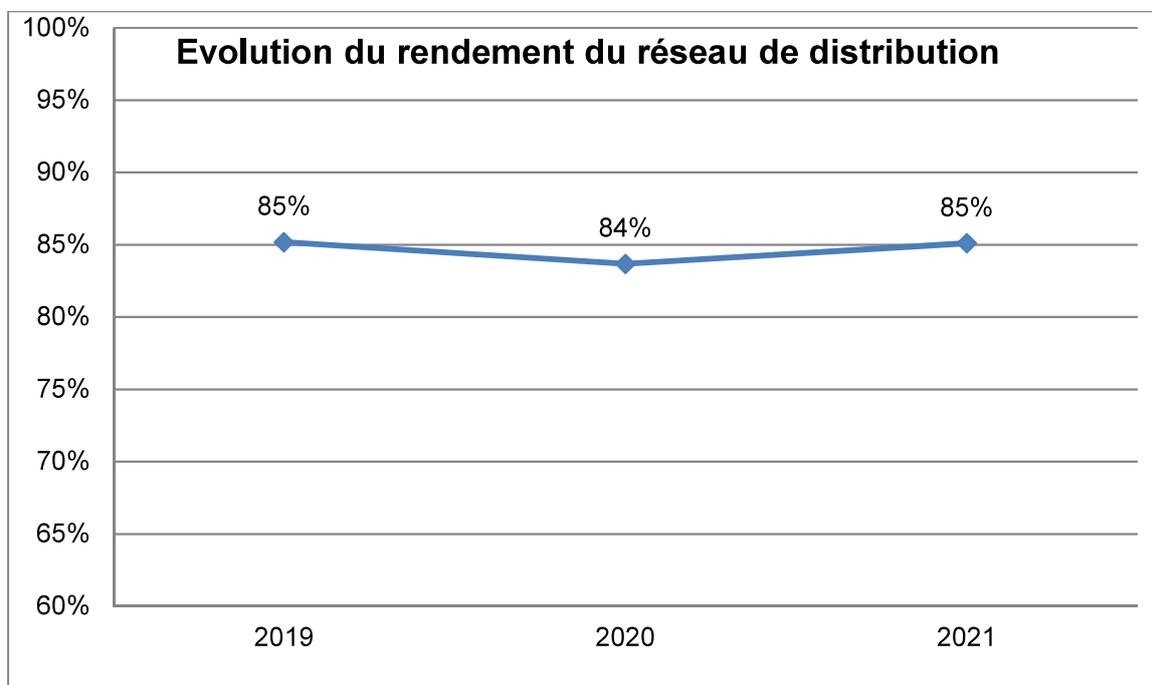
D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
 - volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
 - importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
 - exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
 - consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
 - consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
 - volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.
- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 85,10 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le seuil réglementaire de rendement fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 est atteint à l'échelle du Territoire. En revanche, il n'est pas atteint à l'échelle communale pour les communes de Jouques, Rognes et Saint Paul lez Durance.

Le plan d'actions prévu à l'article L.213-10-9 du Code de l'Environnement (article 161 de la loi Grenelle 2 – loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) est en cours d'élaboration pour les communes de Jouques et Rognes et sera soumis à la délibération du Conseil de la Métropole avant la fin de l'année 2022.

La commune de Saint Paul lez Durance fait l'objet d'une attention particulière de la REPA et d'un plan d'actions en cours.

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 8,3 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire du Pays d'Aix est de 6,8 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'ILP est stable depuis 2019. Une attention particulière est portée sur l'amélioration du rendement des communes ayant le plus de pertes d'eau sur le réseau.

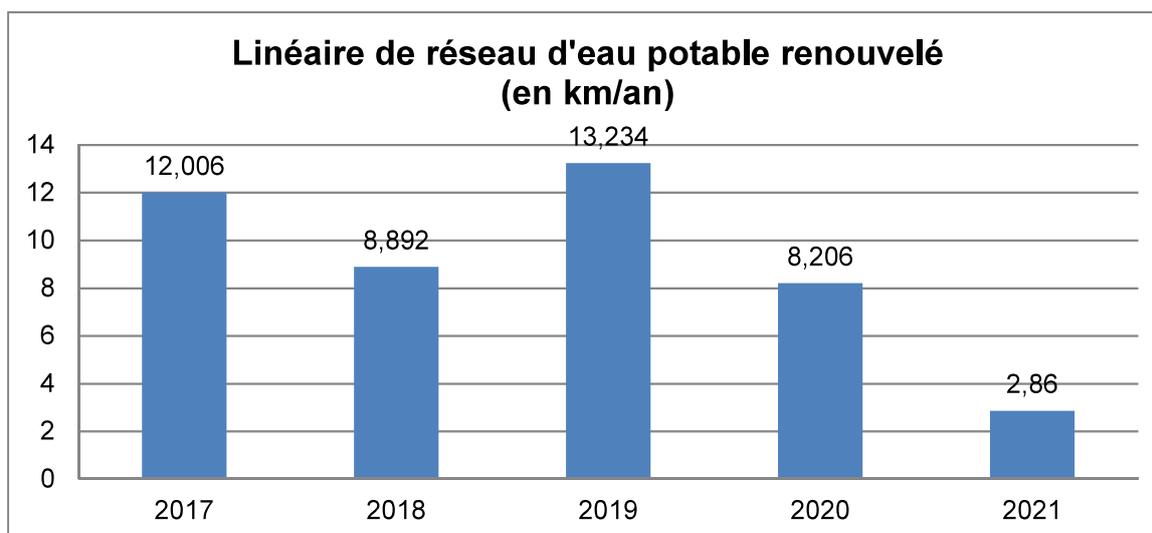
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2021, des campagnes de recherches systématiques de fuites ont été effectuées sur plus de 479 km de réseaux, soit presque un quart du linéaire total de réseaux.

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,44 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le linéaire de réseaux renouvelé est en baisse, en raison, d'une part de la crise sanitaire du Covid-19 ayant fortement ralenti l'activité du secteur des travaux publics en 2020 et 2021, et d'autre part du volume conséquent de travaux réalisés dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement au Pays d'Aix.

- Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 108 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

L'indice est en progression depuis l'année 2020 de 85 points à 108 points, notamment en raison de la réalisation de programmes de travaux pluriannuels et des programmes de mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), à partir des données de terrain.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes. Les modes de gestion sont détaillés au chapitre 1.4.

- L'accueil clientèle :
 - Communes en Délégation de Service Public :
 - Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles
13 290 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15
Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (numéro cristal, appel non surtaxé)
Site internet : eauxdemarseille.fr

Une permanence d'accueil est également ouverte dans la commune de Trets le mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h.

3 avenue Mirabeau
13530 TRET

- SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau
13 300 SALON DE PROVENCE
Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Tel : 04 83 06 70 02
Site internet : www.saurclient.fr

Pour les usagers de la commune des Pennes-Mirabeau, en période de facturation, une permanence est assurée au CCAS de la commune du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, à l'adresse suivante :

8 avenue du Général Leclerc
13 170 LES PENNES-MIRABEAU

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU
Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance
Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière
13 856 AIX EN PROVENCE
Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)
Site internet : www.eau-services.com

- SUEZ Eau France :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane
13 800 ISTRES
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)
Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

- Communes en Régie :

- Régie des Eaux du Pays d'Aix :
 - Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence
185 avenue de Pérouse
13 100 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne
184 avenue Mistral
13 120 GARDANNE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)
Tel : 04.42.51.79.75
Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles
45 avenue Maurice Plantier
13 770 VENELLES
Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

- Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban :

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de la régie (ex-SIBAM) :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin
13 124 PEYPIN
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 04.42.04.65.43
Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,38 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Ce taux est en baisse de 16 % par rapport à l'année 2020.

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,58 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est compris **entre 1 et 45 jours, suivant les exploitants.**

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 0,66 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Ce taux est en très nette amélioration depuis 2020 : - 83 %. Cependant, il n'est pas représentatif du Territoire, car les données de la REPA sont manquantes suite à un dysfonctionnement informatique de leur suivi des réclamations.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 26 314 244 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 2,72 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un usager ne paye plus ses factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Ce taux est de nouveau en augmentation, après une exceptionnelle baisse sur l'exercice 2020. Ce taux était en effet de 2,84 % en 2019, puis de 1,17 % en 2020.

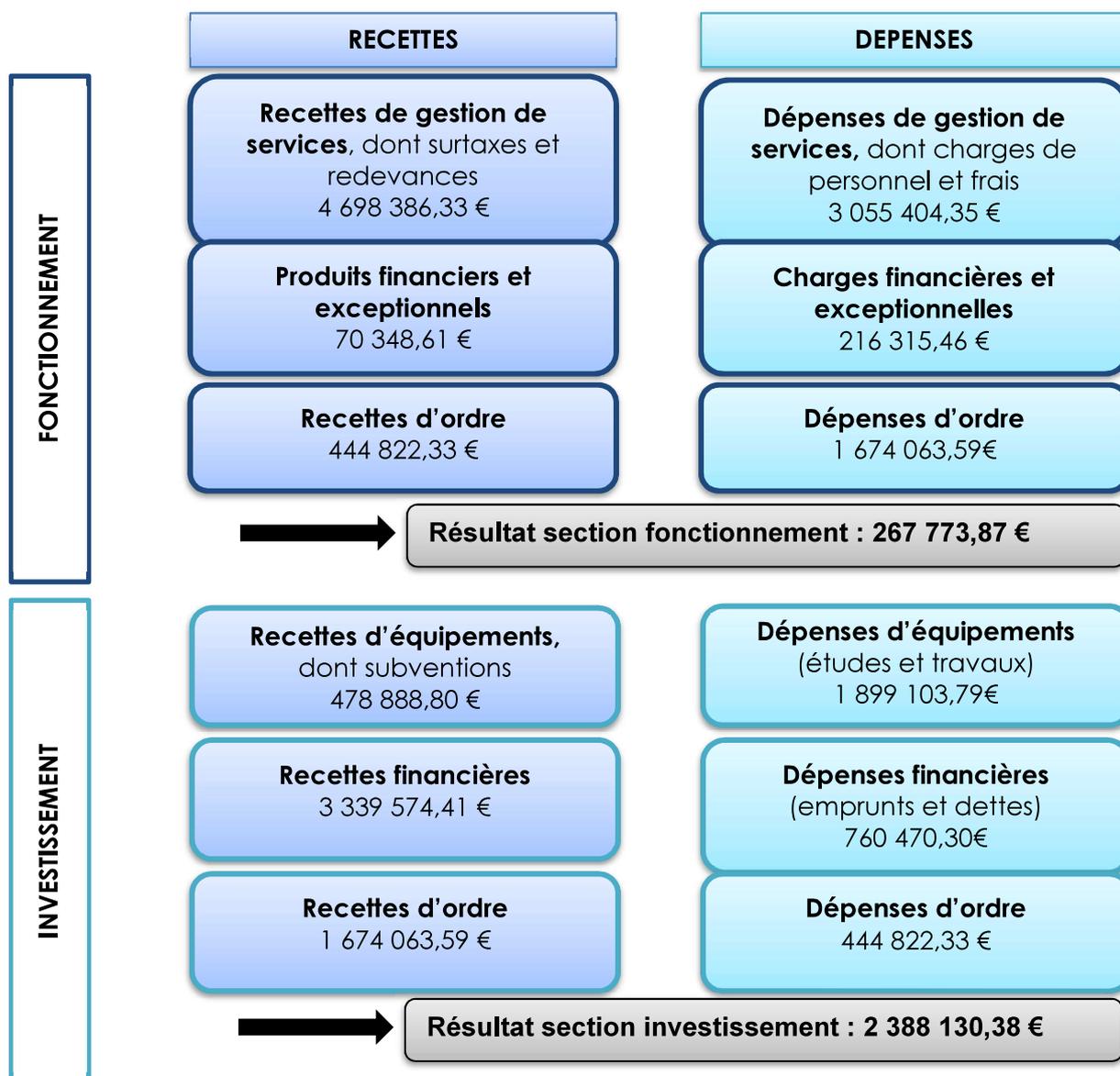
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	453 238 m ³	360 920 m ³	-20%
Nombre d'abonnés concernés	405	631	+56%

2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.



- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	4 768 734,94 €
Dépenses réelles	3 271 719,81 €
Epargne brute	1 497 015,13 €
Capital restant dû au 31/12/2021	10 228 829,00 €
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	6,8 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire :

	Année 2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	22 134 616 €	23 380 083 €	24 402 434 €	24 085 799 €	24 634 819 €	+ 2,28 %
Charges	23 267 252 €	25 783 023 €	26 187 911 €	27 603 245 €	26 009 336 €	- 5,77 %
Résultat avant impôt	- 1 132 638 €	- 2 680 682 €	- 1 785 477 €	- 3 517 446 €	- 1 374 517 €	+ 60,92 %

- Suivi des CARE 2021 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteauneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles
Produits	97 503 €	1 310 911 €	1 280 301 €	418 421 €	508 240 €	1 423 100 €
Charges	132 086 €	1 551 475 €	1 291 510 €	475 826 €	531 887 €	1 328 700 €
Résultat avant impôts	- 34 583 €	- 240 564 €	- 11 209 €	- 57 405 €	- 23 647 €	94 400 €

Entité de gestion	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Produits	1 347 089 €	391 910 €	786 366 €	988 682 €	608 814 €	317 918 €
Charges	1 314 434 €	457 900 €	809 420 €	1 014 331 €	755 581 €	351 708 €
Résultat avant impôts	32 655 €	- 65 990 €	- 23 054 €	-25 649 €	- 146 767 €	- 33 790 €

Entité de gestion	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puylobier
Produits	3 531 800 €	298 150 €	680 800 €	555 590 €	423 890 €	250 763 €
Charges	3 736 100 €	324 700 €	687 700 €	642 518 €	425 515 €	316 932 €
Résultat avant impôts	- 204 300 €	- 26 550 €	- 6 900 €	- 86 928 €	- 1 625 €	- 66 169 €

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Antonin-sur-Bayon	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargues
Produits	282 490 €	673 452 €	52 141 €	567 110 €	1 129 884 €	195 884 €
Charges	328 280 €	711 747 €	79 601 €	558 760 €	1 304 945 €	251 556 €
Résultat avant impôts	- 45 790 €	- 38 295 €	- 27 460 €	8 350 €	- 175 061 €	- 55 672 €

Entité de gestion	Ventabren	Vitrolles
Produits	970 947 €	5 542 663 €
Charges	1 110 445 €	5 515 679 €
Résultat avant impôts	- 139 498 €	26 984 €

- Compte Administratif des régies :
 - Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	26 654 557,23 €	27 695 477,38 €	+ 3,9 %
Charges	20 926 299,50 €	23 406 212,61 €	+11,8%
RESULTAT	5 728 257,73 €	4 289 264,77 €	-25%

- Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	8 177 430 €	10 335 815 €	+26,4%
Charges	7 973 755 €	9 200 515 €	+15,4%
RESULTAT	203 675 €	1 135 300 €	+457%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) et du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Entité de gestion	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteauneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau
Dotation 2021	47 511,28 €	40 977,98 €	29 309,54 €	37 455,63 €	143 642,00€	45 844,62 €
Dépense 2021	50 312,28 €	108 435,12€	28 231,92 €	25 318,66 €	84 759,00 €	11 874,75 €
Solde Annuel	- 2 801,00 €	-67 457,14 €	1 077,62 €	12 136,97 €	58 883,00 €	33 969,87 €
Solde cumulé	48 138,17 €	-173 564,98 €	75 378,61 €	72 399,14 €	44 899,00 €	-25 033,62 €

Entité de gestion	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues
Dotation 2021	36 248,00 €	35 417,00 €	66 298,41 €	2 146,51 €	500 013,00 €	18 261,46 €
Dépense 2021	21 672,00 €	9 350,00 €	61 859,51 €	3 239,31 €	12 210,45 €	7 435,31 €
Solde Annuel	14 576,00 €	26 067,00 €	4 438,90 €	-1 092,80 €	487 802,55 €	10 826,15 €
Solde cumulé	91 422,00 €	31 490,06 €	242 265,19 €	612,08 €	861 032,17 €	25 455,74 €

Entité de gestion	Meyreuil	Peyrolles-en-Pce	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets
Dotation 2021	30 583,00 €	15 689,75 €	7 233,00 €	26 496,35 €	26 988,00 €	55 488,09 €
Dépense 2021	141 169,00 €	6 649,32 €	0 €	17 775,00 €	11 413,00 €	29 765,23 €
Solde Annuel	-	9 040,43 €	7 233,00 €	8 721,35 €	15 575,00 €	25 722,86 €
Solde cumulé	-18 479,00 €	19 713,25 €	68 215,00 €	82 086,26 €	122 138,00 €	31 004,07 €

Entité de gestion	Vitrolles
Dotation 2021	182 154,14 €
Dépense 2021	24 026,87 €
Solde Annuel	158 127,27 €
Solde cumulé	484 903,02 €

Pour les contrats non mentionnés dans les tableaux, une provision pour renouvellement en cas de casse est prévue. Cette provision ne constitue pas un compte de renouvellement.

- Suivi des engagements contractuels (DSP):

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Rendement mini	67,13 %	86,95 %	Oui
Bouc-Bel-Air	Rendement mini	86,50 %	88,08 %	Oui
Cabriès	Rendement mini	72 %	75,76 %	Oui
Châteauneuf-le-Rouge	Rendement mini	89 %	87,65 %	Non
Coudoux	Rendement mini	89 %	90,42 %	Oui
Eguilles	Rendement mini	80 %	80,74 %	Oui
Fuveau	Rendement mini	82 %	87,59 %	Oui
Jouques	Renouvellement branchement	-	1	Oui
Lambesc	ILVNC max	4,25	2,88	Oui
La Roque-d'Anthéron	ILP max	6,5	7,84	Non
Le Puy-Sté-Réparade	Rendement mini	83 %	88,69 %	Oui
Le Tholonet	Rendement mini	88,2 % moyen sur les 2 dernières années	96,15 %	Oui
Les Pennes-Mirabeau	ILP max	6,80 à fin 2024	7,70	En cours
Meyrargues	Rendement mini	84 %	84,95 %	Oui
Meyreuil	ILP max	6,59	6,17	Oui
Peynier	Travaux concessifs	430 000 €	Réalisé en début de contrat	Oui
Peyrolles-en-Provence	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	83,75 %	Oui
Puyloubier	ILP max	3 sur les 3 dernières années	1,70	Oui
Rognes	Renouvellement branchements	Branchements plomb	0	En cours (reste 1,2 %)
Rousset	Rendement mini	85 %	89,25 %	Oui
St-Antonin-sur-Bayon	ILP max	2,5 moyen sur les 3 dernières années	0,82	Oui

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs
St-Cannat	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	83,59 %	Oui
Trets	ILVNC max	5,54	8,23	Non
Vauvenargues	ILP max	4,5 sur les 3 dernières années	0,87	Oui
Ventabren	Rendement mini	80 %	83,30 %	Oui
Vitrolles	Rendement mini	86 %	90,4 %	Oui

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

Un Fonds d'aides personnalisées aux plus démunis bénéficie également aux abonnés de la commune des Pennes-Mirabeau. Le délégataire du service public de l'eau potable assure la gestion de ce fonds en partenariat avec le CCAS de la commune et y contribue pour un montant de 13 200 €.

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0002 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire, les délégataires et les régies ont engagé environ 7,6 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2021 sont les suivants :

- 1 km de travaux d'extension de réseaux, sur la commune de Peynier, dans le cadre de la création du quartier de la Treille, pour un montant de 211 000 euros HT.

2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, plus de 1 110 concessions nouvelles ont été créées en 2021, dont plus de 420 branchements neufs.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- **3,468 km de travaux d'extension de réseaux par la REPA, pour la réalisation de maillage de sécurisation dans les communes de Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde et Venelles, pour un montant de 1,8 million d'euros ;**

- **Création d'un nouveau réservoir de 300 m³ sur le site des Vergers à Cabriès, extension de réseau d'environ 1 km et suppression de la station de filtration du Parc Club de l'Arbois à Cabriès en travaux concessifs, pour un montant d'environ 700 000 euros HT ;**
- Extension de réseaux de 670 ml pour le raccordement de Violesi aux Bolles à Cabriès en travaux concessifs (180 000 euros HT).

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2021 sont les suivants :

- **Décolmatage du forage des Cinq Onces à Peyrolles-en-Provence et aménagements pour le secours du réseau d'eau potable, pour un montant de 85 000 euros HT ;**
- Travaux de normalisation de branchement à Coudoux (17 000 € HT) ;
- Travaux de dévoiement de réseau sur un linéaire de 80 mètres à La Roque d'Anthéron (65 000 € HT) ;
- Travaux d'adaptation électrique à la station de filtration de Peynier (18 000 € HT).

2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les principaux travaux réalisés en 2021 par les délégataires et les régies sont les suivants :

- REPA :
 - Installation d'analyseurs de chlore sur 6 réservoirs ;
 - **2,22 km de travaux de réhabilitations de réseaux dans les communes d'Aix en Provence et Venelles ;**
 - **2 788 compteurs ;**
- **Renouvellement dans le cadre des contrats de délégations de service public :**
 - **223 équipements électromécaniques ;**
 - **4 471 compteurs ;**
- Réparation des fuites :
 - 268 sur canalisations ;
 - 437 sur branchements ;
- Recherche systématique des fuites sur plus de 480 km de réseaux.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de travaux qui a pour objectif principal de contribuer à la continuité de service et à l'amélioration du rendement des réseaux.

Les principales études et travaux en cours en 2022 sont les suivants :

- Etude pour l'extension du réseau d'eau potable de Bouc-Bel-Air vers le hameau des Vergers, dont l'eau provenant d'un forage privé présente une qualité impropre à la consommation ;
- Diagnostic du génie civil du réservoir d'eau potable de Campoumal à Jouques ;
- Etude du périmètre de protection du captage de Bertoire à Lambesc ;
- Etude de renouvellement des autorisations de captages dans les communes de Jouques, La Roque d'Anthéron, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence et Vauvenargues ;
- **Etude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Peyrolles-en-Provence et Meyrargues ;**
- **Poursuite de l'étude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Coudoux, Ventabren, Berre-l'Étang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux, pilotée par le Territoire du Pays Salonais.**

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par mode de gestion et commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le Territoire au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- Poursuite des Plans de Continuité d'Activité durant la crise sanitaire du Covid-19 ;
- **Prolongation du contrat de délégation de service public d'assainissement de la commune de La Roque d'Anthéron jusqu'au 31/12/2022 ;**
- **Délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 novembre 2021 approuvant le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession unique, comme mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de La Roque d'Anthéron, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 15 ans ;**
- Lancement du projet de télégestion et refonte de la solution de supervision de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;
- Lancement du schéma directeur d'assainissement sur la Territoire de la REPA.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 1 513,42 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en baisse de 2,30 % par rapport à l'année 2020, en raison de l'absence d'intégration des données de la commune de Pertuis. Hors Pertuis, le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 2,38 %.

Il comporte 2,51 km de réseau unitaire et 1 510,91 km de réseau d'eaux usées (séparatif).

Le nombre de branchements est estimé à 91 437, soit un linéaire d'environ 460 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Aix La Pioline	165 000	Boues activées	6 846 516	Arc
Aix Ouest	30 000	Secondaire	1 204 406	Arc
Beaurecueil	500	Lit bactérien	14 600	Ruisseau Brancaï / Arc
Bouc-Bel-Air – Simiane-Collongue	20 000	Boues activées aération prolongée	1 493 722	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Lagremeuse	8 033	Boues activées faible charge	574 979	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Parc Club	150	Boues activées faible charge		Grand Vallat / Arc
Châteauneuf-le-Rouge	2 600	MBBR (Moving Bed Biofilm Reactor)	62 026	Arc
La Gavotte (Châteauneuf-le-Rouge)	500	Lit Macrophyte	-	Vallat de Fontjuane / Arc
Coudoux-Ventabren-Velaux	16 000	Boues activées + traitement azote/phosphore	795 214	Arc
Eguilles	8 667	Boues activées	467 847	Ruisseau du Malvallat / Arc
Rives Hautes (Fuveau-Gréasque)	12 000	Boues activées aération prolongée	607 821	Arc
Gardanne	50 000	Boues activées	1 339 870	Vallat de cauvet/Arc
Jouques	4 000	Boues activées	116 138	Le Réal
Lambesc	13 500	Boues activées faible charge	337 883	Le Bourely / Touloubre
La Roque-d'Anthéron	12 000	Boues activées + biologique procédé « organica »	288 992	Durance

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Le Puy-Ste-Réparade	5 600	Boues activées moyenne charge	220 556	Durance
Le Puy-Ste-Réparade - Saint-Canadet	250	Lit bactérien		Infiltration dans le sol / Durance
Meyrargues	3 333	Boues activées aération prolongée	124 789	Grand Vallat / Durance
Meyreuil	9 700	Boues activées + traitement azote/phosphore	316 928	La Luynes / Arc
Peynier Village	3 000	Boues activées faible charge	101 447	Roubine / Arc
Peynier Hameau des Michels	300	Décantation/digestion anaérobie		Roubine / Arc
Peyrolles-en-Provence	6 133	Boues activées aération prolongée	248 647	Durance
Puyloubier	1 500	Lit bactérien	67 746	Ruisseau de Saint-Pancrace / Arc
Rognes nouvelle STEP	3 500	Boues activées	109 958	Vallat de Gourgonier vers le bassin de Saint-Christophe
Rognes lagune	280	Lagunage		Durance
Rousset Village	12 000	Boues activées aération prolongée	439 388	Arc
St-Antonin-sur-Bayon	50	Lit Macrophyte	-	Le Bayon / Arc
St-Cannat	5 000	Boues activées	219 727	Ruisseau de Budéou / Touloubre
Saint Estève Janson	750	Lit Macrophyte	-	Durance
Saint Marc Jaumegarde	150	Filtres plantés	-	Arc
St Paul lez Durance	1 300	Lagunage	-	Sol – BV Durance
Trets	14 000	Boues activées faible charge	531 942	La Gardi / Arc
Vauvenargues	600	Filtres plantés	27 010	La Cause / Arc
Venelles Sud	9 500	Secondaire	452 652	Touloubre
Vitrolles	120 000	Boues activées faible charge	3 510 565	La Cadière
Total Territoire	539 896		20 521 369	

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

**120 autorisations de déversements d'effluents non domestiques
ont été délivrées sur le Territoire du Pays d'Aix**

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2021
Curage préventif	183,44 km
Curage curatif	15,54 km
Inspections télévisées	42,46 km
Fumigation	49,98 km

9,45 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

Le nombre de points noirs a baissé en 2021 de 10%, après deux années d'augmentation.

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Par temps de pluie, le réseaux d'assainissement est soumis à d'importantes entrées d'Eaux Claires Parasites (ECP), se caractérisant par la réception d'abondants volumes supplémentaires dans les systèmes de collecte des eaux usées et en entrée des stations d'épuration.

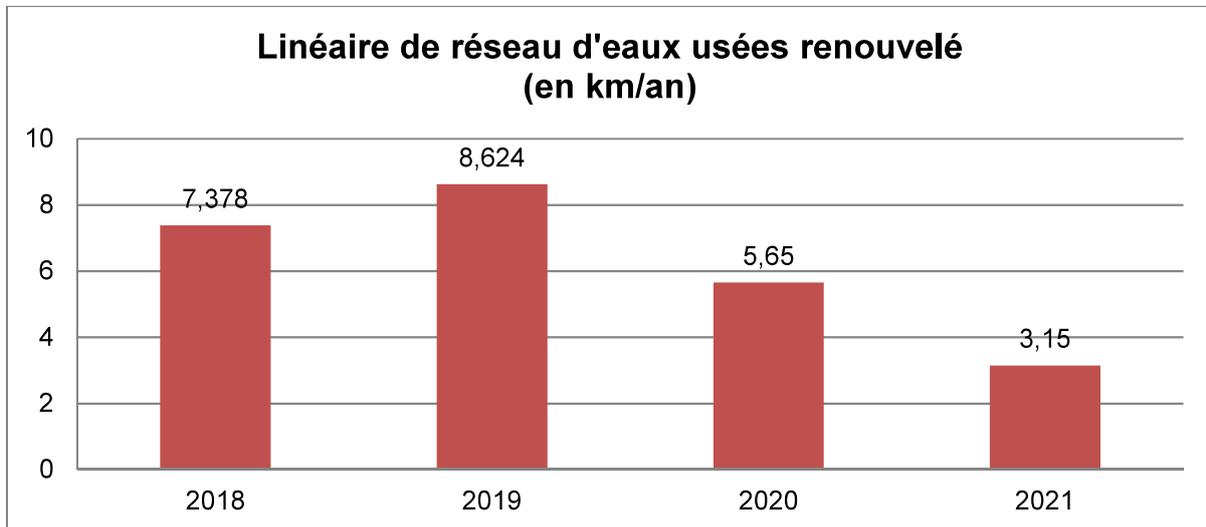
Afin de lutter contre ce dysfonctionnement, plusieurs diagnostics complets du système de collecte et modélisations hydrauliques ont été réalisés, notamment à Bouc-Bel-Air, Cabriès et Trets.

Des inspections télévisuelles, essais à la fumée et campagnes de mesures nocturnes sont également réalisées régulièrement afin d'identifier les problèmes d'étanchéité et les mauvais raccordements (eaux pluviales sur eaux usées).

En 2021, la REPA a ainsi achevé la fumigation des réseaux du bassin versant Puyricard à Aix en Provence et poursuit le traitement des anomalies identifiées.

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,40 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 81 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

L'indice est en progression depuis l'année 2020 de 15 points à 81 points, notamment en raison de la réalisation de programmes de travaux pluriannuels et des programmes de mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), à partir des données de terrain.

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire du Pays d'Aix est de 91,68%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive Européenne ERU.

Pour l'exercice 2020, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), service de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, avait jugé les systèmes de collecte de Bouc-Bel-Air/Simiane et Coudoux-Ventabren-Velaux non conformes.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 68 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant aux STEP
2019	NR	310 361	2,15
2020	214	172 352	1,63
2021	218	73 563	0,36

Les années 2020 et 2021 ont été beaucoup moins pluvieuses que l'année 2019, ce qui explique la baisse des volumes d'eaux usées déversés.

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2020 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	1 STEP non conforme (Venelles Nord)	100%
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	2 STEP non conformes	98,82%
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	4 STEP non conformes	96,54%

A noter, la station d'épuration de Venelles Nord a été jugée non conforme en équipement. Cependant, celle-ci a été arrêtée au cours de l'année 2020 et remplacée par un poste de relevage.

Les deux stations d'épuration ayant présentées des non-conformités au regard des prescriptions nationales issues de la Directive ERU en 2020 sont : Châteauneuf-le-Rouge et Saint-Paul-lez-Durance.

Les quatre stations d'épuration ayant présentées des non-conformités au regard des prescriptions locales en 2020 sont : Châteauneuf-le-Rouge, Meyreuil-Le Pontet, Puylobier et Saint-Paul-lez-Durance.

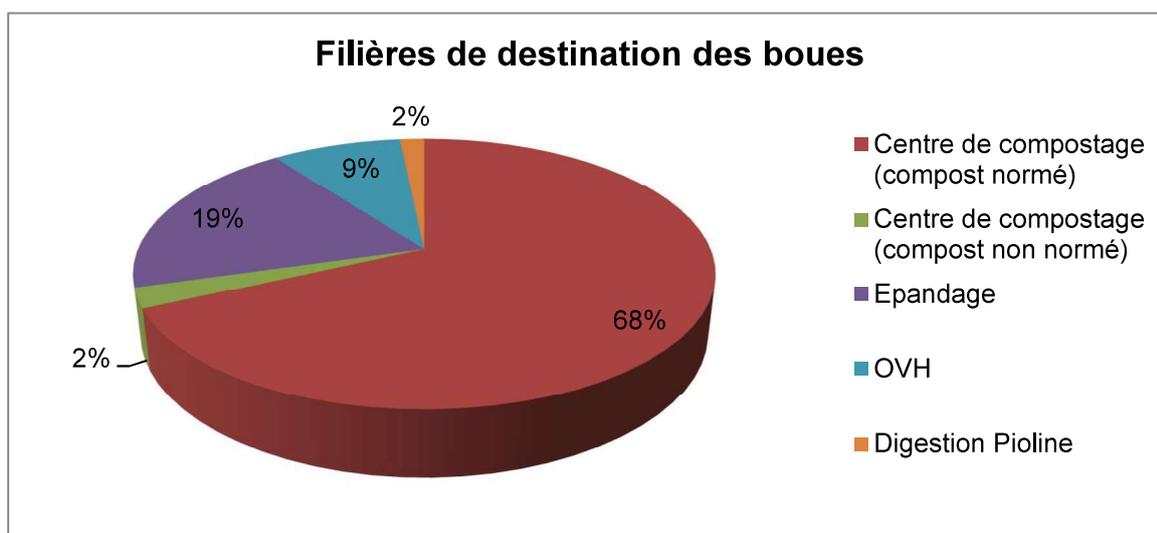
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

5 617 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	423	Décharge/CET
Graisses	127	Traitées en STEP ou compostage ou décharge suivant les sites
Refus de dégrillage	575	Décharge/CET

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes. Les modes de gestion sont détaillés au chapitre 1.4.

- Communes en Délégation de Service Public :

- Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles

13 290 AIX EN PROVENCE

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (numéro cristal, appel non surtaxé)

Site internet : eauxdemarseille.fr

Une permanence d'accueil est également ouverte dans la commune de Trets le mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h.

3 avenue Mirabeau

13530 TRET

- SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau

13 300 SALON DE PROVENCE

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Tel : 04 83 06 70 02

Site internet : www.saurclient.fr

Pour les usagers de la commune de Vitrolles, un accueil physique s'effectue sur rendez-vous à :

Station d'épuration

Rue de la Glacière

13 127 VITROLLES

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU
Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance
Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière
13 856 AIX EN PROVENCE
Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)
Site internet : www.eau-services.com

- SUEZ Eau France :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane
13 800 ISTRES
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)
Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

- Communes en Régie :

- Régie des Eaux du Pays d'Aix :
 - Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence
185 avenue de Pérouse
13 100 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne
184 avenue Mistral
13 120 GARDANNE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)
Tel : 04.42.51.79.75
Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles
45 avenue Maurice Plantier
13 770 VENELLES
Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

- Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de la régie (ex-SIBAM) :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin
13 124 PEYPIN
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 04.42.04.65.43
Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 92,57 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Cet indicateur est peu fiable au vu des données disponibles.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,03 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 0,28 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Ce taux est en très nette amélioration depuis 2020 : - 62 %. Cependant, il n'est pas représentatif du Territoire, car les données de la REPA sont manquantes suite à un dysfonctionnement informatique de leur suivi des réclamations.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 20 112 161 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

Les volumes facturés sont en progression de + 11,30 % en 2021, par rapport à l'année 2020.

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 2,52 %

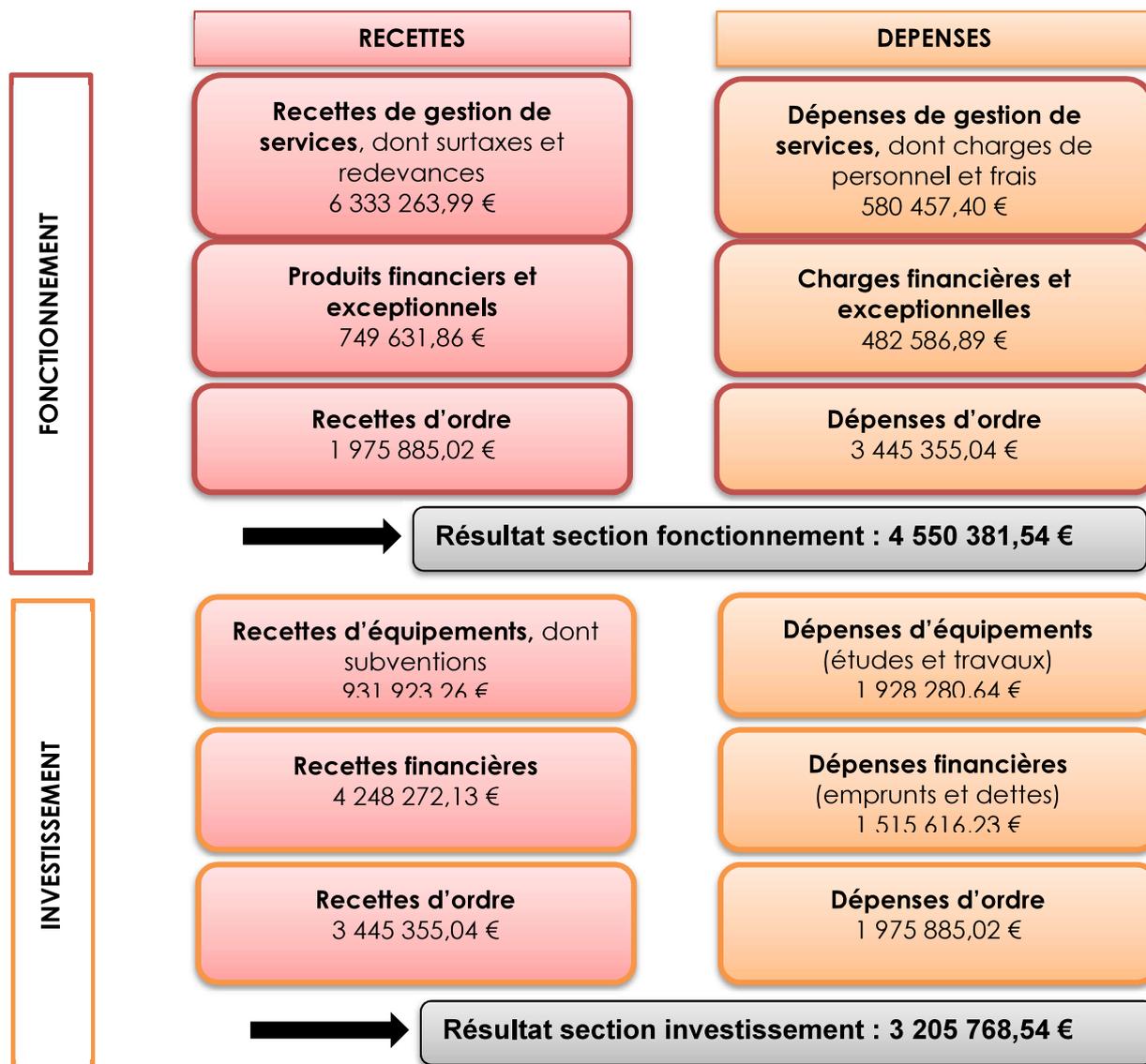
Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021 est d'environ 500.

Ce taux est en forte augmentation : 1,55 % en 2019, 1,06 % en 2020.

3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget annexe Assainissement du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	7 082 895,85 €
Dépenses réelles	1 063 044,29 €
Epargne brute	6 019 851,56 €
Capital restant dû au 31/12/2021	15 826 573,00 €
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	2,629 années

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES PERSONNALISEES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire (y compris STEP industrielle de Rousset) :

	Année 2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	12 117 922 €	11 911 176 €	15 555 974 €	15 422 160 €	16 153 384 €	+ 4,74%
Charges	12 952 831 €	13 440 522 €	18 265 862 €	18 175 224 €	18 385 276 €	+ 1,16%
Résultat avant impôt	- 844 887 €	- 1 628 809 €	- 2 709 889 €	- 2 753 064 €	- 2 231 893€	+ 18,93 %

- Suivi des CARE 2021 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Cabriès	Coudoux	STEP Coudoux / Ventabren / Velaux
Produits	44 876 €	609 237 €	584 580 €	583 497 €	133 606 €	310 447 €
Charges	110 951 €	789 582 €	695 681 €	819 160 €	158 007 €	540 311 €
Résultat avant impôts	-66 075 €	-180 345 €	-111 101 €	-235 663 €	-24 401 €	-229 864 €

Entité de gestion	Eguilles	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Produits	679 454 €	279 190 €	562 319 €	477 453 €	395 553 €	193 692 €
Charges	693 399 €	309 140 €	684 461 €	618 732 €	561 085 €	281 142 €
Résultat avant impôts	-13 945 €	-29 950 €	-122 142 €	-141 279 €	-165 532 €	-87 450 €

Entité de gestion	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puyloubier
Produits	1 562 820 €	194 624 €	544 200 €	155 259 €	328 682 €	132 835 €
Charges	1 663 060 €	295 571 €	599 400 €	295 658 €	337 409 €	195 142 €
Résultat avant impôts	-100 240 €	-100 947 €	-55 200 €	-140 399 €	-8 727 €	-62 307 €

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren
Produits	212 110 €	741 874 €	266 040 €	531 747 €	28 097 €	201 706 €
Charges	221 030 €	889 390 €	248 600 €	917 363 €	46 151 €	271 313 €
Résultat avant impôts	-8 920 €	-147 516 €	17 440 €	-385 616 €	-18 054 €	-69 607 €

Entité de gestion	Vitrolles
Produits	2 813 000 €
Charges	2 901 200 €
Résultat avant impôts	-88 200 €

- Compte Administratif des régies :
 - Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	20 975 512 €	25 983 345 €	29 339 238 €	+ 12 %
Charges	17 264 422 €	23 513 886 €	25 816 465 €	+ 9 %
RESULTAT	3 711 090 €	2 469 459 €	3 522 773 €	+ 42 %

- Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	3 464 620 €	4 236 948 €	4 280 592 €	+ 1 %
Charges	3 357 741 €	3 506 043 €	4 230 101 €	+ 20 %
RESULTAT	106 879 €	730 905 €	50 491 €	-93 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) et du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Entité de gestion	Bouc-Bel-Air	SIPA	Cabriès	Coudoux	SIA Coudoux / Ventabren / Velaux	Eguilles
Dotation 2021	30 025 €	85 645 €	70 771 €	2 669 €	43 863 €	112 980 €
Dépense 2021	15 099 €	53 023 €	103 847 €	0 €	33 234 €	274 857 €
Solde Annuel	14 925 €	32 622 €	-33 076 €	2 669 €	10 629 €	-161 877 €
Solde cumulé	53 252 €	218 591 €	-174 184 €	5 930 €	1 775 €	-476 267 €

Entité de gestion	Jouques	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues
Dotation 2021	33 835 €	56 107 €	17 795 €	1 399 €	178 503 €	7 358 €
Dépense 2021	76 290 €	54 945 €	22 300 €	0 €	77 178 €	4 494 €
Solde Annuel	-42 455 €	1 162 €	-4 505 €	1 399 €	101 325 €	2 864 €
Solde cumulé	-14 386 €	96 499 €	39 897 €	-9 395 €	123 538 €	26 591 €

Entité de gestion	Meyreuil	Peyrolles	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets
Dotation 2021	13 996 €	20 842 €	8 933 €	103 496 €	42 704 €	58 709 €
Dépense 2021	0 €	100 024 €	2 418 €	130 664 €	51 595 €	37 899 €
Solde Annuel	13 996 €	-79 182 €	6 515 €	-27 168 €	-8 891 €	20 810 €
Solde cumulé	41 409 €	-9 514 €	14 491 €	447 599 €	144 387 €	57 091 €

Entité de gestion	Vitrolles
Dotation 2021	228 007 €
Dépense 2021	257 394 €
Solde Annuel	- 29 387 €
Solde cumulé	20 430 €

Pour les contrats non mentionnés dans les tableaux, une provision pour renouvellement en cas de casse est prévue. Cette provision ne constitue pas un compte de renouvellement.

- Suivi des principaux engagements contractuels (DSP) :

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Curage préventif	10 % du linéaire/an	2,2 %	Non
Bouc-Bel-Air	Curage préventif ITV Fumigation	17 % du linéaire / an 8 % du linéaire / an 6 500 ml / an moyen	26,5 % 7,95 % 7 686 ml	Oui En cours Oui
STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Curage préventif ITV Fumigation	33 % du linéaire / an 100 % fin de contrat 100 % fin de contrat	26 % 0 % 9,7 %	Non En cours En cours
Cabriès	Curage préventif ITV Fumigation	20 % du linéaire / an 45 600 ml fin de contrat	15,5 % 3 417 ml	Oui En cours
		45 600 ml fin de contrat	3 452 ml	En cours
Coudoux	Curage préventif	15 % du linéaire/an	14,3 %	Non
Eguilles	Indice P202.2B ILE max	105 points mini en 2021	70 points	Non
		4,5 en 2021	-9,08	Oui
Jouques	Curage préventif	20 % du linéaire/an	30,7 %	Oui
Lambesc	Curage préventif ITV Fumigation	40 000 ml fin de contrat	4 111 ml	En cours
		16 000 ml fin de contrat	2 361 ml	
		10 000 ml fin de contrat	1 017 ml	
La Roque d'Anthéron	Curage préventif	10 % du linéaire/an	9,1 %	Oui
Le Puy-Ste-Réparate	Curage préventif ITV	5 % du linéaire / an	7,6 %	Oui
		5 % du linéaire / an	2,9 %	Non
Le Tholonet	Curage préventif	10 % du linéaire/an	18,9 %	Oui
Les Pennes-Mirabeau	Curage préventif ITV Videopériscopes Contrôle branchements à la fumée	7 950 ml / an 5 400 ml / an 26 500 ml/an les 2 premières années	18 239 ml 2 148 ml 0	Oui Non Non
		1 263/an (les 2 premières années)	196	Non
Meyrargues	Curage préventif	15 % du linéaire/an en moyenne	12 %	Non
Meyreuil	Curage préventif ILE max	1 750 ml/an	1 934 ml	Oui
		17,1	3,97	Oui
Peynier	Travaux concessifs	150 000 € de dépenses	100 %	Oui
Peyrolles-en-Provence	Curage préventif	20 % du linéaire/an	24,6 %	Oui

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Atteinte des objectifs
Puylobier	Curage préventif	1 350 ml / an moyen	1 589 ml	Oui
	Dératisation	450 ml / an	832 ml	Oui
	ITV	900 ml / an	1 739 ml	Oui
	Fumigation	450 ml / an moyen	624 ml	Oui
Rognes	Curage préventif	15 % du linéaire/an	28 %	Oui
Rousset	Plans et inventaire	Mise à jour annuelle	Oui	Oui
St-Cannat	Curage préventif	2 850 ml / an moyen	2 881 ml	Oui
	ITV	600 ml / an moyen	487 ml	Non
	Fumigation	300 ml / an moyen	550 ml	Oui
Trets	Curage préventif	5 622 ml / an moyen	6 654 ml	Oui
	ITV	18 000 ml fin de contrat	2 868 ml	En cours
	Fumigation	21 000 ml fin de contrat	3 622 ml	En cours
Vauvenargues	Curage préventif	10% du linéaire/an	9,5 %	Non
	ITV	12% fin de contrat	0	En cours
	Dératisation	12% fin de contrat	0	En cours
	Fumigation	12% fin de contrat	0	En cours
Ventabren	Curage préventif	10% du linéaire/an	13.3 %	Oui
	ITV	200 ml/an	0	Non
Vitrolles	ITV	7 135 ml/an	18 399 ml	Oui
	Dératisation	14 km/an	13 244 ml	Non
	Fumigation	7 135 ml/an	7 246 ml	Non
	Contrôle branchements	271	57	En cours

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,00004 €/m3

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire, les délégataires et les régies ont engagé environ 6 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2021 sont les suivants :

- **1 km de travaux d'extension de réseaux, sur la commune de Peynier, dans le cadre de la création du quartier de la Treille, pour un montant de 156 000 euros HT.**

3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, plus de 230 branchements neufs ont été créés en 2021.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- **3 539 ml de travaux d'extension de réseaux par la REPA ;**
- **4 créations de poste de refoulement à Gardanne et Venelles ;**
- **590 ml de travaux d'extension de réseaux route de Violesi à Cabriès.**

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2021 sont les suivants :

- **1,44 km de travaux de chemisage dans les communes de Cabriès, La Roque d'Anthéron et Rousset, pour un montant d'environ 404 000 euros HT ;**
- **350 ml de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de l'avenue Padovani (phase II) à Vitrolles, pour un montant de 96 000 euros HT ;**
- Travaux de normalisation de branchement route des 4 Termes à Coudoux (22 000 euros HT) ;
- Travaux d'adaptation électrique pour le remplacement de la centrifugeuse de la station d'épuration de Peyrolles (24 600 euros HT) ;
- 6 254 ml de diagnostics par inspection télévisuelle des canalisations ;
- 5 300 ml de diagnostics par fumigation des canalisations et branchements.

Les principales études réalisées par le Territoire en 2021 sont :

- Diagnostic Eaux Claires Parasites du bassin versant associé au réseau d'eaux usées du secteur Pouchon à Coudoux.

3.9.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont les suivants :

- 1 676 ml de travaux de réhabilitation de réseaux par la REPA ;
- 1 256 ml de travaux de réhabilitation de réseaux par chemisage à Simiane-Collongue par la REABMG ;
- Réparation de casses sur canalisations et branchements ;
- Renouvellement dans le cadre des contrats de délégations de service public :
 - 258 équipements électromécaniques ;
 - Environ 600 mètres linéaire de réseaux en travaux concessifs dans les communes d'Eguilles, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles ;
- 36,2 km de diagnostic des réseaux par inspection télévisuelle ;
- 44,7 km de diagnostic par essais à la fumée.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

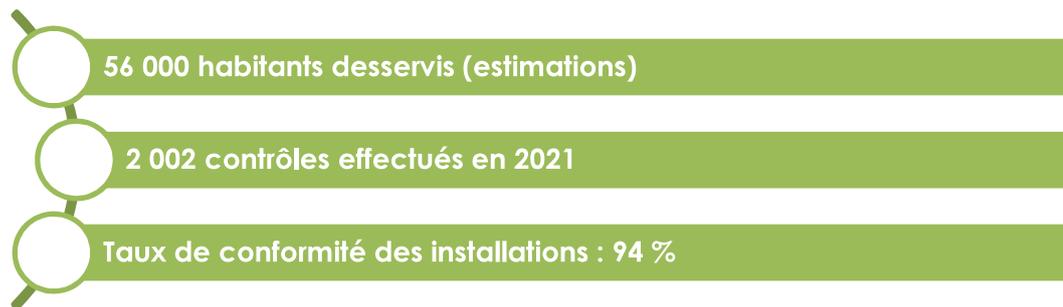
Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de travaux qui a pour objectif principal de contribuer à la continuité de service et à une réduction des entrées d'Eaux Claires Parasites sur les systèmes de collecte.

Les principales études et les principaux travaux en cours en 2022 sont les suivants :

- Travaux de renouvellement de réseaux dans les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Eguilles, La Roque d'Anthéron, Les Pennes-Mirabeau, Peyrolles-en-Provence, Rousset et Vitrolles ;
- Travaux d'extension de réseaux dans les communes de Cabriès et Le Puy Sainte Réparate ;
- Travaux de mise aux normes électriques : poste de relevage de l'Arbois à Cabriès et station d'épuration de Vitrolles (rabattement de la nappe) ;
- Travaux de sécurisation du poste entrée de la station d'épuration de Saint-Cannat ;
- Régularisation règlementaire du bassin d'orage de l'ancienne station d'épuration de Bouc-Bel-Air et du point de comptage ;
- Diagnostic par inspection télévisuelle, inspections nocturnes et fumigation des réseaux ;
- Etude de faisabilité pour la reprise et le traitement des effluents du collège de Rognes et la suppression de la lagune existante ;
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du réseau d'eaux usées du secteur Petit Arbois à Cabriès et l'abandon de la station d'épuration du Petit Arbois ;
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bassin de décantation de la station industrielle de Rousset ;
- **Création d'une unité d'épuration et d'injection de biométhane sur le site de la station d'épuration d'Aix-La Pioline ;**
- **Etude AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité) des ouvrages du Territoire du Pays d'Aix en DSP ;**
- **Schéma directeur d'assainissement des eaux usées des communes du Territoire du Pays d'Aix en DSP ;**
- **Schéma directeur d'assainissement des eaux usées des communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue par le REABMG ;**
- **Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la REPA.**

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



4.2. FAITS MARQUANTS

Le territoire du Pays d'Aix est doté depuis 2015 de l'appliquatif métier YPRESIA.

Une nouvelle version de l'appliquatif YPRESIA a été mis en place en début d'année 2021 et a été déployée sur les territoires de Marseille, Salon, Istres et Martigues permettant notamment une harmonisation des pratiques. Cette nouvelle version est désormais accessible en « accès web » facilitant son utilisation.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays d'Aix existe depuis 2004. Le parc des installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Pays d'Aix est composé d'environ :

- 24 100 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitants) ;
- 400 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre de ventes immobilières ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien avec une fréquence de :
 - 10 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 Equivalent-Habitants,
 - 5 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 Equivalent-Habitants.
- Conseil aux usagers.

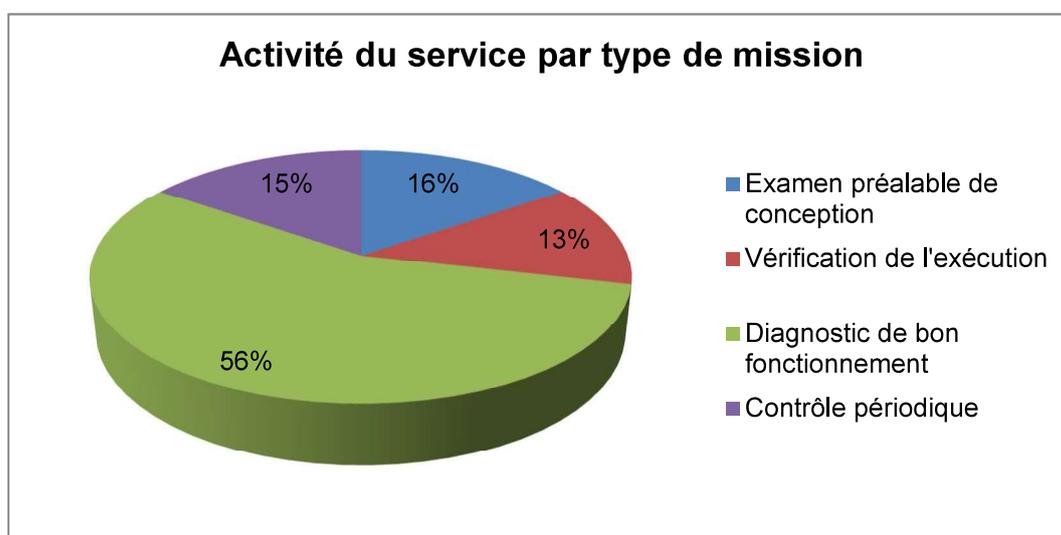
En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 80 points/140

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20		X
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		X
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		X

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	2021	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	338	312	366	9 838
Vérification de l'exécution DC 333	287	234	312	5 801
Diagnostic de bon fonctionnement	1 675	1 136	1324	39 269
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	338	312	366	9 838



- La conformité des installations
- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 6 285
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 8 001
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 15 208
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 135
- Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 1 306
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 5
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 248

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de 94 %

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

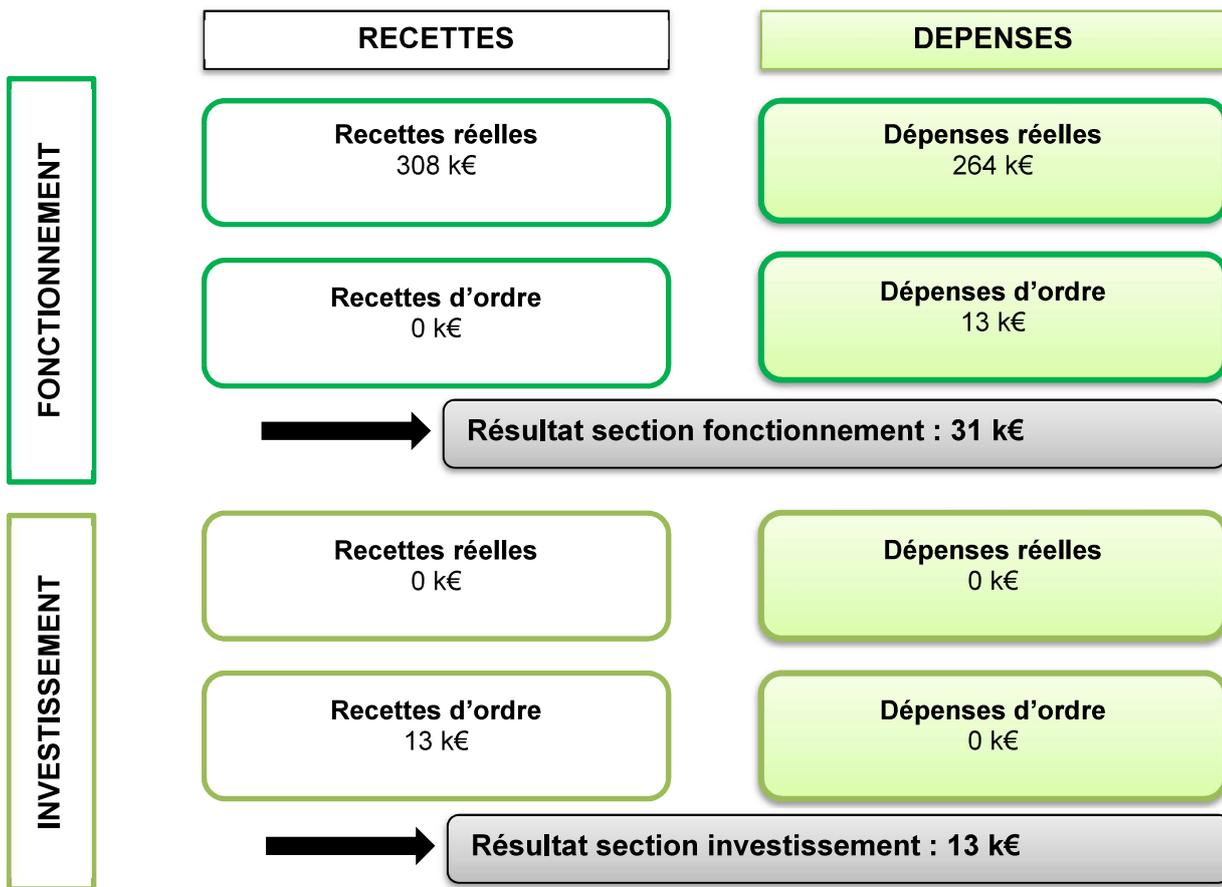
4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil n° 2017_CT2_518 du 14/12/2017 applicable depuis le 01/01/2018. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	164 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	128 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	110 € (160 € si diagnostic réalisé à la demande de l'utilisateur, vente ou demande d'urbanisme)
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	260 €

- Les grands postes du budget du SPANC (inclus au CA du Budget Annexe Assainissement) :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- service obligatoire : 308 234 € ;
- service facultatif : sans objet.

Les charges salariales sont prises en compte dans les dépenses réelles.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1^{er} janvier 2022 (en €/m³):

Commune	Délégataire Part fixe	Délégataire Part variable	Collectivité part fixe	Collectivité Part variable	Préservation des ressources en eau	Lutte contre la pollution	Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC
Aix-en-Provence	- €	- €	30,00 €	109,97 €	5,30 €	33,60 €	1,4906 €	1,5726 €
Beaurecueil	84,18 €	87,96 €	10,00 €	92,40 €	1,20 €	33,60 €	2,5778 €	2,7196 €
Bouc-Bel-Air	43,78 €	81,94 €	3,52 €	30,00 €	3,60 €	33,60 €	1,6370 €	1,7270 €
Cabriès	41,34 €	210,47 €	- €	45,60 €	6,00 €	33,60 €	2,8084 €	2,9629 €
Châteauneuf le Rouge	22,32 €	165,58 €	6,12 €	44,40 €	- €	33,60 €	2,2668 €	2,3915 €
Coudoux	33,04 €	85,67 €	- €	88,94 €	6,00 €	33,60 €	2,0604 €	2,1737 €
Eguilles	65,82 €	149,46 €	- €	54,00 €	9,60 €	33,60 €	2,6040 €	2,7472 €
Fuveau	37,78 €	146,66 €	17,38 €	20,89 €	1,20 €	33,60 €	2,1459 €	2,2639 €
Gardanne	- €	- €	30,00 €	122,71 €	5,30 €	33,60 €	1,5968 €	1,6846 €
Gréasque	- €	- €	47,86 €	150,60 €	4,80 €	33,60 €	1,9739 €	2,0824 €
Jouques	54,00 €	118,80 €	- €	33,44 €	7,20 €	33,60 €	2,0587 €	2,1719 €
La Roque d'Anthéron	45,96 €	114,46 €	28,61 €	35,98 €	14,40 €	33,60 €	2,1740 €	2,2936 €
Lambesc	31,86 €	114,06 €	- €	23,86 €	2,40 €	33,60 €	2,0060 €	2,1163 €
Le Puy Sainte Réparate	18,80 €	84,40 €	2,00 €	54,00 €	7,20 €	33,60 €	1,6666 €	1,7583 €
Le Tholonet	17,66 €	135,34 €	- €	30,00 €	6,24 €	33,60 €	1,8570 €	1,9592 €
Les Pennes-Mirabeau	10,50 €	149,86 €	- €	22,42 €	6,00 €	33,60 €	1,8531 €	1,9550 €
Meyrargues	15,72 €	97,14 €	- €	18,00 €	8,40 €	33,60 €	1,4405 €	1,5197 €
Meyreuil	22,17 €	85,14 €	- €	32,69 €	8,40 €	33,60 €	1,5167 €	1,6001 €
Mimet	- €	- €	47,86 €	150,60 €	4,80 €	33,60 €	1,9739 €	2,0824 €
Peynier	14,98 €	179,02 €	- €	18,00 €	4,80 €	33,60 €	2,0866 €	2,2014 €
Peyrolles-en-Provence	16,41 €	123,42 €	- €	27,60 €	7,20 €	33,60 €	1,7353 €	1,8307 €
Puylobier	52,78 €	137,16 €	- €	15,60 €	1,20 €	33,60 €	2,0028 €	2,1130 €
Rognes	43,76 €	123,47 €	5,00 €	44,40 €	9,72 €	33,60 €	2,1662 €	2,2854 €
Rousset	11,18 €	88,36 €	- €	36,00 €	2,40 €	33,60 €	1,4295 €	1,5081 €
Saint Antonin sur Bayon	34,15 €	170,76 €	47,56 €	73,42 €	- €	33,60 €	2,9957 €	3,1605 €
Saint Cannat	10,00 €	143,53 €	- €	90,00 €	6,60 €	33,60 €	2,3644 €	2,4945 €

Commune	Délégataire Part fixe	Délégataire Part variable	Collectivité part fixe	Collectivité Part variable	Préservation des ressources en eau	Lutte contre la pollution	Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC
Saint Estève Janson	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	1,5743 €
Saint-Marc-Jaumegarde	- €	- €	30,00 €	106,23 €	5,30 €	33,60 €	1,4594 €	1,5397 €
Saint-Paul-lez Durance	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	1,5743 €
Simiane Collongue	- €	- €	31,94 €	165,83 €	4,46 €	33,60 €	1,9652 €	2,0733 €
Trets	38,84 €	87,89 €	13,16 €	37,84 €	4,20 €	33,60 €	1,7961 €	1,8948 €
Vauvenargues	23,18 €	191,65 €	15,20 €	92,40 €	0,12 €	33,60 €	2,9679 €	3,1312 €
Venelles	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	1,5743 €
Ventabren	11,12 €	182,87 €	1,92 €	33,60 €	6,00 €	33,60 €	2,2426 €	2,3659 €
Vitrolles	5,36 €	134,04 €	- €	18,60 €	0,12 €	33,60 €	1,5977 €	1,6855 €

- Récapitulatif des prix de l'assainissement tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³):

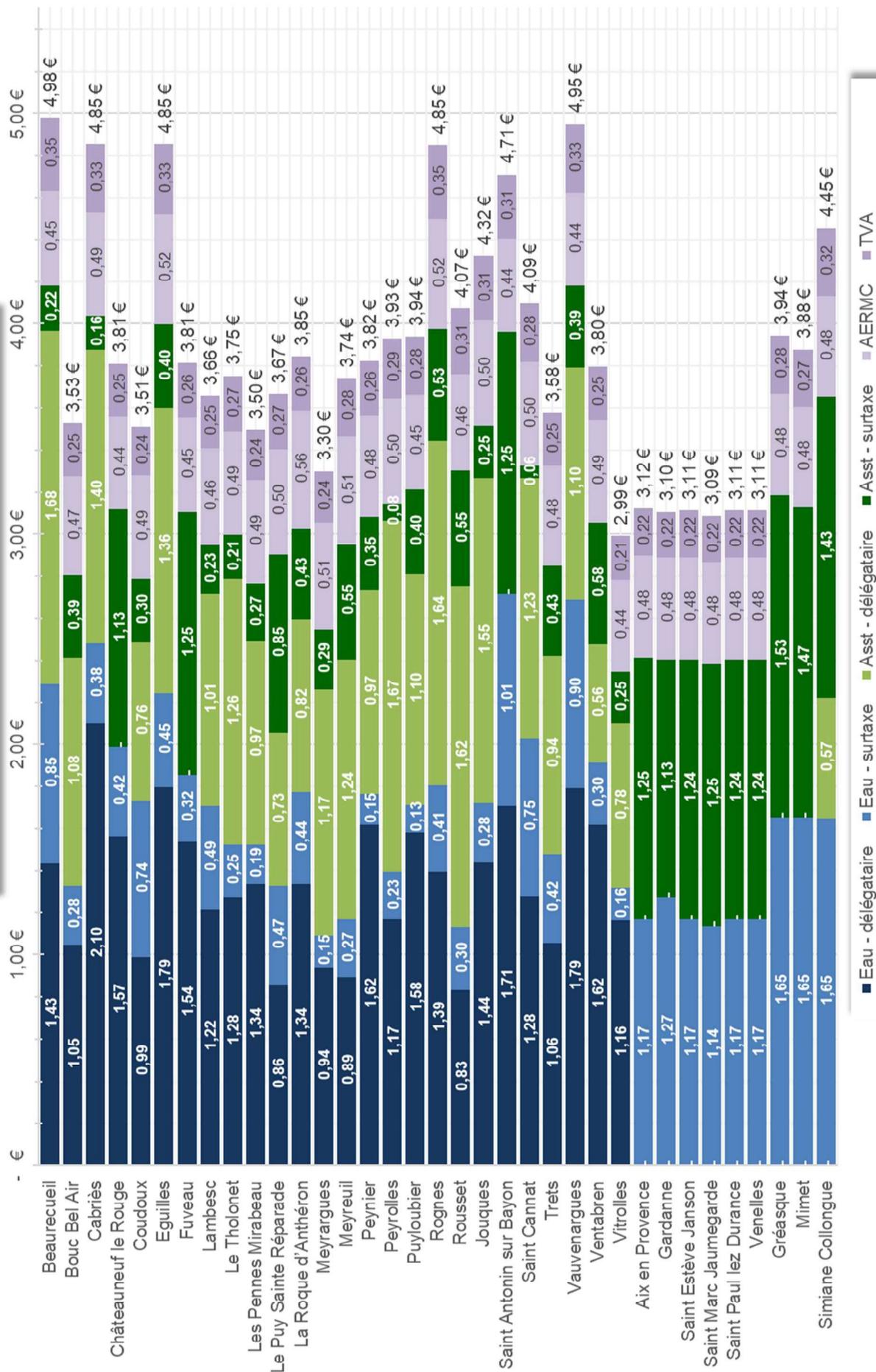
Commune	Délégataire part fixe	Délégataire Part variable	Collectivité part fixe	Collectivité Part variable	Modernisation des réseaux de collecte	Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC
Aix-en-Provence	- €	- €	4,50 €	145,22 €	19,2000 €	1,4077 €	1,5485 €
Beaurecueil	22,62 €	178,54 €	- €	26,14 €	19,2000 €	2,0541 €	2,2595 €
Bouc-Bel-Air	18,96 €	111,20 €	1,52 €	45,60 €	19,2000 €	1,6374 €	1,8011 €
Cabriès	- €	167,87 €	- €	19,20 €	19,2000 €	1,7189 €	1,8908 €
Châteauneuf le Rouge	- €	- €	13,00 €	122,75 €	19,2000 €	1,2912 €	1,4204 €
Coudoux	18,04 €	72,84 €	- €	35,97 €	19,2000 €	1,2171 €	1,3388 €
Eguilles	46,30 €	116,33 €	- €	48,00 €	19,2000 €	1,9152 €	2,1068 €
Fuveau	- €	- €	4,50 €	145,22 €	19,2000 €	1,4077 €	1,5485 €
Gardanne	- €	- €	13,00 €	122,75 €	19,2000 €	1,2912 €	1,4204 €
Gréasque	- €	- €	48,21 €	135,60 €	19,2000 €	1,6917 €	1,8609 €
Jouques	57,50 €	128,04 €	- €	29,78 €	19,2000 €	1,9544 €	2,1498 €
La Roque d'Anthéron*	45,96 €	52,39 €	25,15 €	26,60 €	19,2000 €	1,4109 €	1,5520 €
Lambesc	25,92 €	95,38 €	- €	27,60 €	19,2000 €	1,4008 €	1,5409 €
Le Puy-Sainte-Réparate	- €	87,43 €	2,00 €	99,60 €	19,2000 €	1,7353 €	1,9088 €
Le Tholonet	20,06 €	131,18 €	- €	25,20 €	19,2000 €	1,6304 €	1,7934 €
Les Pennes Mirabeau	4,18 €	112,24 €	- €	32,65 €	19,2000 €	1,4022 €	1,5425 €
Meyrargues	- €	140,36 €	- €	34,36 €	19,2000 €	1,6160 €	1,7776 €

Commune	Délégataire part fixe	Délégataire Part variable	Collectivité part fixe	Collectivité Part variable	Modernisation des réseaux de collecte	Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC
Meyreuil	20,30 €	128,27 €	- €	66,00 €	19,2000 €	1,9481 €	2,1429 €
Mimet	- €	- €	48,21 €	135,60 €	19,2000 €	1,6917 €	1,8609 €
Peynier	- €	115,91 €	- €	42,00 €	19,2000 €	1,4759 €	1,6235 €
Peyrolles	16,34 €	183,85 €	- €	9,60 €	19,2000 €	1,9082 €	2,0991 €
Puylobrier	24,20 €	107,40 €	28,00 €	20,40 €	19,2000 €	1,6600 €	1,8260 €
Rognes	17,82 €	178,98 €	12,00 €	51,60 €	19,2000 €	2,3300 €	2,5630 €
Rousset	11,34 €	183,08 €	- €	66,00 €	19,2000 €	2,3302 €	2,5632 €
Saint Antonin sur Bayon	- €	- €	4,50 €	145,22 €	19,2000 €	1,4077 €	1,5485 €
Saint-Cannat	10,10 €	138,02 €	- €	7,20 €	19,2000 €	1,4544 €	1,5998 €
Saint-Estève-Janson	- €	- €	6,00 €	142,46 €	19,2000 €	1,3972 €	1,5369 €
Saint-Marc-Jaumegarde	- €	- €	4,50 €	145,22 €	19,2000 €	1,4077 €	1,5485 €
Saint-Paul-lez-Durance	- €	- €	6,00 €	142,46 €	19,2000 €	1,3972 €	1,5369 €
Simiane-Collongue	- €	68,41 €	- €	172,13 €	19,2000 €	2,1645 €	2,3810 €
Trets	33,74 €	79,25 €	25,86 €	25,42 €	19,2000 €	1,5289 €	1,6818 €
Vauvenargues	- €	132,44 €	- €	46,80 €	19,2000 €	1,6537 €	1,8191 €
Venelles	- €	- €	6,00 €	142,46 €	19,2000 €	1,3972 €	1,5369 €
Ventabren	- €	67,38 €	- €	69,60 €	19,2000 €	1,3015 €	1,4317 €
Vitrolles	5,46 €	88,32 €	- €	29,40 €	19,2000 €	1,1865 €	1,3052 €

Il est à noter que pour les communes sur lesquelles des tranches semestrielles s'appliquent, une consommation de 60 m³/semestre a été retenue dans le calcul.

- Récapitulatif des prix de l'eau et de l'assainissement, tarifs au 1er janvier 2022 :

Tarifs 2022 - Eau et Assainissement - Base INSEE €TTC/m3



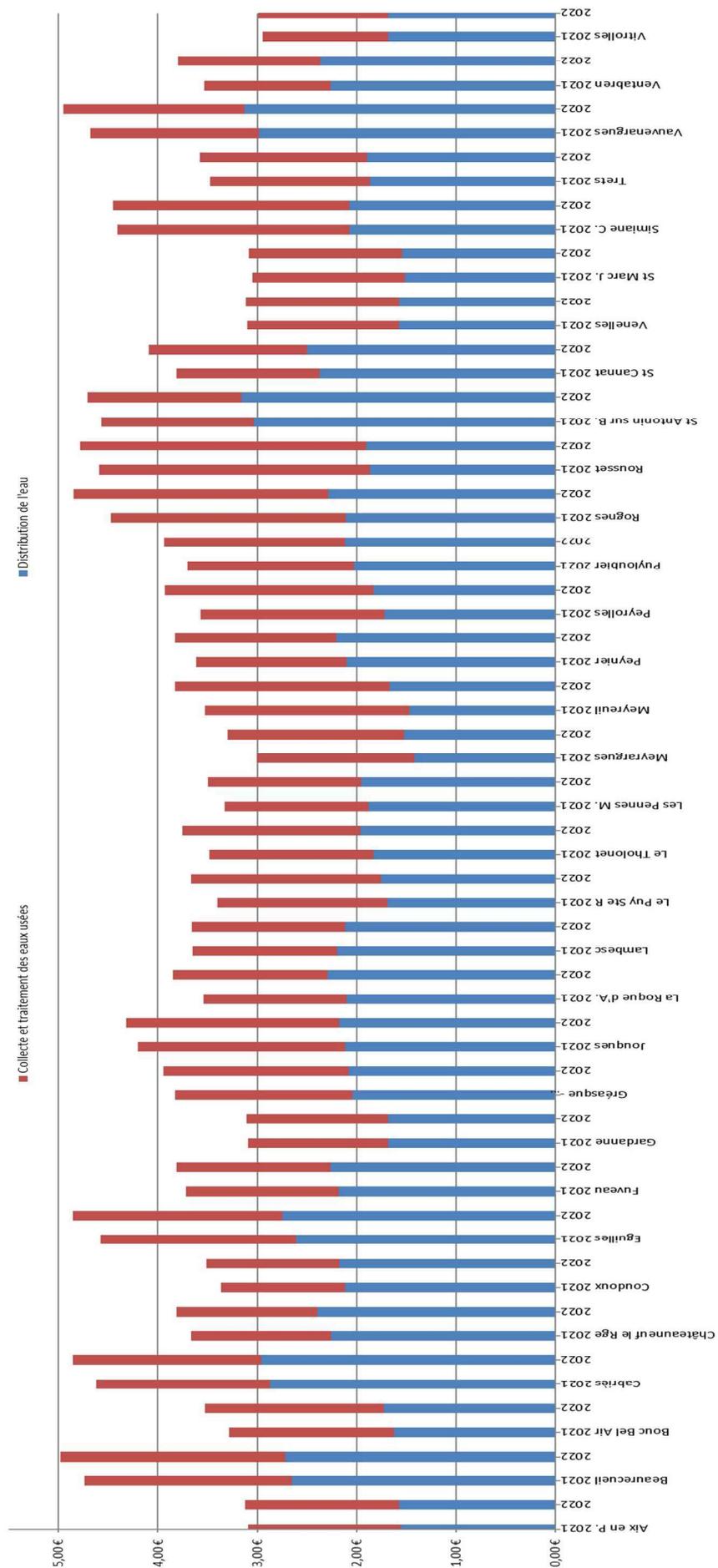
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION

Prix en € TTC/m ³		01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Aix-en-Provence	Distribution de l'eau	1,5547 €	1,5726 €	1,15%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5485 €	0,72%
	Total	3,0922 €	3,1211 €	0,93%
Beaurecueil	Distribution de l'eau	2,6490 €	2,7196 €	2,67%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0893 €	2,2595 €	8,15%
	Total	4,7383 €	4,9791 €	5,08%
Bouc-Bel-Air	Distribution de l'eau	1,6221 €	1,7270 €	6,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6629 €	1,8011 €	8,31%
	Total	3,2850 €	3,5281 €	7,40%
Cabriès	Distribution de l'eau	2,8752 €	2,9629 €	3,05%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7421 €	1,8908 €	8,54%
	Total	4,6173 €	4,8537 €	5,12%
Châteauneuf-le-Rouge	Distribution de l'eau	2,2543 €	2,3915 €	6,09%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4094 €	1,4204 €	0,78%
	Total	3,6637 €	3,8119 €	4,05%
Coudoux	Distribution de l'eau	2,1128 €	2,1737 €	2,88%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2499 €	1,3388 €	7,11%
	Total	3,3627 €	3,5125 €	4,45%
Eguilles	Distribution de l'eau	2,6044 €	2,7472 €	5,48%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9714 €	2,1068 €	6,87%
	Total	4,5758 €	4,8540 €	6,08%
Fuveau	Distribution de l'eau	2,1819 €	2,2639 €	3,76%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5485 €	0,72%
	Total	3,7194 €	3,8124 €	2,50%
Gardanne	Distribution de l'eau	1,6846 €	1,6846 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4094 €	1,4204 €	0,78%
	Total	3,0940 €	3,1050 €	0,36%
Gréasque - Mimet	Distribution de l'eau	2,0402 €	2,0824 €	2,07%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7839 €	1,8609 €	4,32%
	Total	3,8241 €	3,9433 €	3,12%
Jouques	Distribution de l'eau	2,1192 €	2,1719 €	2,49%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0838 €	2,1498 €	3,17%
	Total	4,2030 €	4,3217 €	2,82%

Prix en € TTC/m ³		01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
La Roque-d'Anthéron	Distribution de l'eau	2,1045 €	2,2936 €	8,99%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4397 €	1,5520 €	7,80%
	Total	3,5442 €	3,8456 €	8,50%
Lambesc	Distribution de l'eau	2,1951 €	2,1163 €	-3,59%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4544 €	1,5409 €	5,95%
	Total	3,6495 €	3,6572 €	0,21%
Le Puy-Sainte-Réparate	Distribution de l'eau	1,6912 €	1,7583 €	3,97%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7096 €	1,9088 €	11,65%
	Total	3,4008 €	3,6671 €	7,83%
Le Tholonet	Distribution de l'eau	1,8265 €	1,9592 €	7,27%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6574 €	1,7934 €	8,21%
	Total	3,4839 €	3,7526 €	7,71%
Les Pennes-Mirabeau	Distribution de l'eau	1,8825 €	1,9550 €	3,85%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4473 €	1,5425 €	6,58%
	Total	3,3298 €	3,4975 €	5,04%
Meyrargues	Distribution de l'eau	1,4170 €	1,5197 €	7,25%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5875 €	1,7776 €	11,97%
	Total	3,0045 €	3,2973 €	9,75%
Meyreuil	Distribution de l'eau	1,4705 €	1,6702 €	13,58%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0569 €	2,1556 €	4,80%
	Total	3,5274 €	3,8258 €	8,46%
Peynier	Distribution de l'eau	2,1038 €	2,2014 €	4,64%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5113 €	1,6235 €	7,42%
	Total	3,6151 €	3,8249 €	5,80%
Peyrolles	Distribution de l'eau	1,7202 €	1,8307 €	6,42%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,8510 €	2,0991 €	13,40%
	Total	3,5712 €	3,9298 €	10,04%
Puylobier	Distribution de l'eau	2,0289 €	2,1130 €	4,15%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6751 €	1,8260 €	9,01%
	Total	3,7040 €	3,9390 €	6,34%
Rognes	Distribution de l'eau	2,1111 €	2,2854 €	8,26%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3658 €	2,5630 €	8,34%
	Total	4,4769 €	4,8484 €	8,30%

Prix en € TTC/m ³		01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Rousset	Distribution de l'eau	1,8644 €	1,9016 €	2,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,7287 €	2,8793 €	5,52%
	Total	4,5931 €	4,7809 €	4,09%
Saint Antonin-sur-Bayon	Distribution de l'eau	3,0328 €	3,1605 €	4,21%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5485 €	0,72%
	Total	4,5703 €	4,7090 €	3,03%
Saint-Cannat	Distribution de l'eau	2,3715 €	2,4945 €	5,19%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4398 €	1,5998 €	11,11%
	Total	3,8113 €	4,0943 €	7,43%
Saint Estève Janson - Saint Paul-lez-Durance - Venelles	Distribution de l'eau	1,5743 €	1,5743 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5259 €	1,5369 €	0,72%
	Total	3,1002 €	3,1112 €	0,35%
Saint-Marc-Jaumegarde	Distribution de l'eau	1,5130 €	1,5397 €	1,76%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5485 €	0,72%
	Total	3,0505 €	3,0882 €	1,24%
Simiane-Collongue	Distribution de l'eau	2,0733 €	2,0733 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3320 €	2,3810 €	2,10%
	Total	4,4053 €	4,4543 €	1,11%
Trets	Distribution de l'eau	1,8675 €	1,8948 €	1,46%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6046 €	1,6818 €	4,81%
	Total	3,4721 €	3,5766 €	3,01%
Vauvenargues	Distribution de l'eau	2,9845 €	3,1312 €	4,92%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6974 €	1,8191 €	7,17%
	Total	4,6819 €	4,9503 €	5,73%
Ventabren	Distribution de l'eau	2,2636 €	2,3659 €	4,52%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2679 €	1,4317 €	12,92%
	Total	3,5315 €	3,7976 €	7,54%
Vitrolles	Distribution de l'eau	1,6859 €	1,6855 €	-0,02%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2591 €	1,3052 €	3,66%
	Total	2,9450 €	2,9907 €	1,55%

Evolution du prix de l'eau en € TTC/m³



5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération des communes compétentes avant le transfert de la compétence au 01/01/2018 et de la délibération du 27/03/2019 du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 2 706 616 €.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

Les délégataires se sont engagés à réduire les consommations d'énergie sur les principaux ouvrages de leur périmètre.

Les évolutions les plus marquantes pour l'année 2021 sont les suivantes :

- Baisse des consommations électriques pour le fonctionnement des ouvrages :
 - D'eau potable :
 - -10% à Bouc-Bel-Air,
 - -5% à Eguilles,
 - -26% à Meyreuil,
 - -44% à Vauvenargues ;
 - D'assainissement :
 - -29 % à Bouc-Bel-Air,
 - -18% à Cabriès,
 - -10% à Jouques (remplacement des diffuseurs de la STEP),
 - -5% à Meyreuil.

Dans le cadre des travaux neufs et de réhabilitation réalisés sur ces ouvrages, la REABMG préconise la mise en place d'équipements plus adaptés et moins énergivores (exemple : pompe à variation de débit, moteur électrique norme IE3 premium).

Enfin, **la STEP Aix Ouest est équipée de panneaux solaires photovoltaïques.**

- Bilans carbone et certification

Le délégataire de la station d'épuration industrielle de Rousset a réalisé une actualisation du bilan carbone de la station datant de 2012 durant l'année 2020. Il réalise un suivi annuel des émissions de CO2. Ces émissions sont en baisse constante, soit -32% entre 2013 et 2020, dont -4 % entre 2020 et 2021.

Chaque année, un bilan carbone de la STEP d'Aix La Pioline est effectué.

- Méthanisation

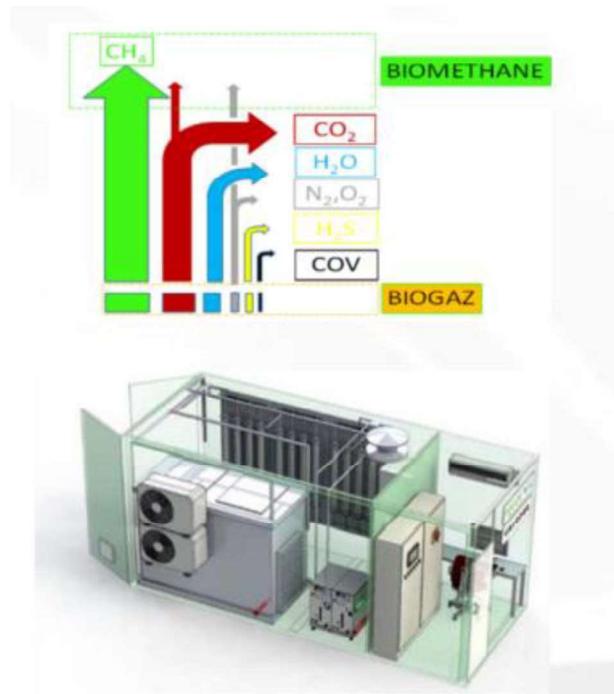
En 2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a lancé le projet BIOGAZ, qui permettra de valoriser le biogaz produit par les boues de la STEP de la Pioline en Biométhane.

Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie (PCAE) Métropole à 2050 visant la neutralité carbone, - 50 % des consommations, 100 % d'énergie renouvelable.

Le projet permettra :

- Une récupération de la chaleur fatale sur l'eau traitée ;
- La valorisation totale du biogaz produit ;
- L'injection sur le réseau jusqu'aux stations de GNV.

Du biométhane sera produit à partir du biogaz :



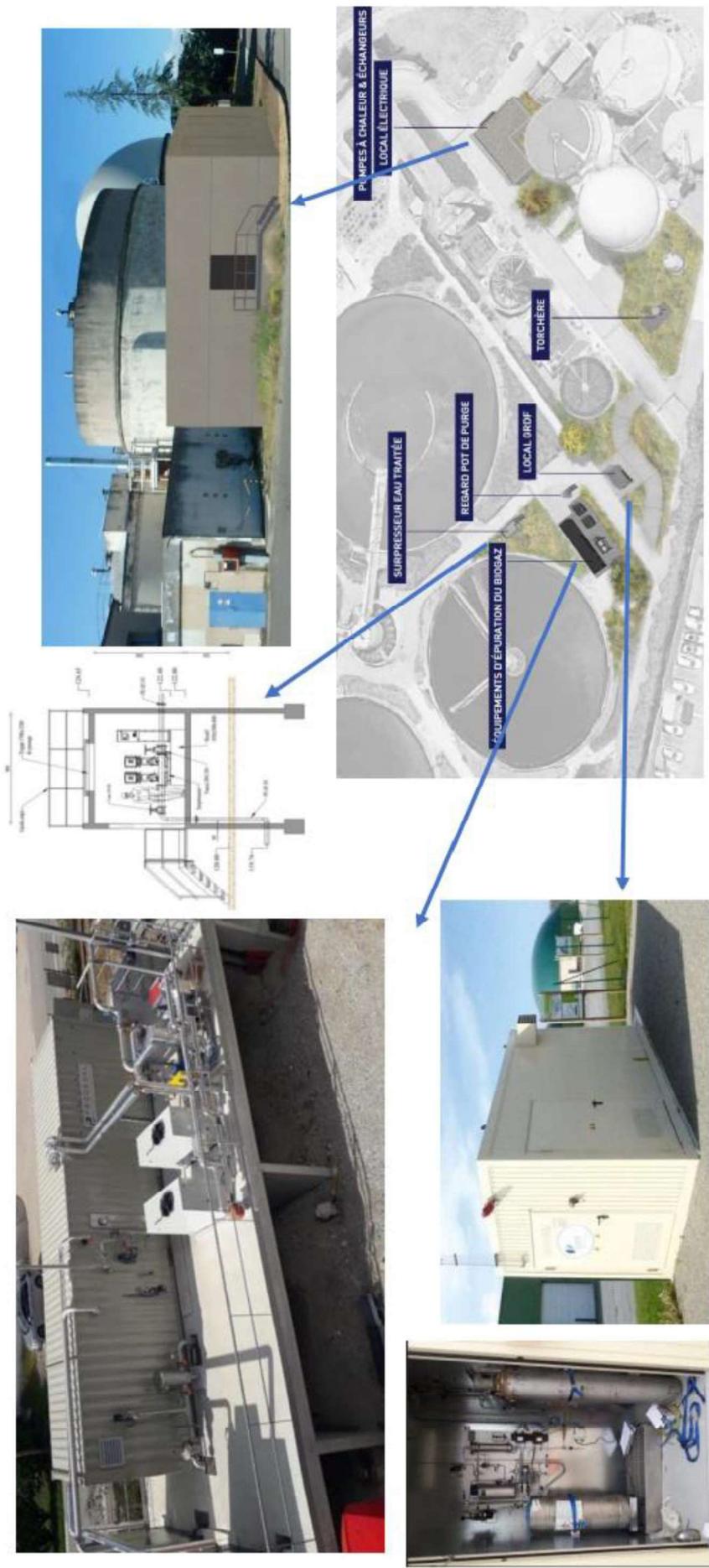
La filière de traitement permettra de traiter en moyenne 80 Nm³/h de biogaz. La quantité moyenne de Biométhane injectée au réseau GRDF sera d'environ 455 000 Nm³ /an sur la base des charges actuelles reçues sur la STEP.

En fonctionnement normal, l'intégralité du biogaz produit par les digesteurs sera stocké dans le ciel gazeux du gazostockeur et ensuite envoyé vers l'unité de traitement.

Une fois le biogaz transformé en biométhane celui-ci sera envoyé sur le poste d'injection de GRDF pour être injecté dans le réseau de gaz naturel. La technologie d'épuration retenue pour le projet est la séparation membranaire.

Le projet sera implanté de la façon suivante sur le site de la STEP de la PIOLINE :

- Les zones de travaux concerneront :
 - La digestion
 - La sortie des clarificateurs jusqu'aux pompes à chaleur
 - La distribution électrique vers la zone de digestion
- Seront créés :
 - Un poste de pompage d'eau traitée
 - Un bâtiment technique (PAC échangeurs et local technique)
 - Une unité de traitement du biogaz
 - Un poste d'injection du biométhane.



- Biodiversité

Sur la STEP Aix Ouest, une solution d'éco pâturage a été mise en place afin d'entretenir des espaces verts.



- REUSE

Des solutions de REUSE seront étudiées dès 2022, notamment sur le site de la STEP de la Pioline.

- Récupération d'énergie

Les calories des effluents traités par la STEP de la Pioline seront utilisées par une PAC afin de chauffer les boues dans le cadre du projet BIOGAZ (voir ci-dessus).

- Autres

Des journées patrimoines sont organisées en 2022 afin de sensibiliser le grand public aux enjeux du traitement des eaux usées, à la STEP de la Pioline.

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE

Le Territoire du Pays d'Aix participe au financement d'actions de solidarité internationale sur le périmètre en délégation de service public.

Conformément aux dispositions des contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la commune de Vitrolles, la SEM et la SAUR versent chaque année à la Métropole Aix-Marseille-Provence une contribution financière forfaitaire respectivement de 6 200 euros et 6 800 euros au titre d'actions de coopération, d'actions d'aides d'urgence ou d'actions de solidarité internationales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le contrat de délégation du service public de l'eau potable de la commune des Pennes-Mirabeau prévoit également le versement par la SAUR d'une contribution financière dans le cadre de la solidarité internationale (loi Oudin-Santini), de 0,5 % de recettes de vente d'eau.

Chaque année, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

En 2021, deux volontaires de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chacun en binôme avec un représentant des délégataires, ont participé à l'analyse technique et financière de ces projets

6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Un Fonds d'aides personnalisées aux plus démunis bénéficie également aux abonnés de la commune des Pennes-Mirabeau. Le délégataire du service public de l'eau potable assure la gestion de ce fonds en partenariat avec le CCAS de la commune et y contribue pour un montant de 13 200 euros.

ANNEXES

—



ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE



Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,83
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 065
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,91
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	1 085
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	2
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,82
VP.062 - Volume prélevé	m ³	27 012 087
VP.059 - Volume produit	m ³	26 193 432
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	6 873 625
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	41 518
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	42
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	926 549
Volume exporté hors métropole	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	25 912 041
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	284 355
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	26 196 396
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	695 049
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	323 279
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	1 973,56
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	85,10
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	8,3
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,8
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	43,48
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	2,86
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,44
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	108
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	105 130
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	389 366
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	250
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,38
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,58
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	69
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,66
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	5 053,82
Volume facturés	m ³	26 314 244
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0002
VP.182 - Encours total de la dette	€	10 228 829
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	1 497 015
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	6,83
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	1 208 796
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	44 395 710
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,72%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,63
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	120
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	1 513,42
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	81
VP.046 - Nombre de points noirs	u	143
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	9,45
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	32,55
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	4,44
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,43
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	91,68
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	68
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	14 592,11
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	98,82
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	96,54
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	†MS	5 616,8
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	86 568
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	312 138
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	93 519
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	92,57
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	9
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,03
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	24
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,28
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	861,39
VP.068 - Volume facturé	m ³	20 112 161
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,00004
VP.182 - Encours total de la dette	€	15 826 573
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	6 019 852
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	2,63
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	733 695
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	29 110 164
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,52%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	381 202
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	15
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	56 000
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	8
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	24 500
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	24 100
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	400
DC.309 - installations d'ANC contrôlées par le SPANC desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	u	non calculable
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	non calculable
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	14 660
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	2 160
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	1 367
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	8 013
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	11
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	1 443
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	82
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	2
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	13 546
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	6 285
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	8 001
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	15 208
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	93,94
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	135
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	1 306
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	5
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	110
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	288 656
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	non concerné
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	164
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	246
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	non concerné
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	N
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	N
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N

DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	312
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	248
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	64
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	non calculable
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	non calculable
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	366
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	1 324
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	non concerné
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION



Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Délégations de service public								
		Beaurecueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Châteauneuf le Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau	Jouques	Lambesc
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,72	1,73	2,96	2,39	2,17	2,75	2,26	2,17	2,12
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	172,14	125,72	251,81	187,90	118,71	215,28	184,44	172,80	145,92
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	102,40	33,52	45,60	50,52	88,94	54,00	38,27	33,44	58,80
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	51,81	48,00	58,14	48,56	53,20	60,39	48,96	54,39	49,24
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	84,18	43,78	41,34	22,32	33,04	65,82	37,78	54,00	31,86
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	10,00	3,52	-	6,12	-	-	17,38	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,0100	0,0300	0,0500	-	0,0500	0,0800	0,0100	0,0600	0,0200
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU										
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	10	31	61	13	16	20	30	15	24
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	10	31	61	13	16	22	30	15	24
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	56 861	1 107 277	603 954	279 594	886 894	0	755 043	171 343	541 753
VP.059 - Volume produit	m ³	49 461	1 037 863	592 874	271 635	868 821	658 836	754 977	170 156	519 178
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	64 539	69 223	0	0	0	0	128 361	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	44	40	38	40	40	40	40	51	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION										
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0	569 168	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	40 284	950 762	489 555	234 144	209 872	511 500	645 851	184 550	477 238
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	40 284	950 762	489 555	234 144	209 872	511 500	645 851	184 550	477 238
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	260	11 300	0	2 700	2 880	0	6 202	5 823	7 481
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	2 461	8 882	12 064	1 239	3 645	20 430	9 254	6 044	6 439
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	8,82	87,67	51,63	25,53	21,99	61,95	68,41	23,26	39,90
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	86,95	88,08	75,76	87,65	90,42	80,74	87,59	65,80	94,60
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2,9	4,7	9,2	4,0	11,2	6,5	4,4	13,4	2,9
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	2,0	4,1	8,5	3,6	10,4	5,6	3,8	12,0	1,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,21	4,34	0,50	0,09	0,57	0,85	0,80	0,00	1,37
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,31	0,00	0,00	0,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,48	0,99	0,19	0,07	0,52	0,27	0,23	0,00	0,69
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105	110	101	110	110	95	110	95	110
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	172	5 249	3 013	1 031	1 647	3 475	3 495	1 335	3 100
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	666	15 224	10 266	2 407	3 788	8 177	10 649	4 713	10 317
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	1	5	13	1	0	2	11	21	6
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	5,81	0,95	4,31	0,97	0,00	0,58	3,15	15,73	1,94
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	1	8	8	8	8	2	8	1	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	100	82	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	1	1	4	0	1	1	2	13	1
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	5,81	0,19	1,33	0,00	0,61	0,29	0,57	9,74	0,32
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	135,39	224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274,00	1 149,21
Volume facturés	m ³	40 219	821 620	449 291	213 592	204 759	518 507	611 646	180 121	423 634
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0001	0,0005	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0015	0,0024
VP.182 - Encours total de la dette	€					10 228 829				
VP.183 - Épargne brute annuelle	€					1 497 015				
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années					6,83				
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	7	47 101	25 653	6 343	8 710	26 337	25 534	7 404	18 283
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	68 954	1 319 682	1 275 960	380 690	446 667	1 321 011	1 295 720	343 258	856 343
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,01%	3,57%	2,01%	1,67%	1,95%	1,99%	1,97%	2,16%	2,13%

		Délégations de service public								
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	La Roque d'Anthéron	Le Puy Sainte Réparate	Les Pennes Mirabeau	Le Tholonet	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles en Provence	Puylobouier
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,29	1,76	1,96	1,96	1,52	1,60	2,20	1,83	2,11
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	160,42	103,20	160,36	153,00	112,86	107,31	194,00	139,83	189,94
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	52,47	56,00	22,42	30,00	18,00	32,69	18,00	27,60	15,60
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	62,35	51,80	51,83	52,10	51,51	52,01	52,17	52,25	48,02
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	45,96	18,80	10,50	17,66	15,72	22,17	14,98	16,41	52,78
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	28,61	2,00	-	-	-	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,1200	0,0600	0,0500	0,0520	0,0700	0,0700	0,0400	0,0600	0,0100
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU										
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	28	40	70	10	15	18	21	18	12
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	28	40	74	10	15	20	21	18	12
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	1	0	0	0	0	1	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	96,43	100,00	100,00	100,00	100,00	95,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	557 539	363 892	0	0	196 102	593 019	404 324	332 080	151 919
VP.059 - Volume produit	m ³	557 539	363 892	0	0	196 102	494 588	349 995	329 870	150 861
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	2 234 524	166 106	0	18 865	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	40	40	60	60	40	40	80	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION										
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	6 315	0	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	438 204	295 987	1 764 303	157 056	160 051	387 767	267 948	261 791	126 338
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	1 163	0	40 848	0	0	0	0	74	1 965
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	439 367	295 987	1 805 151	157 056	160 051	387 767	267 948	261 865	128 303
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	6 010	5 680	0	1 899	4 000	0	6 830	5 200	550
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	8 937	21 068	18 000	751	2 531	11 968	4 419	7 343	2 799
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	40,26	33,93	144,16	16,70	22,60	50,50	42,52	31,16	20,13
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,49	88,69	81,87	96,15	84,95	77,85	79,77	83,19	87,27
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	8,0	5,5	8,0	1,5	4,4	6,8	5,3	6,0	3,1
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	7,0	3,3	7,7	1,0	3,6	6,2	4,6	4,9	2,6
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	1,90	1,44	0,24	0,50	0,54	0,11	3,71	0,57	0,06
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,94	0,85	0,03	0,60	0,48	0,04	1,75	0,37	0,06
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	110	110	100	85	110	98	105	110	110
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	2 029	1 792	8 279	640	1 093	2 255	1 839	1 907	720
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	5 593	5 898	21 790	2 392	3 948	5 930	3 709	5 250	1 930
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	20	8	0	1	6	13	4	5	7
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	9,86	4,46	0,00	1,56	5,49	5,76	2,18	2,62	9,72
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8	2	1	8	2	8	8	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	99	100	100	98	100	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	4	0	6	5	1	0	1	4	3
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	1,97	0,00	0,72	7,81	0,91	0,00	0,54	2,10	4,17
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	517,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418,43	0,00
Volume facturés	m ³	433 461	264 799	1 805 150	151 210	153 763	380 330	253 467	250 147	114 038
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0012	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0016	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	10 228 829								
VP.183 - Épargne brute annuelle	€	1 497 015								
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	6,83								
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	13 267	4 013	47 169	13 497	33 755	22 805	7 859	16 504	2 298
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	698 518	424 999	2 779 546	584 866	270 567	559 465	578 328	390 324	219 089
PT54.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,90%	0,94%	1,70%	2,31%	12,48%	4,08%	1,36%	4,23%	1,05%

		Délégations de service public								
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Rognes	Rousset	Saint Antonin sur Bayon	Saint Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,29	1,51	3,16	2,49	1,89	3,13	2,37	1,69	
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	167,23	99,54	204,91	153,53	126,73	214,83	193,99	139,70	
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	49,40	36,00	120,98	90,00	51,00	107,60	35,52	18,60	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	57,62	45,43	53,37	55,81	49,65	53,31	54,40	44,28	
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	43,76	11,18	34,15	10,00	38,84	23,18	11,12	5,36	
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	5,00	-	47,56	-	13,16	15,20	1,92	-	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,0810	0,0200	-	0,0550	0,0350	0,0010	0,0500	0,0010	
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU										
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	21	17	5	25	25	9	18	116	
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0	
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	21	17	5	25	25	9	18	116	
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0	0	0	0	0	
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
VP.062 - Volume prélevé	m ³	211 335	495 480	25 997	273 301	814 736	99 066	615 249	0	
VP.059 - Volume produit	m ³	207 104	469 996	26 150	268 972	814 736	86 916	560 602	0	
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0	0	0	0	4 150 489	
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	78	40	40	40	40	43	40	40	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION										
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	129 701	396 473	22 240	172 661	604 829	75 471	455 995	3 308 228	
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	0	13 625	0	49 818	63	0	0	77 738	
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	129 701	410 098	22 240	222 479	604 892	75 471	455 995	3 385 966	
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	4 280	4 160	490	3 857	0	2 150	5 822	351 040	
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	4 599	5 229	740	6 846	10 344	2 089	5 173	14 210	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	15,33	45,25	14,87	24,43	69,90	19,32	51,61	167,93	
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	66,91	89,25	89,75	86,69	75,51	91,71	83,30	90,38	
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	13,8	3,6	0,7	5,2	8,2	1,6	5,6	12,5	
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	12,2	3,1	0,5	4,0	7,8	1,0	5,0	6,5	
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,00	4,65	0,00	0,00	2,87	0,76	3,71	3,66	
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,00	2,06	0,00	0,00	0,82	0,79	1,44	0,44	
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	95	110	110	95	110	110	110	110	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	887	1 907	89	1 566	4 131	458	2 606	10 343	
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	4 969	5 189	145	5 904	10 823	1 097	5 688	33 678	
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	8	5	0	8	14	0	12	40	
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	9,02	2,62	0,00	5,11	3,39	0,00	4,60	3,87	
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	8	8	1	8	8	8	8	
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	91	100	100	100	100	100	100	100	
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	6	0	0	7	2	0	3	3	
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	6,76	0,00	0,00	4,47	0,48	0,00	1,15	0,29	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	182,00	372,36	0,00	321,00	333,52	0,00	0,00	1 126,00	
Volume facturés	m ³	121 666	358 112	20 091	222 479	566 449	73 776	426 752	4 050 367	
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0014	0,0009	0,0000	0,0014	0,0006	0,0000	0,0000	0,0003	
VP.182 - Encours total de la dette	€				10 228 829					
VP.183 - Epargne brute annuelle	€				1 497 015					
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années				6,83					
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	8 630	4 616	6 557	15 071	40 388	1 096	16 833	76 358	
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	245 423	696 840	73 097	540 701	1 143 690	210 859	914 711	5 175 041	
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	3,52%	0,66%	8,97%	2,79%	3,53%	0,52%	1,84%	1,48%	

Régies										
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Grésasque	REABMG - Mimet	REABMG - Simiane-Collongue	Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) - Aix en Provence	REPA - Gardanne	REPA - Saint Estève Janson	REPA - Saint Marc Jaumegarde	REPA - Saint Paul Lez Durance	REPA - Venelles
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,08	2,08	2,07	1,57	1,68	1,57	1,54	1,57	1,57
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	150,60	150,60	165,83	109,97	122,71	127,16	106,23	127,16	127,16
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	51,43	51,43	51,03	48,74	49,44	48,75	48,24	48,75	48,75
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	47,86	47,86	31,94	30,00	30,00	13,00	30,00	13,00	13,00
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU										
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u		19				358			
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u		0				1			
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%		100,00				99,72			
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u		19				370			
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u		0				0			
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%		100,00				100,00			
VP.062 - Volume prélevé	m ³	574 199	432 234	394 008	12 999 742	1 996 819	29 810	223 680	56 292	768 545
VP.059 - Volume produit	m ³	495 342	372 874	355 391	12 243 811	1 860 908	29 810	223 680	56 292	754 199
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0	0	0	0	41 518	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	41 518	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40	40	40	40	40	70	40	60	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION										
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	174 730	176 336	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	406 549	305 118	269 318	10 194 720	1 173 411	26 820	151 252	55 971	560 083
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	9 287	7 907	3 217	0	78 650	0	0	0	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	415 836	313 025	272 535	10 194 720	1 252 061	26 820	151 252	55 971	560 083
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	4 007	3 016	3 000	212 715	10 000	56	5 640	0	18 000
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	8 587	6 464	3 000	72 058	19 200	14	4 392	2 500	9 560
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	42,11	47,60	38,54	446,84	99,07	8,60	24,00	17,64	49,40
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	86,49	86,49	78,37	87,02	78,33	90,20	72,10	59,78	77,92
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	5,2	3,4	5,9	11,5	12,0	1,0	8,3	6,5	10,8
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	4,4	2,9	5,5	9,7	11,2	0,9	7,1	6,1	9,2
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,71	1,57	0,81	3,10	0,48	0,58	0,00	0,00	2,78
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,11	0,00	0,00	0,81	0,00	0,00	0,00	0,00	1,41
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,34	0,66	0,42	0,14	0,10	1,35	0,00	0,00	1,13
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100	100	100	120	120	28	27	28	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	2 073	1 978	2 098	22 024	7 303	168	544	515	3 349
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	4 368	4 449	5 840	151 211	21 798	395	1 363	1 143	8 659
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	0	2	1			36			
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	0,00	1,01	0,48			1,06			
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	2	2			45			
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume facturés	m ³	390 499	302 768	264 081	10 432 765	1 157 720	21 853	127 038	53 447	454 627
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€		459 723				21 200 942			
VP.183 - Epargne brute annuelle	€		1 135 300				3 693 923			
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années		0,40				5,74			
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	NR	NR	NR			677 401			
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	752 955	679 647	562 268			19 586 491			
PT54.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%		1,77%				3,46%			

		Délégations de service public									
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Beaucueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Coudoux	Eguilles	Jouques	Lambesc	La Roque d'Anthéron	Le Puy Sainte Réparate	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS											
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,26	1,80	1,89	1,34	2,11	2,15	1,54	1,55	1,91	
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	201,16	130,16	167,87	72,84	162,63	185,54	121,30	98,35	87,43	
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	26,14	47,12	19,20	35,97	48,00	29,78	27,60	51,75	101,60	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	43,85	38,85	39,83	33,80	42,18	42,65	36,01	36,13	40,02	
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	22,62	18,96	-	18,04	46,30	57,50	25,92	45,96	-	
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	1,52	-	-	-	-	-	25,15	2,00	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE											
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3,98	87,16	49,98	17,78	56,13	13,89	40,85	35,54	26,47	
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	95	92	92	81	70	15	91	92	105	
VP.046 - Nombre de points noirs	u	0	5	5	1	24	2	4	7	0	
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	0,00	5,74	10,00	5,62	42,76	14,40	9,79	19,70	0,00	
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,00	7,97	0,18	0,34	0,90	0,00	2,29	1,53	0,87	
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00	0,18	0,00	0,18	0,00	0,00	0,68	0,00	
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,00	1,83	0,07	0,38	0,32	0,00	1,12	0,86	0,66	
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100	100	100	90	90	100	100	100	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION											
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	11,00	732,00	278,00	630,00	482,00	77,20	230,00	252,00	130,00	
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	0,00	96,00	100,00	91,70	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1,5	283,5	99,7	224,2	136,3	37,4	111,8	78,3	119,6	
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER											
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	73	4 731	2 638	1 356	2 537	1 153	2 644	1 736	1 501	
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	260	14 657	9 561	3 654	8 099	2 751	9 999	5 391	5 480	
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	73	4 731	2 826	1 370	2 537	1 304	2 695	1 786	1 696	
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100,00	100,00	93,35	98,98	100,00	88,42	98,11	97,20	88,50	
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0	0	1	0	0	0	1	0	0	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	0	0	0	0	0	8	0	0	0	
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,94	0,00	0,00	0,00	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE											
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	9,22	0,00	0,00	0,00	0,00	791,11	38,56	0,00	
VP.068 - Volume facturé	m ³	26 614	839 227	404 698	168 596	664 992	136 696	414 486	358 480	232 140	
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0019	0,0001	0,0000	
VP.182 - Encours total de la dette	€					15 826 573					
VP.183 - Epargne brute annuelle	€					6 019 852					
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années					2,63					
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	12	52 469	12 944	8 710	9 456	4 438	18 283	12 445	3 183	
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	20 735	1 332 553	642 845	446 667	596 848	249 493	856 343	583 515	334 088	
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,06%	3,94%	2,01%	1,95%	1,58%	1,78%	2,13%	2,13%	0,95%	

		Délégations de service public									
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Les Pennes Mirabeau	Le Tholonet	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles en Provence	Puylobrier	Rognes	Rousset	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS											
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,54	1,79	1,78	2,14	1,62	2,10	1,83	2,56	2,56	
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	116,42	151,24	140,36	148,57	115,91	200,19	131,60	196,80	194,42	
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	32,65	25,20	34,36	66,00	42,00	9,60	48,40	63,60	66,00	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	36,03	38,76	38,59	42,58	36,91	42,10	39,12	47,16	47,16	
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	4,18	20,06	-	20,30	-	16,34	24,20	17,82	11,34	
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-	-	-	-	-	28,00	12,00	-	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE											
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	5	0	0	0	0	0	0	0	6	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	111,49	12,22	12,07	37,87	19,05	25,16	9,35	11,18	28,60	
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	30	29	92	84	92	92	94	29	93	
VP.046 - Nombre de points noirs	u	8	4	1	1	2	6	4	0	6	
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,18	32,73	8,29	2,64	10,50	23,85	42,78	0,00	20,98	
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,26	0,32	0,28	0,00	2,07	0,80	0,74	0,05	1,42	
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,04	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,66	
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,41	0,52	0,46	0,00	2,17	0,64	1,58	0,09	0,99	
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	80	100	20	100	100	100	80	100	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION											
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	0,00	0,00	86,00	272,00	97,80	192,00	71,00	58,00	411,00	
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	95,80	
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	-	-	35,2	87,6	31,1	86,0	11,0	24,7	100,4	
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	-	-	100	100	100	100	100	100	100	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER											
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	6 576	562	865	1 895	1 070	1 634	612	785	1 458	
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	15 762	1 928	3 392	4 825	2 395	5 094	1 709	1 961	4 361	
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	6 576	564	997	1 895	1 624	1 675	675	785	1 691	
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100,00	99,65	86,76	100,00	65,89	97,55	90,67	100,00	86,22	
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	0	5	0	0	0	0	0	4	0	
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	8,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,10	0,00	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE											
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,05	0,00	0,00	3,30	
VP.068 - Volume facturé	m ³	1 175 742	136 432	128 413	263 850	139 816	217 992	80 468	97 151	354 690	
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	
VP.182 - Encours total de la dette	€					15 826 573					
VP.183 - Épargne brute annuelle	€					6 019 852					
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années					2,63					
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	NR	2 645	9 889	19 478	2 324	18 287	2 216	920	11 577	
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	NR	272 290	198 166	575 132	206 915	371 201	128 442	171 312	828 399	
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,70%	0,97%	4,99%	3,39%	1,12%	4,93%	1,73%	0,54%	1,40%	

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Délégations de service public					Régies		
		Saint Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles	Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Gréasque	REABMG - Mimet	REABMG - Simiane-Collongue
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS									
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,60	1,68	1,82	1,43	1,31	1,86	1,86	2,38
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	148,12	112,99	132,44	67,38	93,78	-	-	68,41
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	7,20	51,28	46,80	69,60	29,40	135,60	135,60	172,13
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	36,65	37,55	39,04	34,82	33,44	39,50	39,50	45,17
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	10,10	33,74	-	-	5,46	-	-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	25,86	-	-	-	48,21	48,21	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE									
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	68	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	20,40	41,16	3,62	31,82	143,73	25,19	17,28	21,80
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	75	30	94	92	30	64	64	64
VP.046 - Nombre de points noirs	u	3	7	0	2	5	4	3	1
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	14,71	17,01	0,00	6,29	3,48	15,88	17,36	4,59
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,00	1,80	0,81	0,47	2,46	0,06	0,00	0,00
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00	0,00	0,00	0,64	0,06	0,00	0,00
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,00	0,87	4,48	0,30	0,34	0,05	0,00	0,00
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	NR	NR	NR
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	80	100	100	100	110	50	50	50
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION									
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	143,00	319,00	41,00	0,00	2 488,00	-	-	-
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	-	100,00	-	-	-
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	-	100,00	-	-	-
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	88,00	100,00	-	96,10	-	-	-
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	0,0	110,6	0,0	-	1 023,2	-	-	-
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	-	100	-	-	-
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER									
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 508	3 346	184	1 708	10 291	1 591	963	1 577
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	3 650	8 446	454	4 189	23 287	3 352	2 166	4 389
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	1 508	4 141	190	2 327	10 291	1 591	963	1 577
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100,00	80,80	96,84	73,40	100,00	NR	NR	NR
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0	0	0	0	0	0	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	7	0	0	0	0	NR	NR	NR
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	4,64	0,00	0,00	0,00	0,00	NR	NR	NR
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE									
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	6,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.068 - Volume facturé	m ³	192 667	421 648	20 640	249 760	2 346 939	218 699	129 256	188 273
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€			15 826 573					
VP.183 - Epargne brute annuelle	€			6 019 852					
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années			2,63					
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	7 532	23 194	656	2 141	NR	36 449		
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	292 393	633 568	37 904	216 834	NR	1 065 130		
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,58%	3,66%	1,73%	0,99%	1,48%	3,42%		

		Régies								
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) - Aix en Provence	REPA - Châteauneuf le Rouge	REPA - Fuveau	REPA - Gardanne	REPA - Saint Antonin sur Bayon	REPA - Saint Estève Janson	REPA - Saint Marc Jaumegarde	REPA - Saint Paul Lez Durance	REPA - Venelles
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,55	1,42	1,55	1,42	1,55	1,54	1,55	1,54	1,54
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	145,22	122,75	145,22	122,75	145,22	142,46	145,22	142,46	142,46
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	36,09	34,69	36,09	34,69	36,09	35,97	36,09	35,97	35,97
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	4,50	13,00	4,50	13,00	4,50	6,00	4,50	6,00	6,00
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE										
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	40								
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	410,00	14,46	37,72	82,60	0,09	5,16	9,81	9,35	40,46
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	118	30	101	118	30	27	30	30	30
VP.046 - Nombre de points noirs	u	31	0	0	3	0	0	0	0	4
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,56	0,00	0,00	3,63	0,00	0,00	0,00	0,00	9,89
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,51	0,00	0,18	0,40	0,00	0,41	0,00	0,00	1,43
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,39
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,12	0,00	0,10	0,10	0,00	1,59	0,00	0,00	0,71
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	40	40	40	40	40	40	40	40	40
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION										
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	6 613,00	61,60	417,6	439,00	0,22	8,45	1,74	28,10	439,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	98,10	66,67	95,83	99,04	-	-	-	-	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	2 194	18	181	480	0	0	0	0	141
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	-	-	-	-	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	18 518	409	2 334	6 385	10	142	226	477	3 073
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	126 641	1 955	5 717	18 367	8	307	452	549	6 930
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	18 518	409	2 334	6 385	10	142	226	477	6 930
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	7								
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,04								
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.068 - Volume facturé	m ³	8 824 378	0	0	1 132 748	0	18 833	31 964	47 256	448 617
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	44 125 046								
VP.183 - Épargne brute annuelle	€	4 627 492								
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	9,54								
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	474 448								
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	19 049 391								
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,49%								

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

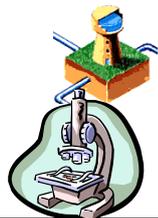
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-COUTERON**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COUTERON Procédure de protection en cours
 Station de production : COUTERON



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **GARE TGV**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : GARE TGV Procédure de protection en cours
 Station de production : GARE TGV



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

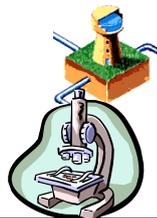
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-MERINDOLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MERINDOLE Procédure de protection en cours
 Station de production : MERINDOLE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE NORD**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUY DU ROI Procédure de protection en cours
 Station de production : PUY DU ROI



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1917 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,053 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

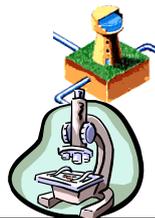
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE CENTRE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-EUTROPE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 179 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,5 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3173 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,024 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE SUD**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FONT-COUVERTE Procédure de protection en cours
 Station de production : FONT-COUVERTE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 15,9 °F Valeur minimale atteinte : 15,4 °F Valeur maximale atteinte : 16,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.024 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **BEAURECUEIL**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CASCADE Procédure de protection terminée
 Captage : SCP BEAURECUEIL Procédure de protection en cours
 Station de production : BEAURECUEIL
 Station de production : LA CASCADE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,3 mg/L Valeur moyenne : 3,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 32,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 47,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **BOUC-BEL-AIR VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : TERRE BLANCHE Procédure de protection en cours
 Station de production : TERRE BLANCHE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 31 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.059 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1895 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CALAS**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CALAS Procédure de protection en cours
 Station de production : CALAS



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 16,6 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.081 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRE D'OR GOLF RESIDENCE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CABRE D'OR Procédure de protection en cours
 Station de production : CABRE D'OR



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27 °F Valeur minimale atteinte : 17,5 °F Valeur maximale atteinte : 36,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.044 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 618 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES LOT LES VERGERS-PARC CLUB ARBOIS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS GARDANNE Procédure de protection en cours
 Station de production : GIRAUDETS GARDANNE

Qualité de l'eau distribuée en 2021



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,8 °F Valeur minimale atteinte : 19,7 °F Valeur maximale atteinte : 22,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.065 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1900 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,047 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES MARIE MAURON**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MARIE MAURON Procédure de protection en cours
 Station de production : MARIE MAURON



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.073 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES PARC CLUB DE L'ARBOIS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PARC CLUB ARBOIS Procédure de protection en cours
 Station de production : PARC CLUB ARBOIS



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 17 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CABRIES Procédure de protection en cours
 Station de production : CABRIES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.067 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

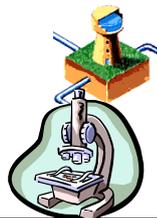
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LE-ROUGE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE Procédure de protection en cours
 Station de production : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **RESEAU COUDOUX**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COUDOUX -LA FARE Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION COUDOUX-LA FARE

Qualité de l'eau distribuée en 2021



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 16 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,4 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 22,6 °F Valeur minimale atteinte : 21,2 °F Valeur maximale atteinte : 24 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.027 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1256 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **EGUILLES**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : EGUILLES Procédure de protection en cours
 Station de production : EGUILLES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.068 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

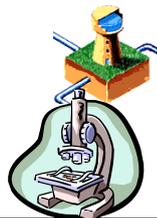
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **FUVEAU**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA FOUX Procédure de protection en cours
 Station de production : LA FOUX



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 15,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.03 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

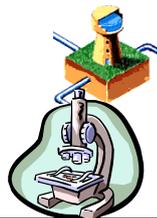


Nom du réseau de distribution : **ZAC ST CHARLES HAMEAU CHATEAU ARC**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ZAC ST CHARLES Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION TRAITEMENT ZAC ST CHARLES

Qualité de l'eau distribuée en 2021



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 18,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.073 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

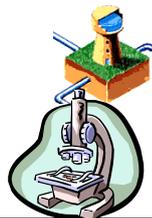
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **GARDANNE EST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CAMBRETTE Procédure de protection en cours
 Station de production : LE BALLON



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **GARDANNE OUEST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS GARDANNE Procédure de protection en cours
 Station de production : GIRAUDETS GARDANNE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,8 °F Valeur minimale atteinte : 19,7 °F Valeur maximale atteinte : 22,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.065 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1900 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,047 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **S.I.DU BASSIN MINIER EST**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE
 Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
 Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
 Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
 Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
 Station de production : LE MALTRAIT
 Station de production : L'OUVIERE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 40 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,6 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 16,4 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.077 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3792 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,038 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

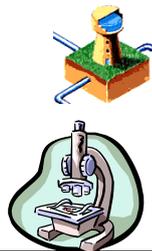
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **JOUQUES**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : TRACONNADE Procédure de protection terminée
 Captage : TRACONNADE SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : CAMPOUMAL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,3 mg/L Valeur moyenne : 2,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 31 °F Valeur minimale atteinte : 27 °F Valeur maximale atteinte : 33,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

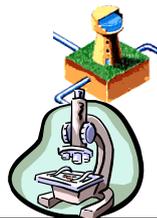
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE-D'ANTHERON BARCOT**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ENTRÉE STATION LE BARCOT Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DU BARCOT



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 21,1 °F Valeur minimale atteinte : 19,5 °F Valeur maximale atteinte : 22,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE D'ANTHERON**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA BORDE Procédure de protection terminée
 Captage : LE CASTELLAS Procédure de protection terminée
 Station de production : LA BORDE
 Station de production : LE CASTELLAS



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,2 mg/L Valeur moyenne : 4,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 34,2 °F Valeur minimale atteinte : 27,3 °F Valeur maximale atteinte : 38,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.276 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1917 Nombre de non-conformités : 1

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Sur le plan physico-chimique, il a été détecté des pesticides à des concentrations supérieures aux normes au mois de mars (AMPA, 0,276 µg/l).

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

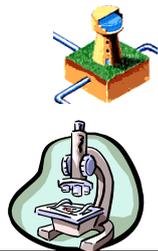


Nom du réseau de distribution : **LAMBESC**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : BERTOIRE Procédure de protection en cours
 Captage : BERTOIRE SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : BERTOIRE

Qualité de l'eau distribuée en 2021



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6 mg/L Valeur moyenne : 4,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 27,2 °F Valeur minimale atteinte : 22,3 °F Valeur maximale atteinte : 33,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1256 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr

 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	 PLOMB	Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
 TEMPERATURE	Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.		

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE LES ARNAJONS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CRIDE Procédure de protection en cours
 Station de production : LA CRIDE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 17,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 17,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 617 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

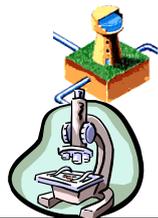
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CHATEAU LACOSTE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHATEAU LACOSTE Procédure de protection en cours
 Station de production : CHATEAU LACOSTE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE LES DURANDS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES DURANDS Procédure de protection en cours
 Station de production : LES DURANDS

Qualité de l'eau distribuée en 2021



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 16,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE SAINT CANADET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT CANADET SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : STK STCANADET



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 17 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHENERILLES Procédure de protection en cours
 Captage : LA CRIDE Procédure de protection en cours
 Captage : LES TAILLADES Procédure de protection en cours
 Station de production : CHENERILLES
 Station de production : LA CRIDE
 Station de production : LES TAILLADES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 18 mg/L Valeur moyenne : 8,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 28,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 40,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.08 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1874 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,19 mg/L Valeur moyenne : 0,097 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

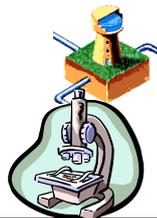
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **THOLONET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **VEOLIA INDUSTRIE BERRE PROVENCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-EUTROPE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 34 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,5 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3173 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,024 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PENNES MIRABEAU CADENEAUX**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
 Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
 Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 67 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 16,3 °F Valeur minimale atteinte : 14,5 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0.055 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5068 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,031 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **LES PENNES-MIRABEAU VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 58 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 37 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 21,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3811 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

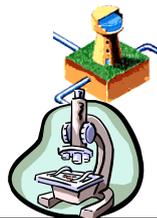
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **MEYRARGUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE LION D'OR (MEYRARGUES) Procédure de protection terminée
 Station de production : LE LION D'OR (MEYRARGUES)



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,5 mg/L Valeur moyenne : 3,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 32,6 °F Valeur minimale atteinte : 31,9 °F Valeur maximale atteinte : 33,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

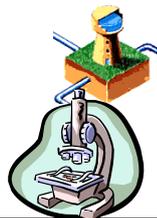
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **MEYREUIL**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : BALLON Procédure de protection en cours
 Station de production : BALLON



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 17,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.048 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1256 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

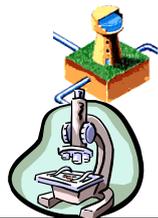
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PEYNIER LES MICHELS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES MICHELS Procédure de protection en cours
 Station de production : LES MICHELS



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 17,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.038 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

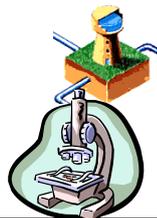


Nom du réseau de distribution : **PEYNIER CHEF-LIEU**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHEF-LIEU Procédure de protection en cours
 Station de production : CHEF-LIEU

Qualité de l'eau distribuée en 2021



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,4 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,6 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.028 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PEYROLLES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE SECOURS EDF Procédure de protection terminée
 Captage : LES TAILLONS ZALONI Procédure de protection terminée
 Station de production : CINQ ONCES
 Station de production : STATION SECOURS EDF



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16 mg/L Valeur moyenne : 11,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 35,2 °F Valeur minimale atteinte : 30,4 °F Valeur maximale atteinte : 37,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1259 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

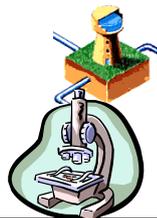
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUYLOUBIER**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUYLOUBIER SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : PUYLOUBIER



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.094 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

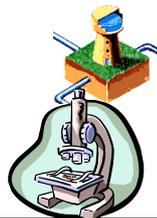
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **C.E.S LES GARRIGUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GARRIGUES Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GARRIGUES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,4 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 16,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

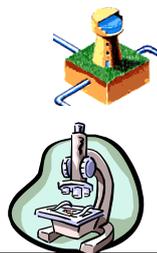
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ROGNES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHAPELLE SAINT-DENIS Procédure de protection terminée
 Captage : ROGNES SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : ROGNES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 24 mg/L Valeur moyenne : 24 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 34,4 °F Valeur minimale atteinte : 33,8 °F Valeur maximale atteinte : 34,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.042 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,11 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ZI DE ROUSSET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUIITS DE L'ARC Procédure de protection en cours
 Station de production : PUIITS DE L'ARC



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	N.M	N.M

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ROUSSET**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ROUSSET Procédure de protection en cours
 Station de production : ROUSSET



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,2 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.04 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1276 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SCP BEAURECUEIL (ST-A.) Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON

Qualité de l'eau distribuée en 2021



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,8 °F Valeur maximale atteinte : 17,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M. #N/A #N/A #N/A #N/A

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT ZONE ARTISANALE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ENTREE STATION ZONE ARTISANALE Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DE LA ZONE ARTISANALE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,6 °F Valeur minimale atteinte : 14,1 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

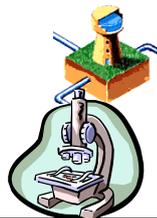
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CANAL DE PROVENCE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-CANNAT



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,1 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

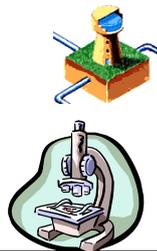


Nom du réseau de distribution : **SAINT-ESTEVE-JANSON**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT VALENTIN Procédure de protection terminée
 Captage : VALLON DE L'ESCALE Procédure de protection terminée
 Station de production : SAINT ESTEVE JANSON

Qualité de l'eau distribuée en 2021



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 85,7 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,5 mg/L Valeur moyenne : 5,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,9 °F Valeur minimale atteinte : 25,8 °F Valeur maximale atteinte : 30 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,09 mg/L

Conclusion sanitaire :

85,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

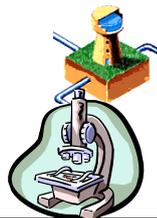
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-MARC-JAUMEGARDE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE SCP (ST MARC DE JAUMEGARDE) Procédure de protection en cours
 Station de production : PLATEAU DE LA KEYRIE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 17,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
 Réseau interconnecté : CADARACHE
 Station de production : CADARACHE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,9 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,2 °F Valeur minimale atteinte : 20,5 °F Valeur maximale atteinte : 23,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1915 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,077 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
 Captage : FONT REYNAUDE Procédure de protection terminée
 Réseau interconnecté : CADARACHE
 Réseau interconnecté : SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE
 Station de production : CADARACHE
 Station de production : SAINT-PAUL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16 mg/L Valeur moyenne : 3,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 24,9 °F Valeur minimale atteinte : 20,5 °F Valeur maximale atteinte : 36 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 21 Valeur maximale atteinte : 0.066 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2569 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,058 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

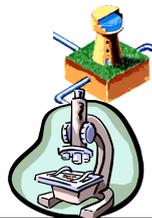
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SIMIANE-COLLONGUE VILLE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES MOLX Procédure de protection en cours
 Station de production : LES MOLX



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 16,6 °F Valeur minimale atteinte : 15,8 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.032 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

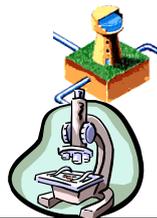
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **TRETS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES BLAQUES Procédure de protection en cours
 Station de production : LES BLAQUES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 25 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 18,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1258 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **VAUVENARGUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE CHATEAU (SOURCE DU LAVOIR) Procédure de protection terminée
 Captage : PRISE SCP (VAUVENARGUES) Procédure de protection en cours
 Station de production : VAUVENARGUES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,5 °F Valeur minimale atteinte : 15,6 °F Valeur maximale atteinte : 17,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PARC DES SPORTS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PARC DES SPORTS Procédure de protection en cours
 Station de production : PARC DES SPORTS



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

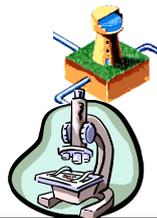
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **VENELLES**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VENELLES Procédure de protection en cours
 Station de production : VENELLES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.151 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 1

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **RESEAU VENTABREN**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VENTABREN PRISE D'EAU EN CANAL Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DE VENTABREN



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,1 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,6 °F Valeur minimale atteinte : 19 °F Valeur maximale atteinte : 23,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.035 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **VITROLLES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours
 Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Station de production : LES BARJAQUETS
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 116 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 43 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 43 Valeur moyenne : 21,6 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.076 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5727 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,071 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 4 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation par affermage – commune de Beurecueil	SEM	01/01/2016	8 ans et 3 mois	31/03/2024	1	Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (cuve de 50m ³ au réservoir), harmonisation des conditions de reversements de la surtaxe, RGPD	11/09/2020
Délégation par affermage - Commune de Bouc-Bel-Air	SEM	01/01/2018	12 ans	31/12/2029	1	Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (station de filtration de Terres Blanches), RGPD	11/09/2020
Délégation par affermage - Commune de Cabriès	SEM	01/01/2018	12 ans	31/12/2029	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Châteauneuf-le-Rouge	SEM	19/04/2015	9 ans et 8,5 mois	31/12/2024	1	Intégration d'un programme de travaux concessifs	29/12/2016
Délégation par affermage - Commune de Coudoux	SEM	01/07/2015	8 ans	30/06/2023	1	intégration de nouvelles charges de renouvellement de matériel, travaux de mise en conformité de la station de production d'eau potable, RGPD	23/12/2021
Concession – Commune d'Eguilles	SAUR	01/01/2018	15 ans	31/12/2032	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Fuveau	SEM	01/04/2014	9 ans et 9 mois	31/12/2023	0	-	-
Concession – Commune de Jouques	SUEZ	04/09/2017	15 ans et 4 ans	31/12/2032	2	- Diminution des engagements de renouvellement d'accessoires réseaux - Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	21/12/2017 26/02/2021
Délégation par affermage - Commune de Lambesc	SEM	01/07/2015	10 ans	30/06/2025	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de La Roque d'Anthéron	SEM	01/11/2012	10 ans et 2 mois	31/12/2022	2	- Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2021 soit 14 mois - Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2022 soit 12 mois	30/10/2020 23/12/2021
Concession – Commune du Puy Sainte Réparate	SEM	01/01/2017	12 ans	31/12/2028	0	-	-



Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation de service public - Commune des Pennes-Mirabeau	SAUR	01/03/2020	9 ans et 3 mois	30/06/2029	1	Ajustement de la fréquence de reversement de la surtaxe	26/01/2020
Concession – Commune du Tholonet	VEOLIA	01/01/2018	10 ans	31/12/2027	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Meyrargues	SEM	01/01/2016	12 ans	31/12/2027	0	-	-
Concession (ou délégation) par affermage – commune de Meyreuil	SAUR	01/12/2017	7 ans et 10,5 mois	14/10/2025	0	-	-
Délégation de l'exploitation par affermage - Commune de Peynier	SEM	01/03/2009	19 ans et 10 mois	31/12/2028	1	Evolution du patrimoine, ajout d'un programme de travaux concessifs et renouvellement patrimonial, ajout de nouveau prix au BPU, prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2028 soit 5 ans et 10 mois.	08/11/2017
Délégation de service public - Commune de Peyrolles-en-Provence	SEM	01/07/2013	12 ans	30/06/2025	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Puyloubier	SEM	01/01/2011	12 ans	31/12/2022	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (station de filtration, réservoir séparé en deux cuves), compensation de l'augmentation des abandons de créances, RGPD	11/09/2020
Délégation de l'exploitation par affermage - Commune de Rognes	SUEZ	01/01/2012	15 ans	31/12/2026	1	Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	26/02/2021
Délégation par affermage - Ville de Rousset	SEM	01/07/2012	11 ans et 8 mois	30/02/2024	3	- Ajout de charges de renouvellement - Ajout d'un programme de travaux concessifs et de nouveau prix au BPU - Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (station de filtration des Sauvets)	02/12/2016 27/12/2017 En cours
Délégation par affermage - Commune de Saint-Antonin-sur-Bayon	SEM	01/11/2013	15 ans	30/10/2028	0	-	-



Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation de gestion par affermage – Commune de Saint-Cannat	SUEZ	31/05/2015	12 ans et 7 mois	31/12/2027	2	- Modification des obligations de renouvellement des branchements plomb - Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	01/03/2016 26/02/2021
Délégation par affermage - Commune de Trets	SEM	09/06/2017	6 ans	08/06/2024	0	-	-
Délégation de gestion par affermage – Commune de Vauvenargues	SEM	01/07/2012	15 ans	30/06/2027	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (surpresseur des Claps et réseaux)	01/01/2021
Délégation de service public – Commune de Ventabren	SEM	19/10/2012	15 ans	18/10/2027	0	-	-
Délégation de service public (distribution) – Commune de Vitrolles	SEM	01/08/2014	8 ans	31/07/2022	1	Diminution de la dotation d'achat d'eau, création de pénalités en cas de non-atteinte des objectifs	01/01/2016
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation par affermage – commune de Beurecueil	SEM	01/07/2012	12 ans	30/06/2024	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (poste de relevage du Paradou et réseaux associés), RGPD	30/10/2020
Délégation par affermage (réseaux) - Commune de Bouc-Bel-Air	SEM	01/01/2018	12 ans	31/12/2029	0	-	-
Délégation par affermage – Syndicat d'assainissement Bouc-Bel-Air – Simiane (SIPA)	SEM	25/04/2018	11 ans et 8 mois	31/12/2029	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de Cabriès	SEM	01/01/2018	12 ans	31/12/2029	0	-	-
Délégation par affermage (réseaux) - Commune de Coudoux	SEM	01/07/2015	8 ans	30/06/2023	0	-	-
Délégation de l'exploitation par affermage – Syndicat Intercommunal d'Assainissement Coudoux-Ventabren (SIA)	SEM	01/12/2012	9 ans et 1 mois	31/12/2021	1	Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2021 soit 13 mois	30/10/2020



Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Concession – Commune d'Eguilles	VEOLIA	01/01/2018	15 ans	31/12/2032	1	Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (PR des Petites Fourques), création de nouveaux prix au BPU relatifs au surcoût Covid de traitement des boues.	23/12/2021
Concession – Commune de Jouques	SUEZ	04/09/2017	15 ans et 4 ans	31/12/2032	2	- Diminution des engagements de travaux concessifs et de fonds de travaux - Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	27/12/2017 26/01/2021
Délégation par affermage - Commune de Lambesc	SEM	01/07/2015	10 ans	30/06/2025	0	-	-
Délégation par affermage - Commune de La Roque d'Anthéron	SEM	01/11/2012	10 ans et 2 mois	31/12/2022	2	- Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2021 soit 14 mois et intégration au patrimoine d'un nouvel ouvrage (PR de la ZAC du Grand Pont) - Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2022 soit 12 mois	30/10/2020 23/12/2021
Concession – Commune du Puy Sainte Réparate	SEM	01/01/2017	12 ans	31/12/2028	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (4 postes de relevage), RGPD	23/12/2021
Délégation de service public - Commune des Pennes-Mirabeau	SUEZ	01/03/2020	9 ans et 3 mois	30/06/2029	2	- Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France - Ajustement de la fréquence de reversement de la surtaxe	26/02/2021 22/12/2021
Concession – Commune du Tholonet	VEOLIA	01/01/2018	10 ans	31/12/2027	1	Précisions sur les modalités de calcul de la redevance d'assainissement pour les usagers non abonnés au service public d'eau potable	11/12/2021
Délégation par affermage - Commune de Meyrargues	SEM	01/01/2016	12 ans	31/12/2027	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (poste de relevage et réseaux), ajustement de l'objectif contractuel de curage préventif, RGPD.	23/12/2021
Concession par affermage – commune de Meyreuil	SAUR	15/10/2017	8 ans	14/10/2025	0	-	-
Délégation de l'exploitation par affermage - Commune de Peynier	SEM	01/03/2009	19 ans et 10 mois	31/12/2028	1	Evolution du patrimoine, nouveaux programmes de travaux concessifs et de renouvellement, prolongation de la durée du contrat de 5 ans jusqu'au 31/12/2028.	08/11/2017



Intitulé du contrat	Titulaire	Date de démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public - Commune de Peyrolles-en-Provence	SEM	01/07/2013	12 ans	30/06/2025	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (2 postes de relevage) et travaux de mise à niveau de ces postes	23/12/2021
Délégation par affermage - Commune de Puyloubier	SEM	01/01/2011	12 ans	31/12/2022	0	-	-
Délégation de l'exploitation par affermage - Commune de Rognes	SUEZ	15/02/2012	15 ans	14/02/2027	2	- Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (station d'épuration de 3 500 EH) - Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	31/12/2020 26/02/2021
Délégation par affermage de la gestion et de l'exploitation de la station de traitement des eaux résiduaires industrielles émanant des établissements soumis à la réglementation des installations classées – Ville de Rousset	GER (OTV/SEM)	01/01/2013	12 ans	31/12/2024	4	- Fermeture de l'entreprise Lfondry - Modifications des conditions économiques du contrat depuis la fermeture de Lfondry - Intégration de la société SunPartner - Modifications des normes de rejet et reprise de la société SunPartner par Garmin.	30/06/2014 29/09/2014 07/05/2015 01/09/2019
Délégation par affermage - Ville de Rousset	SEM	01/07/2012	12 ans	30/06/2024	1	Evolution du patrimoine, intégration de travaux urgents, prise en charge de contrôles, mise à jour du règlement de service.	27/12/2017
Délégation de gestion par affermage – Commune de Saint-Cannat	SUEZ	31/05/2015	12 ans et 7 mois	31/12/2027	1	Cession du contrat de concession de SEERC à la société SUEZ Eau France	26/02/2021
Délégation par affermage - Commune de Trets	SEM	09/06/2017	6 ans	08/06/2024	1	Intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine (bassin d'orage en amont de la station d'épuration, points de mesure de sectorisation permanent), RGPD.	11/09/2020
Délégation de gestion par affermage – Commune de Vauvenargues	SEM	01/07/2012	15 ans	30/06/2027	1	Intégration de travaux à caractère d'urgence à réalisation au 1 ^{er} trimestre 2018.	28/12/2017
Délégation de service public– Commune de Ventabren	SEM	28/02/2008	15 ans	27/02/2023	1	Intégration d'un nouvel ouvrage au patrimoine (poste de relevage), RGPD	23/12/2021
Délégation de service public (distribution)– Commune de Vitrolles	SEM	01/08/2014	8 ans	31/07/2022	2	- Modification tarifaire, nouveaux prix au BPU. - Evolution du patrimoine.	07/07/2016 03/01/2018



ANNEXE 5 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	8 924 945,78	G	10 732 544,72	G-A	1 807 598,94
	Section d'investissement	B	1 993 693,79	H	1 321 394,38	H-B	-672 299,41

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 149,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 775 405,22 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	10 918 639,57	Q= G+H+I+J	13 832 493,70	=Q-P	2 913 854,13

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	129 113,01	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	129 113,01	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	8 924 945,78	= G+I+K	10 735 694,10		1 810 748,32
	Section d'investissement	= B+D+F	2 122 806,80	= H+J+L	3 096 799,60		973 992,80
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 047 752,58	= G+H+I+J+K+L	13 832 493,70		2 784 741,12

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	129 113,01	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
19	Provisions et dettes assimilées		0,00		0,00
013-8343817-41-20220331-2022-03-83-06	Provisions et dettes affectual" (BA, régie) (6)		0,00		0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-8343817-41-20220331-2022-03-83-06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Signé le 31 Mars 2022 Reçu au contrôle de l'égalité le 05 Avril 2022

SI Bouc-Bel-Air/Simiane - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	565 871	584 580	3.31
1-EXPLOITATION DU SERVICE	513 602	534 409	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	52 273	50 171	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	-5		
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	752 204	695 681	-7.51
1-PERSONNEL	200 551	124 662	
2-CHARGES DE PRODUCTION	83 522	108 181	
2.1-Energie électrique	54 501	74 342	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	29 021	33 839	
3-ANALYSES	3 926	3 962	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	217 533	219 897	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	7 860	1 468	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	84 094	80 094	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 446	7 302	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	14 821	14 925	
6.3-Informatique	31 950	32 015	
6.4-Assurances	1 981	3 324	
6.5-Locaux	22 068	16 088	
6.6-Autres	6 828	6 439	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	8 557	9 947	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	52 273	50 171	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	85 408	85 645	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	85 408	85 645	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	7 418	8 447	

SI Bouc-Bel-Air/Simiane - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

Euros		2020	2021	%
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	1 565	1 589	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	5 853	6 859	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT		1 061	3 209	
RESULTAT AVANT IMPOT		- 186 333	- 111 102	40.37
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		- 186 333	- 111 102	40.37

(1) Dont Collectivité :	52 273	50 171	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes assainis augmentent de 3,6% en 2021 par rapport à 2020.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.1 - Energie électrique

Les consommations d'énergie ont augmenté de 2% en 2021 en lien avec les volumes supplémentaires à traiter. En outre, les consommations estimées en fin d'année pour la clôture des comptes ont été surévaluées par rapport au réel finalement consommé.

2.3 - Produits de traitement

L'augmentation des produits de traitement est en lien avec l'augmentation des volumes à traiter.

5 - Impôts locaux et taxes

Cette baisse s'explique par une baisse de la CET de 6 k€ en 2020 à 1 k€ en 2021.

Bouc-Bel-Air - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	1 339 617	1 310 911	-2.14
1-EXPLOITATION DU SERVICE	838 134	811 729	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	428 626	421 471	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	59 533	51 111	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	13 323	26 600	
CHARGES	1 598 122	1 551 475	-2.92
1-PERSONNEL	326 985	276 960	
2-CHARGES DE PRODUCTION	412 757	438 940	
2.1-Energie électrique	27 049	18 184	
2.2-Achats d'eau	376 847	413 770	
2.3-Produits de traitement	8 861	6 986	
3-ANALYSES	6 063	6 168	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	184 718	185 162	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	80 800	51 412	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	97 791	94 418	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	8 857	8 654	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	12 971	12 161	
6.3-Informatique	30 167	31 514	
6.4-Assurances	1 600	2 431	
6.5-Locaux	22 387	14 031	
6.6-Autres	21 808	25 627	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 571	6 762	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	428 626	421 471	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	40 601	50 575	
11.1 Garantie de continuité		264	
11.2 Programme contractuel		2 799	
11.3 Fonds contractuel	40 601	47 511	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	9 867	12 766	

Bouc-Bel-Air - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	4 985	7 991	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 883	4 776	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	3 342	6 840	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 258 505	- 240 564	6.94
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 258 505	- 240 564	6.94

(1) Dont Collectivité :	206 689	199 130	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse des volumes nets vendus de 2,2% entre 2020 et 2021.

4 - Produits accessoires

Augmentation des frais de recouvrement en lien avec le rattrapage des dossiers mis en attente en 2020 du fait de la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Impact significatif de la clé de répartition "autres services et siège"

2.2 - Achats d'eau

Surestimation de la provision comptable des achats d'eau en 2019 qui impacte positivement l'exercice 2020 et explique la variation entre 2020 et 2021

Bouc-Bel-Air - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

7.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

7.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	657 178	609 237	-7.30
1-EXPLOITATION DU SERVICE	398 443	350 155	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	246 435	232 093	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	12 300	26 989	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	765 895	789 582	3.09
1-PERSONNEL	217 445	236 613	
2-CHARGES DE PRODUCTION	7 800	2 637	
2.1-Energie électrique	7 790	2 609	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	10	27	
3-ANALYSES	145	204	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	163 575	189 713	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	6 744	1 282	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	78 575	80 692	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 912	7 536	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	12 229	11 247	
6.3-Informatique	27 113	28 116	
6.4-Assurances	1 560	2 295	
6.5-Locaux	19 347	11 954	
6.6-Autres	11 414	19 544	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 627	6 496	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	246 435	232 093	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUILLEMENT	31 080	31 014	
11.1 Garantie de continuité		989	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	31 080	30 025	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	6 273	6 110	

Bouc-Bel-Air - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	1 517	1 540	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 756	4 571	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	1 195	2 727	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 108 716	- 180 345	-65.89
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 108 716	- 180 345	-65.89

(1) Dont Collectivité :	246 435	232 093	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

7.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse des volumes assainis de 2 % entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire. tation des frais de recouvrement en lien avec le rattrapage des dossiers mis en attente en 2020 du fait de la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Evolution du coefficient d'activité du personnel de 2% en 2020 à 3% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.



Beaurecueil - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	68 511	97 503	42.32
1-EXPLOITATION DU SERVICE	35 629	51 464	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	28 949	42 516	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	2 938	2 137	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	995	1 386	
CHARGES	115 173	132 086	14.68
1-PERSONNEL	38 229	27 403	
2-CHARGES DE PRODUCTION	21 495	25 728	
2.1-Energie électrique	1 396	4 691	
2.2-Achats d'eau	19 412	20 695	
2.3-Produits de traitement	687	343	
3-ANALYSES	2 961	2 222	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	11 252	9 242	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	1 841	1 811	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	5 207	9 404	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	332	512	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	556	958	
6.3-Informatique	1 603	2 442	
6.4-Assurances	79	212	
6.5-Locaux	1 255	1 144	
6.6-Autres	1 382	4 136	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	273	582	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	28 949	42 516	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	4 799	12 717	
11.1 Garantie de continuité	4 799	12 717	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	167	382	

Beaurecueil - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	167	382	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT		78	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 46 662	- 34 583	25.89
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 46 662	- 34 583	25.89
(1) Dont Collectivité :	21 726	31 635	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets facturés ont augmenté de 21% essentiellement en lien avec le rattrapage de facturation de l'EHPAD du château de Beaurecueil réalisé en 2021.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

6.6 - Autres

Des travaux de remplacement de l'échelle d'accès au réservoir ont été réalisés à hauteur de 3,2 k€ en 2021.

Beaurecueil - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	16 498	44 876	172.00
1-EXPLOITATION DU SERVICE	14 772	39 393	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	1 726	4 581	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF		902	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	45 865	110 951	141.91
1-PERSONNEL	20 921	39 775	
2-CHARGES DE PRODUCTION	95	1 174	
2.1-Energie électrique	95	1 171	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement		3	
3-ANALYSES	344	475	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	17 776	28 191	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	245	200	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	3 328	8 295	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	251	669	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	469	1 236	
6.3-Informatique	1 206	3 238	
6.4-Assurances	65	273	
6.5-Locaux	905	1 560	
6.6-Autres	432	1 319	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	247	738	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	1 726	4 581	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	1 023	26 969	
11.1 Garantie de continuité	1 023	26 969	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	160	479	

Beaurecueil - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	160	479	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT		73	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 29 367	- 66 076	-125.00
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 29 367	- 66 076	-125.00
(1) Dont Collectivité :	1 726	4 581	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets assainis facturés sont passés de 10 000 m³ en 2020 à 22 000 m³ en 2021, essentiellement en lien avec le rattrapage de facturation dont a fait l'objet l'EHPAD du château de Beaurecueil en 2021.

CHARGES

1 - Personnel

Les travaux réalisés sur la STEP ont nécessité une présence accrue de nos agents sur site et de fait une augmentation du coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Des travaux de remise à niveau de la STEP ont été réalisés en 2021 à hauteur de 20 k€.

11.1 - Garantie de continuité

Un programme conséquent de renouvellement a été réalisé en 2021 (Cf descriptif RAD).

Cabriès - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	1 410 447	1 280 301	-9.23
1-EXPLOITATION DU SERVICE	1 057 445	958 514	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	262 475	242 756	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	65 998	43 348	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	24 529	35 682	
CHARGES	1 519 560	1 291 510	-15.01
1-PERSONNEL	372 137	213 982	
2-CHARGES DE PRODUCTION	345 974	350 256	
2.1-Energie électrique	20 362	19 514	
2.2-Achats d'eau	319 403	323 555	
2.3-Produits de traitement	6 209	7 187	
3-ANALYSES	12 554	10 314	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	190 814	138 236	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	63 584	28 732	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	129 211	99 138	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	13 307	12 026	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	19 305	15 670	
6.3-Informatique	43 486	35 951	
6.4-Assurances	2 523	3 363	
6.5-Locaux	31 144	16 820	
6.6-Autres	19 446	15 309	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	10 600	9 850	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	262 475	242 756	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	46 827	70 609	
11.1 Garantie de continuité	6 533	29 631	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	40 295	40 978	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	81 090	115 391	

Cabriès - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs	34 138	32 227	
12.2-Investissements contractuels	39 548	76 313	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	7 404	6 851	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	4 294	12 245	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 109 113	- 11 209	89.73
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 109 113	- 11 209	89.73

(1) Dont Collectivité :	154 452	139 617	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes facturés sont stables entre 2020 et 2021. Néanmoins une baisse du chiffre d'affaire est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

4 - Produits accessoires

Forte augmentation des frais de recouvrement (+21 k€ entre 2020 et 2021).

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Baisse de la sous-traitance travaux en lien avec la baisse des travaux exclusifs constatée en 2021.

5 - Impôts locaux et taxes

La redevance de prélèvement baisse de 0,1 €/m³ à 0,07 €/m³ entre 2020 et 2021.

Cabriès - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	637 727	583 497	-8.50
1-EXPLOITATION DU SERVICE	547 483	501 573	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	44 420	39 984	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	45 824	36 471	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		5 470	
CHARGES	894 233	819 160	-8.40
1-PERSONNEL	249 713	222 696	
2-CHARGES DE PRODUCTION	72 392	44 297	
2.1-Energie électrique	56 514	31 032	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	15 878	13 265	
3-ANALYSES	1 574	2 436	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	237 143	251 884	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	9 532	2 760	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	82 500	86 036	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 780	7 923	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	13 136	13 139	
6.3-Informatique	29 352	31 312	
6.4-Assurances	1 719	2 774	
6.5-Locaux	20 901	14 287	
6.6-Autres	10 613	16 602	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	7 261	7 999	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	44 420	39 984	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	70 723	74 376	
11.1 Garantie de continuité	595	3 605	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	70 129	70 771	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	116 092	78 900	

Cabriès - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	111 024	73 331	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	5 068	5 569	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	2 884	7 791	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 256 506	- 235 663	8.13
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 256 506	- 235 663	8.13

(1) Dont Collectivité :	44 420	39 984	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes nets facturés de 2%. Néanmoins une baisse du chiffre d'affaire est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation des charges d'entretien en lien avec les évacuations et traitement des boues (+225 tonnes entre 2020 et 2021) de la sous-traitance travaux en lien avec la baisse des travaux exclusifs constatée en 2021.

Châteauneuf-Le-Rouge - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	374 668	418 421	11.68
1-EXPLOITATION DU SERVICE	261 539	279 442	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	90 392	112 526	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	7 360	7 574	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	15 377	18 879	
CHARGES	427 646	475 826	11.27
1-PERSONNEL	118 643	81 017	
2-CHARGES DE PRODUCTION	72 151	78 614	
2.1-Energie électrique	9 694	8 413	
2.2-Achats d'eau	60 578	69 059	
2.3-Produits de traitement	1 880	1 142	
3-ANALYSES	2 450	2 510	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	46 911	96 789	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	3 396	908	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	41 096	43 683	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 651	4 196	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	6 211	6 586	
6.3-Informatique	13 889	15 368	
6.4-Assurances	787	1 360	
6.5-Locaux	9 980	6 762	
6.6-Autres	6 579	9 412	
7-FRAIS DE CONTROLE	10 494	10 591	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	3 324	3 989	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	90 392	112 526	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	29 041	36 068	
11.1 Garantie de continuité		6 758	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	29 041	29 310	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	6 595	7 098	



Châteauneuf-Le-Rouge - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	4 193	4 256	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	2 402	2 842	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	3 151	2 034	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 52 978	- 57 405	-8.36
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 52 978	- 57 405	-8.36

(1) Dont Collectivité :	50 057	67 871	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Progression des volumes nets vendus de 8,4%.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Poste de charge impacté par les travaux de remplacement du transformateur de la STAF La Cardeline (56 k€).

Coudoux - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	513 326	508 240	-0.99
1-EXPLOITATION DU SERVICE	214 840	214 511	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	213 980	180 555	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	13 036	39 803	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	71 470	73 371	
CHARGES	583 993	531 887	-8.92
1-PERSONNEL	181 801	138 013	
2-CHARGES DE PRODUCTION	11 433	10 753	
2.1-Energie électrique	3 856	4 649	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	7 576	6 104	
3-ANALYSES	4 595	4 387	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	51 415	79 364	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	13 939	12 135	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	58 096	58 054	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	4 936	5 432	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	8 591	8 617	
6.3-Informatique	19 447	20 704	
6.4-Assurances	1 101	1 792	
6.5-Locaux	14 011	9 124	
6.6-Autres	10 011	12 385	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	4 611	5 165	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	213 980	180 555	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	38 289	37 456	
11.1 Garantie de continuité	1 136		
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	37 153	37 456	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	3 289	3 628	

Coudoux - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	3 289	3 628	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	2 544	2 377	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 70 666	- 23 646	66,54
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 70 666	- 23 646	66,54

(1) Dont Collectivité :	167 105	132 852	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

2 - Collectivités et autres organismes publics

Diminution de la surtaxe de 0,1413 €/m³.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

Coudoux - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	77 171	133 606	73.13
1-EXPLOITATION DU SERVICE	59 708	60 036	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	13 822	46 886	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	3 641	23 845	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		2 839	
CHARGES	101 878	158 007	55.09
1-PERSONNEL	43 295	34 734	
2-CHARGES DE PRODUCTION	- 5	71	
2.1-Energie électrique	- 6	66	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	2	5	
3-ANALYSES	22	37	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	26 384	57 756	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	906	173	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	12 676	13 336	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 113	1 248	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	1 872	1 967	
6.3-Informatique	4 283	4 743	
6.4-Assurances	239	408	
6.5-Locaux	3 107	2 082	
6.6-Autres	2 062	2 888	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	993	1 174	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	13 822	46 886	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	2 644	2 669	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	2 644	2 669	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	711	825	

Coudoux - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	711	825	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	430	346	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 24 707	- 24 401	1.24
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 24 707	- 24 401	1.24

(1) Dont Collectivité :	13 822	46 886	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

2 - Collectivités et autres organismes publics

Augmentation de la surtaxe assainissement : +0,17 €/m³

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

SI Coudoux/Ventabren - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	331 694	310 447	-6.41
1-EXPLOITATION DU SERVICE	332 069	310 533	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	- 373	- 85	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	- 3		
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	584 277	540 311	-7.52
1-PERSONNEL	164 630	172 239	
2-CHARGES DE PRODUCTION	102 006	80 560	
2.1-Energie électrique	74 065	62 355	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	27 941	18 205	
3-ANALYSES	4 407	4 127	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	190 084	162 642	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	7 436	3 337	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	62 075	63 270	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	4 178	4 272	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	9 647	8 983	
6.3-Informatique	22 074	20 980	
6.4-Assurances	1 301	2 033	
6.5-Locaux	21 078	22 588	
6.6-Autres	3 796	4 414	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 547	5 820	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	- 373	- 85	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	43 859	43 863	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	43 859	43 863	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	3 750	3 869	

SI Coudoux/Ventabren - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	3 750	3 869	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	854	671	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 252 583	- 229 864	8.99
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 252 583	- 229 864	8.99

(1) Dont Collectivité :	- 373	- 85	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes assainis sont en baisse de 6% entre 2020 et 2021.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat a été revu en tenant compte de la réalité des interventions réalisées.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

En 2020, nous avons eu des problèmes d'exploitation ponctuels sur la file 3 nécessitant des dépenses d'entretien qui ne figurent plus en 2021.

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE
Région **SUD-EST**
Centre **PACA**
Département **BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité **CNE EGUILLES EAU**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %	CEP 2021
PRODUITS		1 354,7	1 423,1	5,1	886,5
Exploitation du service		803,9	769,2		804,6
Collectivités et autres organismes publics		422,0	524,0		
Travaux attribués à titre exclusif		105,8	104,9		54,0
Produits accessoires		23,1	25,0		27,9
CHARGES		1 255,4	1 328,7	5,8	877,5
Personnel		179,4	145,3		165,2
Energie électrique		8,2	7,4		8,9
Achats d'eau		243,5	245,9		252,0
Produits de traitement		1,9	1,3		1,2
Analyses		1,9	5,7		4,1
Sous-traitance, matières et fournitures		57,1	53,5		95,1
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		13,6	11,7		17,5
Autres dépenses d'exploitation		81,2	84,5		74,7
- Télécommunications, poste et télégestion		1,5	2,0		2,0
- Engins et véhicules		23,4	28,4		28,8
- Informatique		34,6	31,7		27,9
- Assurances		1,3	2,7		3,8
- Locaux		14,2	12,4		8,0
- Divers		6,2	7,3		4,2
Contribution des services centraux et recherche		88,2	77,8		53,2
Collectivités et autres organismes publics		422,0	524,0		
- Part collectivité		267,0	335,0		
- Autres organismes publics		155,0	189,0		
Charges relatives aux renouvellements		19,1	18,9		36,7
- Pour garantie de continuité du service		2,5	2,4		20,8
- Programme contractuel		16,5	16,5		15,8
Charges relatives aux investissements contractuels		127,2	127,2		127,2
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		127,2	127,2		127,2
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		8,4	10,9		13,6
Charges relatives investissements du domaine privé		1,6	1,7		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		2,2	13,0		28,3
RESULTAT AVANT IMPOT		99,4	94,4	-4,9	9,0
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)		31,7	26,4		3,0
RESULTAT		67,7	68,0	0,5	6,0

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 160-016001 -130300 -01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 27/05/2022

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ». Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2021 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: XC311 - EGUILLES DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	733 352	679 454	-7,35 %
Exploitation du service	419 041	321 268	
Collectivités et autres organismes publics	204 781	249 193	
Travaux attribués à titre exclusif	105 519	107 023	
Produits accessoires	4 011	1 970	
CHARGES	672 437	693 399	3,12 %
Personnel	105 617	81 342	
Energie électrique	30 622	33 953	
Produits de traitement	7 660	12 382	
Analyses	100	1 381	
Sous-traitance, matières et fournitures	157 002	148 822	
Impôts locaux et taxes	5 162	2 295	
Autres dépenses d'exploitation	19 361	19 329	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	1 829	417	
<i>engins et véhicules</i>	6 979	4 344	
<i>informatique</i>	12 412	8 415	
<i>assurances</i>	3 377	17	
<i>locaux</i>	4 088	3 103	
<i>autres</i>	- 9 325	3 032	
Redevances contractuelles	- 907	5 717	
Contribution des services centraux et recherche	20 776	18 613	
Collectivités et autres organismes publics	204 781	249 193	
Charges relatives aux renouvellements	112 552	116 584	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	0	3 604	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	112 552	112 980	
Charges relatives aux investissements	2 288	2 323	
<i>programme contractuel (investissements</i>	2 288	2 323	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	7 419	1 464	
RESULTAT AVANT IMPOT	60 914	- 13 945	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	18 884	0	
RESULTAT	42 031	- 13 945	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

15/03/2022

Fuveau - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	1 325 224	1 347 089	1.65
1-EXPLOITATION DU SERVICE	945 487	917 624	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	328 101	333 232	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	25 704	65 111	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	25 933	31 122	
CHARGES	1 492 268	1 314 434	-11.92
1-PERSONNEL	397 301	208 728	
2-CHARGES DE PRODUCTION	345 630	336 931	
2.1-Energie électrique	43 163	36 272	
2.2-Achats d'eau	298 773	296 593	
2.3-Produits de traitement	3 695	4 067	
3-ANALYSES	8 035	6 349	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	106 012	166 194	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	58 759	29 152	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	130 338	126 696	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	14 490	13 425	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	18 114	18 455	
6.3-Informatique	41 182	42 809	
6.4-Assurances	2 285	3 728	
6.5-Locaux	29 890	18 316	
6.6-Autres	24 377	29 962	
7-FRAIS DE CONTROLE	5 062	5 161	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	9 542	11 038	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	328 101	333 232	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	46 688	49 481	
11.1 Garantie de continuité	1 228		
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	45 460	49 481	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	36 428	30 320	
12.1-Compteurs	29 504	22 316	

Fuveau - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	6 924	8 003	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	20 372	11 153	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 167 044	32 654	119.55
14-IMPOT SUR LES SOCIETES		9 904	
RESULTAT NET	- 167 044	22 751	113.62

(1) Dont Collectivité :	186 101	185 033	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Volumes nets facturés en baisse de 3% entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel est passé de 4,4% en 2020 à 1,5% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation des charges d'entretien et notamment des charges clientèles en lien avec la communication réalisée lors de l'incident SCP du mois d'août 2021. Les charges de sous-traitance en lien avec les travaux refacturables sont en augmentation de 36 k€ suite à l'effet rebond constaté.

Jouques Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	335,95	391,91	16,66%
Exploitation du service	230,44	255,62	
Collectivités et autres organismes publics	81,44	92,45	
Travaux attribués à titre exclusif	11,92	19,49	
Produits accessoires	12,16	24,35	
CHARGES	348,77	457,90	31,29%
Personnel	70,98	98,66	
Energie électrique	9,64	7,64	
Achats d'eau	15,60	67,16	
Produits de traitement	0,79	1,14	
Analyses	2,36	3,10	
Sous-traitance, matières et fournitures	38,42	52,24	
Impôts locaux et taxes	2,30	1,97	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	38,69	43,86	
• télécommunication, postes et télégestion	1,41	1,53	
• engins et véhicules	9,19	6,93	
• informatique	17,93	23,82	
• assurance	1,53	1,20	
• locaux	3,57	3,55	
Contribution des services centraux et recherche	8,40	9,88	
Collectivités et autres organismes publics	81,44	92,45	
Charges relatives aux renouvellements	0,00		
• programme contractuel	3,20	3,25	
• fonds contractuel	36,25	36,25	
Charges relatives aux investissements	0,00		
• programme contractuel	34,91	35,43	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,71	1,29	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	4,09	3,60	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	
Résultat avant impôt	-12,81	-65,99	-414,98%
RESULTAT	-12,81	-65,99	-414,98%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Jouques Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	250,27	279,19	11,56%
Exploitation du service	208,16	236,26	
Collectivités et autres organismes publics	37,65	41,60	
Travaux attribués à titre exclusif	4,46	1,30	
Produits accessoires	0,00	0,02	
CHARGES	263,96	309,14	17,12%
Personnel	37,36	61,03	
Energie électrique	22,18	16,56	
Achats de prestations assainissement	-0,00	0,00	
Produits de traitement	3,36	3,50	
Analyses	1,00	1,00	
Sous-traitance, matières et fournitures	91,16	107,85	
Impôts locaux et taxes	2,41	1,81	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	20,14	26,86	
• télécommunication, postes et télégestion	1,52	1,42	
• engins et véhicules	3,81	4,62	
• informatique	7,14	12,16	
• assurance	0,76	1,02	
• locaux	2,65	1,98	
Contribution des services centraux et recherche	7,02	7,84	
Collectivités et autres organismes publics	37,65	41,60	
Charges relatives aux renouvellements	0,00		
• fonds contractuel	33,84	33,84	
Charges relatives aux investissements	0,00		
• programme contractuel	2,64	2,68	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,85	1,09	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	4,35	3,47	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,01	0,00	
Résultat avant impôt	-13,69	-29,95	-118,73%
RESULTAT	-13,69	-29,95	-118,73%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Lambesc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	869 742	988 682	13.68
1-EXPLOITATION DU SERVICE	527 997	594 543	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	285 064	314 474	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	18 333	43 124	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	38 348	36 540	
CHARGES	1 074 542	1 014 331	-5.60
1-PERSONNEL	331 136	214 433	
2-CHARGES DE PRODUCTION	165 757	189 002	
2.1-Energie électrique	23 029	25 229	
2.2-Achats d'eau	138 968	159 711	
2.3-Produits de traitement	3 760	4 063	
3-ANALYSES	5 282	4 671	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	89 802	87 924	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	22 855	9 847	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	86 711	91 785	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	7 252	8 535	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	12 712	13 970	
6.3-Informatique	29 645	33 214	
6.4-Assurances	1 653	2 935	
6.5-Locaux	21 590	14 883	
6.6-Autres	13 860	18 247	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	1 370	1 370	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 782	8 486	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	285 064	314 474	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	68 452	74 548	
11.1 Garantie de continuité	4 438		
11.2 Programme contractuel		8 249	
11.3 Fonds contractuel	64 014	66 298	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 750	8 835	
12.1-Compteurs			

Lambesc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.2-Investissements contractuels		2 901	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 750	5 934	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	6 580	8 957	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 204 800	- 25 649	87.48
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 204 800	- 25 649	87.48

(1) Dont Collectivité :	184 704	200 218	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes vendus ont augmenté de 9% entre 2020 et 2021.

CA en augmentation en lien avec l'augmentation de 8% des volumes vendus.

3 - Travaux à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel est passé de 4,28% en 2020 à 2,6% en 2021.

2.2 - Achats d'eau

Augmentation en lien avec l'évolution des volumes vendus.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

L'augmentation des charges liées aux travaux refacturables est compensée par la baisse des charges d'entretien.

Lambesc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	417 838	477 453	14.27
1-EXPLOITATION DU SERVICE	349 068	378 534	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	67 609	70 933	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	1 161	19 595	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		8 391	
CHARGES	695 422	618 732	-11.03
1-PERSONNEL	227 192	167 228	
2-CHARGES DE PRODUCTION	57 777	45 878	
2.1-Energie électrique	41 126	36 954	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	16 651	8 924	
3-ANALYSES	3 984	3 826	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	167 467	168 639	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	7 359	2 871	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	70 477	77 870	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	5 613	6 777	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	10 512	11 566	
6.3-Informatique	24 948	26 680	
6.4-Assurances	1 373	2 459	
6.5-Locaux	17 873	17 434	
6.6-Autres	10 158	12 955	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	1 900	1 900	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 743	7 177	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	67 609	70 933	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	75 787	62 638	
11.1 Garantie de continuité	21 602	6 532	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	54 184	56 107	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	6 870	5 011	
12.1-Compteurs			

Lambesc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.2-Investissements contractuels	2 858		
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 011	5 011	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	3 257	4 762	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 277 584	- 141 279	49.10
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 277 584	- 141 279	49.10

(1) Dont Collectivité :	67 609	70 933	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes de 8% entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation est passé de 2,57% en 2020 à 1,7% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Diminution des charges d'entretien usines compensées par l'augmentation des charges de sous-traitance en lien avec l'effet rebond constaté en 2021 sur les travaux refacturables.

Le Puy-Sainte-Réparate - Rapport annuel du délégataire
 Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	461 146	608 814	32.02
1-EXPLOITATION DU SERVICE	252 578	275 126	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	165 435	177 333	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	30 621	133 057	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	12 512	23 297	
CHARGES	665 713	755 581	13.50
1-PERSONNEL	180 009	182 410	
2-CHARGES DE PRODUCTION	146 839	96 835	
2.1-Energie électrique	12 866	13 595	
2.2-Achats d'eau	129 547	80 163	
2.3-Produits de traitement	4 426	3 078	
3-ANALYSES	9 097	9 058	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	73 913	168 519	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	22 761	22 640	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	31 834	45 508	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 721	3 942	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	3 857	6 355	
6.3-Informatique	10 088	16 737	
6.4-Assurances	498	1 344	
6.5-Locaux	7 771	7 342	
6.6-Autres	6 900	9 787	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 863	3 655	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	165 435	177 333	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	28 108	44 263	
11.1 Garantie de continuité	28 108	44 263	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	3 165	2 453	

Le Puy-Sainte-Réparate - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	1 861		
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	1 304	2 453	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	2 690	2 906	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 204 567	- 146 767	28,25
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 204 567	- 146 767	28,25

(1) Dont Collectivité :	101 564	107 300	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1- Exploitation du service

Augmentation des volumes nets vendus de 9% entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Forte progression de l'activité urbanisme sur la commune en 2021 qui dépasse l'effet rebond en lien avec la crise sanitaire constaté sur les autres communes du Pays d'Aix.

CHARGES

2.2 - Achats d'eau

Diminution des achats d'eau SCP du fait de l'utilisation plus importante du Forage des Chenerrilles.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec la forte augmentation des travaux refacturables constatée en 2021.

Le Puy-Sainte-Réparate - Rapport annuel du délégataire
 Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	303 002	395 553	30.54
1-EXPLOITATION DU SERVICE	126 066	145 088	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	161 265	180 062	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	11 264	38 095	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	4 406	32 309	
CHARGES	465 096	561 085	20.64
1-PERSONNEL	99 599	148 836	
2-CHARGES DE PRODUCTION	29 150	28 405	
2.1-Energie électrique	23 618	23 424	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	5 532	4 980	
3-ANALYSES	1 407	1 169	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	115 013	129 716	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	6 927	4 236	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	26 621	38 657	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 193	3 371	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	4 009	5 609	
6.3-Informatique	9 262	14 329	
6.4-Assurances	525	1 195	
6.5-Locaux	6 699	6 458	
6.6-Autres	3 934	7 695	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	2 167	3 306	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	161 265	180 062	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	20 360	23 077	
11.1 Garantie de continuité	2 646	5 281	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	17 714	17 795	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	1 687	2 413	

Le Puy-Sainte-Réparate - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	179	181	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	1 508	2 232	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	899	1 208	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 162 094	- 165 532	-2.12
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 162 094	- 165 532	-2.12

(1) Dont Collectivité :	161 265	180 062	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes assainis de 15% entre 2020 et 2021. Manque 26 790 € de produits en lien avec transport exceptionnel de boues STEP facturé au CT2.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 1,23% en 2020 à 2,1% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2021 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: XC210 - LE THOLONET DSP-EAU

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	331 434	317 918	-4,08 %
Exploitation du service	224 888	233 573	
Collectivités et autres organismes publics	67 752	71 404	
Travaux attribués à titre exclusif	30 987	8 116	
Produits accessoires	7 807	4 825	
CHARGES	385 752	351 708	-8,83 %
Personnel	21 780	22 838	
Achats d'eau	199 415	201 594	
Produits de traitement	116	214	
Analyses	702	3 261	
Sous-traitance, matières et fournitures	60 646	20 011	
Impôts locaux et taxes	425	297	
Autres dépenses d'exploitation	15 939	15 115	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	223	138	
<i>engins et véhicules</i>	1 215	1 453	
<i>informatique</i>	1 505	938	
<i>assurances</i>	188	326	
<i>locaux</i>	283	701	
<i>autres</i>	12 527	11 559	
Redevances contractuelles	120	237	
Contribution des services centraux et recherche	3 203	1 969	
Collectivités et autres organismes publics	67 752	71 404	
Charges relatives aux renouvellements	2 151	2 147	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	2 151	2 147	
Charges relatives aux investissements	9 511	9 569	
<i>programme contractuel (investissements</i>	9 511	9 569	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	2 536	2 369	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	1 455	684	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 54 318	- 33 790	37,79 %
RESULTAT	- 54 317	- 33 789	37,79 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

15/03/2022

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2021 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: XC211 - LE THOLONET DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	210 459	193 692	-7,97 %
Exploitation du service	155 249	148 239	
Collectivités et autres organismes publics	37 562	38 092	
Travaux attribués à titre exclusif	14 571	6 543	
Produits accessoires	3 078	817	
CHARGES	207 272	281 142	35,64 %
Personnel	14 473	12 360	
Sous-traitance, matières et fournitures	141 898	211 163	
Impôts locaux et taxes	1 634	1 345	
Autres dépenses d'exploitation	1 267	7 832	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	421	350	
<i>engins et véhicules</i>	651	1 358	
<i>informatique</i>	4 645	4 285	
<i>assurances</i>	1 264	1 771	
<i>locaux</i>	1 082	3 613	
<i>autres</i>	- 6 797	- 3 545	
Redevances contractuelles	120	237	
Contribution des services centraux et recherche	7 775	8 135	
Collectivités et autres organismes publics	37 562	38 092	
Charges relatives aux renouvellements	1 411	1 399	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	1 411	1 399	
Charges relatives aux investissements	395	401	
<i>programme contractuel (investissements</i>	395	401	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	736	177	
RESULTAT AVANT IMPOT	3 189	- 87 451	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	988	0	
RESULTAT	2 200	- 87 450	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

15/03/2022

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE
Région **SUD-EST**
Centre **PACA**
Département **BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité **LES PENNES MIRABEAU EAU**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %	CEP 2021
PRODUITS		2 710,5	3 531,8	30,3	2 626,7
Exploitation du service		1 991,8	2 519,4		2 421,7
Collectivités et autres organismes publics		630,0	790,0		
Travaux attribués à titre exclusif		77,4	178,4		123,8
Produits accessoires		11,3	44,1		81,2
CHARGES		2 868,7	3 736,0	30,2	2 741,7
Personnel		197,0	320,4		190,3
Energie électrique		16,6	19,5		22,2
Achats d'eau		1 388,8	1 622,8		1 513,3
Produits de traitement					0,4
Analyses		0,2	4,7		4,0
Sous-traitance, matières et fournitures		55,4	119,8		133,8
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		8,1	13,9		22,5
Autres dépenses d'exploitation		67,0	198,0		145,4
- Télécommunications, poste et télégestion		1,9	3,3		7,1
- Engins et véhicules		25,7	69,7		7,5
- Informatique		23,7	37,7		70,0
- Assurances		2,7	5,6		5,1
- Locaux		6,3	10,9		29,1
- Divers		6,6	70,7		26,5
Contribution des services centraux et recherche		36,5	66,3		109,7
Collectivités et autres organismes publics		630,0	790,0		
- Part collectivité		210,0	240,0		
- Autres organismes publics		420,0	550,0		
Charges relatives aux renouvellements		84,4	91,6		93,7
- Pour garantie de continuité du service		10,8	2,7		5,4
- Programme contractuel		73,6	88,9		88,3
Charges relatives aux investissements contractuels		382,0	458,5		458,3
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		382,0	458,5		458,3
Charges relatives investissements du domaine privé		2,7	3,8		3,2
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		-	26,9		45,1
RESULTAT AVANT IMPOT		-158,3	-204,3	-29,1	-115,0
RESULTAT		-158,3	-204,3	-29,1	-115,0

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf.: 160-016001 -132600 -01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 25/03/2022

Les Pennes Mirabeau Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	0,00	1 562,82	-
Exploitation du service	0,00	1 054,60	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	429,67	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	78,29	
Produits accessoires	0,00	0,26	
CHARGES	0,05	1 663,06	
Personnel	0,00	95,70	
Energie électrique	0,00	14,32	
Produits de traitement	0,00	0,00	
Analyses	0,00	0,42	
Sous-traitance, matières et fournitures	0,00	928,85	
Impôts locaux et taxes	0,00	3,67	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	0,00	43,17	
• télécommunication, postes et télégestion	0,00	1,39	
• engins et véhicules	0,00	7,34	
• informatique	0,00	25,95	
• assurance	0,00	4,55	
• locaux	0,00	4,00	
Contribution des services centraux et recherche	0,00	37,39	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	429,67	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	0,00	7,26	
• fonds contractuel	0,00	91,37	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	0,00	6,34	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,00	4,87	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,00	0,00	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,05	0,03	
Résultat avant impôt	-0,05	-100,25	
RESULTAT	-0,05	-100,25	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	754 114	786 366	4.28
1-EXPLOITATION DU SERVICE	482 519	469 890	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	221 302	227 043	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	26 379	77 881	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	23 914	11 552	
CHARGES	825 004	809 420	-1.89
1-PERSONNEL	209 782	186 993	
2-CHARGES DE PRODUCTION	40 157	42 822	
2.1-Energie électrique	24 347	27 308	
2.2-Achats d'eau	11 169	11 375	
2.3-Produits de traitement	4 641	4 139	
3-ANALYSES	4 823	4 387	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	94 052	137 112	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	51 829	20 516	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	73 445	77 814	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	8 247	8 605	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	11 428	12 385	
6.3-Informatique	25 405	28 676	
6.4-Assurances	1 488	2 673	
6.5-Locaux	18 028	13 432	
6.6-Autres	8 848	12 044	
7-FRAIS DE CONTROLE	16 392	14 285	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	7 160	3 580	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 308	7 779	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	221 302	227 043	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	37 817	57 849	
11.1 Garantie de continuité	31 915	22 432	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	5 902	35 417	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	57 273	20 239	
12.1-Compteurs	22 136	14 864	

La Roque d'Anthéron - Rapport annuel du délégué taire

Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.2-Investissements contractuels	30 710		
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 427	5 374	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	4 665	9 000	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 70 890	- 23 054	67.48
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 70 890	- 23 054	67.48

(1) Dont Collectivité :	126 329	127 262	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes nets facturés de 9%. Néanmoins une baisse du chiffre d'affaire est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables constaté en 2021.

5 - Impôts locaux et taxes

La redevance de prélèvement est passée de 0,12 €/m³ en 2020 à 0,06 €/m³ en 2021.

12.2 - Investissements contractuels

Fin de l'amortissement des investissements en 2020.

La Roque d'Anthéron - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	531 416	562 319	5.82
1-EXPLOITATION DU SERVICE	395 526	403 658	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	130 723	127 446	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	5 167	31 215	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	673 480	684 461	1.63
1-PERSONNEL	187 850	187 835	
2-CHARGES DE PRODUCTION	46 365	41 602	
2.1-Energie électrique	39 742	33 098	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	6 623	8 504	
3-ANALYSES	3 367	3 483	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	171 110	191 053	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	6 188	1 304	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	70 913	75 920	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	5 801	6 588	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	11 504	11 608	
6.3-Informatique	25 272	27 168	
6.4-Assurances	1 503	2 496	
6.5-Locaux	17 795	16 075	
6.6-Autres	9 039	11 984	
7-FRAIS DE CONTROLE	10 391	14 749	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	5 520	2 760	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 419	7 233	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	130 723	127 446	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	28 330	22 293	
11.1 Garantie de continuité	28 330	22 293	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 494	4 994	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			

La Roque d'Anthéron - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 494	4 994	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	1 809	3 788	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 142 064	- 122 141	14.02
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 142 064	- 122 141	14.02
(1) Dont Collectivité :	130 723	127 446	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.5. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes nets facturés de 10%. Néanmoins l'évolution du chiffre d'affaires entre 2020 et 2021 n'est que de 2% en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

CHARGES

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables constaté en 2021.

8.6. Reversements effectués dans l'année

8.6.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève et les délais d'encaissement, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Ce délai de reversement est fixé contractuellement.

8.6.1.1.

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	291 749	298 150	2.19
1-EXPLOITATION DU SERVICE	188 680	167 456	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	73 440	64 705	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	17 120	48 954	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	12 510	17 035	
CHARGES	341 620	324 700	-4.95
1-PERSONNEL	120 643	87 490	
2-CHARGES DE PRODUCTION	12 815	12 079	
2.1-Energie électrique	10 429	9 615	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	2 386	2 464	
3-ANALYSES	1 907	1 942	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	43 123	75 855	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	15 130	11 220	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	35 110	31 454	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 790	3 674	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	5 313	4 797	
6.3-Informatique	12 113	11 468	
6.4-Assurances	694	1 032	
6.5-Locaux	8 704	5 294	
6.6-Autres	4 496	5 189	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	2 894	2 957	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	73 440	64 705	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	18 078	18 261	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	18 078	18 261	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	14 784	14 984	
12.1-Compteurs			

Meyrargues - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.2-Investissements contractuels	12 765	12 956	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	2 019	2 028	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	3 696	3 753	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 49 870	- 26 550	46.76
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 49 870	- 26 550	46.76

(1) Dont Collectivité :	29 669	25 388	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

Meyrargues - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	168 284	194 624	15.65
1-EXPLOITATION DU SERVICE	135 668	133 647	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	29 460	28 685	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	3 156	32 291	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	256 261	295 571	15.34
1-PERSONNEL	86 636	107 971	
2-CHARGES DE PRODUCTION	22 072	20 520	
2.1-Energie électrique	17 239	15 606	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	4 833	4 914	
3-ANALYSES	1 611	1 654	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	74 957	91 965	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	2 560	920	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	25 821	29 145	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 155	2 574	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	4 082	4 180	
6.3-Informatique	9 231	10 659	
6.4-Assurances	534	883	
6.5-Locaux	6 602	4 769	
6.6-Autres	3 218	6 081	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	2 238	2 449	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	29 460	28 685	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	7 295	7 358	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	7 295	7 358	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	1 561	3 555	
12.1-Compteurs			

Meyrargues - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.2-Investissements contractuels		1 889	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	1 561	1 666	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	2 051	1 348	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 87 977	- 100 947	-14.74
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 87 977	- 100 947	-14.74

(1) Dont Collectivité :	29 460	28 685	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 0,96% en 2020 à 1,5% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **SUD-EST**
 Centre **PACA**
 Département **BOUCHES-DU-RHONE**
 Collectivité **CNE MEYREUIL AEP**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %	CEP 2021
PRODUITS		580,5	680,8	17,3	432,7
Exploitation du service		375,5	411,3		404,2
Collectivités et autres organismes publics		139,0	164,0		
Travaux attribués à titre exclusif		52,1	69,1		18,4
Produits accessoires		13,9	36,5		10,0
CHARGES		638,6	687,7	7,7	427,9
Personnel		117,0	123,8		86,2
Energie électrique		20,8	22,3		23,2
Achats d'eau		144,6	105,8		125,1
Produits de traitement		5,0	3,3		2,7
Analyses		2,2	5,8		4,0
Sous-traitance, matières et fournitures		39,7	44,4		46,7
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		3,7	5,7		6,9
Autres dépenses d'exploitation		47,2	64,3		36,1
- Télécommunications, poste et télégestion		0,4	1,1		9,0
- Engins et véhicules		20,4	25,3		10,4
- Informatique		16,2	22,4		10,3
- Assurances		0,8	1,8		2,2
- Locaux		6,2	8,9		
- Divers		3,2	4,8		4,2
Contribution des services centraux et recherche		38,8	56,1		30,3
Collectivités et autres organismes publics		139,0	164,0		
- Part collectivité		32,0	48,0		
- Autres organismes publics		107,0	116,0		
Charges relatives aux renouvellements		65,5	74,3		56,5
- Pour garantie de continuité du service		8,5	16,9		1,5
- Programme contractuel		57,1	57,4		55,0
Charges relatives aux investissements contractuels		1,2	1,2		1,2
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		1,2	1,2		1,2
Charges relatives investissements du domaine privé		0,6	0,8		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		13,3	15,9		9,1
RESULTAT AVANT IMPOT		-58,1	-6,9	88,1	4,8
RESULTAT		-58,1	-6,9	88,1	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 160-016001 -132000 -01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 26/04/2022

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **SUD-EST**
 Centre **PACA**
 Département **BOUCHES-DU-RHONE**
 Collectivité **CNE MEYREUIL EU**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %	CEP 2021
PRODUITS		551,0	544,2	-1,3	308,3
Exploitation du service		347,8	334,8		268,0
Collectivités et autres organismes publics		175,0	187,0		
Travaux attribués à titre exclusif		28,2	22,4		
Produits accessoires					40,3
CHARGES		586,6	599,4	2,2	304,1
Personnel		92,3	97,9		61,1
Energie électrique		71,3	58,9		76,1
Produits de traitement		24,0	16,3		8,0
Analyses		5,5	2,7		2,9
Sous-traitance, matières et fournitures		67,1	78,0		76,9
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		2,9	3,4		3,7
Autres dépenses d'exploitation		54,4	44,0		20,8
- Télécommunications, poste et télégestion		1,1	1,2		1,4
- Engins et véhicules		22,8	22,0		11,0
- Informatique		13,0	12,9		4,5
- Assurances		0,4	0,8		2,3
- Locaux		15,0	3,6		1,5
- Divers		2,1	3,4		0,2
Contribution des services centraux et recherche		35,2	34,4		24,7
Collectivités et autres organismes publics		175,0	187,0		
- Part collectivité		136,0	151,0		
- Autres organismes publics		39,0	36,0		
Charges relatives aux renouvellements		46,8	65,3		19,8
- Pour garantie de continuité du service		29,3	47,8		3,0
- Programme contractuel		17,5	17,6		16,8
Charges relatives aux investissements contractuels		2,3	2,3		2,3
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		2,3	2,3		2,3
Charges relatives investissements du domaine privé		0,5	0,5		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		9,4	8,8		7,8
RESULTAT AVANT IMPOT		-35,5	-55,2	-55,3	4,2
RESULTAT		-35,5	-55,2	-55,3	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
 domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf : 160-016001 -132001 -02 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 26/04/2022

Peynier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	590 337	555 590	-5.89
1-EXPLOITATION DU SERVICE	445 091	405 185	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	96 539	89 795	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	34 602	44 443	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	14 105	16 167	
CHARGES	723 279	642 518	-11.17
1-PERSONNEL	164 580	82 213	
2-CHARGES DE PRODUCTION	155 959	174 122	
2.1-Energie électrique	14 012	20 409	
2.2-Achats d'eau	138 200	151 661	
2.3-Produits de traitement	3 747	2 052	
3-ANALYSES	5 871	4 575	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	81 016	88 916	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	20 047	10 929	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	50 383	34 076	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 932	3 219	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	6 071	4 573	
6.3-Informatique	14 332	11 429	
6.4-Assurances	766	914	
6.5-Locaux	10 598	4 730	
6.6-Autres	14 683	9 210	
7-FRAIS DE CONTROLE	7 589	8 667	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	3 115	2 601	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	96 539	89 795	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	24 427	31 090	
11.1 Garantie de continuité	24 427	31 090	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	112 174	112 407	
12.1-Compteurs	3 295	2 142	
12.2-Investissements contractuels	106 625	108 406	

Peynier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	2 254	1 859	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	1 578	3 128	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 132 942	- 86 928	34.61
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 132 942	- 86 928	34.61

(1) Dont Collectivité :	27 679	25 140	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse de 11% des volumes nets vendus entre 2020 et 2021 (pic constaté en 2020).

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 2,25% en 2020 à 1,1% en 2021.

2.2 - Achats d'eau

L'écart entre 2020 et 2021 s'explique par une mauvaise estimation des provisions comptables d'achat d'eau en fin d'exercice.

Peynier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	174 868	155 259	-11.21
1-EXPLOITATION DU SERVICE	125 984	113 834	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	41 180	36 716	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	7 704	4 709	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	276 213	295 658	7.04
1-PERSONNEL	47 296	55 684	
2-CHARGES DE PRODUCTION	17 218	23 689	
2.1-Energie électrique	13 076	11 895	
2.2-Achats d'eau		7 568	
2.3-Produits de traitement	4 143	4 226	
3-ANALYSES	1 472	2 718	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	77 547	85 879	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	1 595	566	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	17 470	19 486	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 260	1 583	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	2 116	1 784	
6.3-Informatique	4 858	5 062	
6.4-Assurances	270	323	
6.5-Locaux	6 048	4 826	
6.6-Autres	2 917	5 908	
7-FRAIS DE CONTROLE	2 143	2 512	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 121	859	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	41 180	36 716	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	11 457	8 873	
11.1 Garantie de continuité	11 457	8 873	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	57 484	58 167	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	56 682	57 532	

Peynier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros		2020	2021	%
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	802	635	
	13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	231	510	
	RESULTAT AVANT IMPOT	- 101 345	- 140 399	-38.54
	14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
	RESULTAT NET	- 101 345	- 140 399	-38.54

(1) Dont Collectivité :	41 180	36 716	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse de 11% des volumes assainis entre 2020 et 2021 (pic constaté en 2020)

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel est passé de 0,59% en 2020 à 0,8% en 2021.

Peyrolles - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	475 032	423 890	-10.77
1-EXPLOITATION DU SERVICE	314 895	280 300	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	107 695	96 715	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	26 457	21 139	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	25 986	25 737	
CHARGES	505 267	425 515	-15.78
1-PERSONNEL	183 922	120 838	
2-CHARGES DE PRODUCTION	16 158	17 930	
2.1-Energie électrique	14 109	16 208	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	2 049	1 721	
3-ANALYSES	2 004	3 924	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	47 122	52 669	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	23 236	15 954	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	56 508	51 591	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 219	6 296	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	8 662	7 773	
6.3-Informatique	19 585	18 254	
6.4-Assurances	1 132	1 645	
6.5-Locaux	14 011	8 288	
6.6-Autres	6 900	9 337	
7-FRAIS DE CONTROLE	6 057	26	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	4 745	4 777	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	107 695	96 715	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	19 800	19 129	
11.1 Garantie de continuité	4 122	3 439	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	15 678	15 690	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	36 194	36 541	

Peyrolles - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs	10 673	10 663	
12.2-Investissements contractuels	22 209	22 542	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	3 313	3 335	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	1 826	5 421	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 30 235	- 1 625	94.63
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 30 235	- 1 625	94.63

(1) Dont Collectivité :	49 386	37 828	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Stabilisation des volumes nets facturés. Néanmoins une baisse du chiffre d'affaires est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec une sur évaluation en 2020 de l'estimation des volumes restant à facturer lors de la clôture des comptes.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 2,03% en 2020 à 1,3% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

63,6 k€ imputés en sous-traitance en lien avec la prestation hors DSP réalisée sur le forage de Cinq Onces : à sortir des charges DSP.

Peyrolles - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	326 096	328 682	0.79
1-EXPLOITATION DU SERVICE	317 093	314 817	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	7 805	6 009	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	1 198	6 081	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		1 775	
CHARGES	582 994	337 409	-42.12
1-PERSONNEL	196 842	136 705	
2-CHARGES DE PRODUCTION	35 878	31 518	
2.1-Energie électrique	24 719	24 837	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	11 159	6 682	
3-ANALYSES	1 562	1 530	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	232 660	62 510	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	5 610	1 773	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	61 659	60 417	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	4 965	5 510	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	9 421	9 421	
6.3-Informatique	21 256	21 871	
6.4-Assurances	1 232	2 004	
6.5-Locaux	16 179	11 115	
6.6-Autres	8 605	10 497	
7-FRAIS DE CONTROLE	6 230	22	
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 170	5 848	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	7 805	6 009	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	23 836	21 814	
11.1 Garantie de continuité	3 010	972	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	20 826	20 842	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 063	4 542	

Peyrolles - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	454	461	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	3 609	4 080	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	1 678	4 721	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 256 897	- 8 728	96.60
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 256 897	- 8 728	96.60

(1) Dont Collectivité :	7 805	6 009	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

3 - Travaux à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 2,14% en 2020 à 1,4% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Les travaux réalisés sur la centrifugeuse de la STEP de Peyrolles impactent fortement les comptes 2020 et expliquent la variation significative constatée entre les 2 exercices.

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	225 958	250 763	10.98
1-EXPLOITATION DU SERVICE	173 348	178 782	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	38 821	53 918	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	8 229	8 979	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	5 560	9 084	
CHARGES	299 596	316 932	5.79
1-PERSONNEL	88 740	79 707	
2-CHARGES DE PRODUCTION	82 334	74 613	
2.1-Energie électrique	3 532	4 750	
2.2-Achats d'eau	76 758	68 154	
2.3-Produits de traitement	2 044	1 709	
3-ANALYSES	2 644	2 408	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	35 879	50 673	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	7 491	8 558	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	19 896	22 633	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 267	2 657	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	3 046	3 133	
6.3-Informatique	6 385	7 983	
6.4-Assurances	344	659	
6.5-Locaux	4 737	3 510	
6.6-Autres	3 116	4 691	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 370	1 831	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	38 821	53 918	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	6 901	6 995	
11.1 Garantie de continuité	6 901	6 995	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	13 131	13 487	

Puylobier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs	189	68	
12.2-Investissements contractuels	11 989	12 169	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	952	1 250	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	2 388	2 109	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 73 638	- 66 169	10.14
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 73 638	- 66 169	10.14

(1) Dont Collectivité :	9 207	12 555	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets consommés sont en baisse de 5% mais cette baisse est compensée par l'augmentation tarifaire sur une année pleine en lien avec l'avenant n°1 (+8%).

4 - Produits accessoires

En 2021, les frais de recouvrement représentent 6k€ contre 3k€ en 2020 et explique la variation.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.2 - Achats d'eau

Les achats d'eau sont en baisse en lien avec la baisse des volumes nets consommés.

4 - Sous-traitances, matières et fournitures

Des travaux d'entretien sur la station de filtration et sur le réseau d'eau potable à hauteur de 15k€ ont été réalisés en 2021.

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	108 949	132 835	21.92
1-EXPLOITATION DU SERVICE	78 499	81 480	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	29 324	35 261	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	1 127	16 093	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	287 221	195 142	-32.06
1-PERSONNEL	52 298	42 477	
2-CHARGES DE PRODUCTION	14 929	1 966	
2.1-Energie électrique	13 825	1 960	
2.2-Achats d'eau	1 101		
2.3-Produits de traitement	2	6	
3-ANALYSES	874	1 231	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	146 850	74 701	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	2 352	639	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	18 041	16 281	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 226	1 387	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	4 947	2 439	
6.3-Informatique	5 307	5 768	
6.4-Assurances	306	525	
6.5-Locaux	4 463	3 603	
6.6-Autres	1 791	2 560	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 277	1 512	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	29 324	35 261	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	19 271	19 065	
11.1 Garantie de continuité	19 271	19 065	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	887	1 040	

Puylobier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	887	1 040	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	1 118	968	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 178 272	- 62 307	65.05
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 178 272	- 62 307	65.05

(1) Dont Collectivité :	29 324	35 261	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets assainis sont en hausse de 2% en 2021 par rapport à 2020.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

4 - Produits accessoires

En 2021, les frais de recouvrement représentent 6k€ contre 3k€ en 2020 et explique la variation.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitances, matières et fournitures

Forte hausse en 2020 sur la réparation des branchements, l'entretien canalisation et le curage (casse canalisation et step) pour 91 k€. En 2021 retour à la normale à 4 k€.

Rognes Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	263,48	282,49	7,21%
Exploitation du service	147,28	159,83	
Collectivités et autres organismes publics	83,21	86,35	
Travaux attribués à titre exclusif	27,27	28,70	
Produits accessoires	5,71	7,62	
CHARGES	319,41	328,28	2,78%
Personnel	63,12	69,29	
Energie électrique	20,93	22,90	
Produits de traitement	0,45	1,07	
Analyses	5,79	3,31	
Sous-traitance, matières et fournitures	41,20	32,23	
Impôts locaux et taxes	0,85	0,95	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	25,70	30,22	
• télécommunication, postes et télégestion	3,10	1,99	
• engins et véhicules	3,61	4,59	
• informatique	11,48	15,98	
• assurance	0,90	0,78	
• locaux	3,50	2,28	
Contribution des services centraux et recherche	5,95	6,47	
Collectivités et autres organismes publics	83,21	86,35	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	2,59	3,26	
• programme contractuel	16,49	16,82	
• fonds contractuel	7,20	7,23	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	42,85	43,70	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,00	0,83	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	2,06	3,65	
Résultat avant impôt	-55,93	-45,79	18,13%
RESULTAT	-55,93	-45,79	18,13%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Rognes Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	0,00	212,11	-
Exploitation du service	0,00	151,75	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	60,05	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,29	
Produits accessoires	0,00	0,02	
CHARGES	0,00	221,03	-
Personnel	0,00	55,36	
Energie électrique	0,00	17,56	
Produits de traitement	0,00	0,84	
Analyses	0,00	0,61	
Sous-traitance, matières et fournitures	0,00	45,70	
Impôts locaux et taxes	0,00	0,80	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	0,00	17,82	
• télécommunication, postes et télégestion	0,00	0,57	
• engins et véhicules	0,00	3,85	
• informatique	0,00	9,82	
• assurance	0,00	0,71	
• locaux	0,00	1,57	
Contribution des services centraux et recherche	0,00	5,02	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	60,05	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	0,00	8,93	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	0,00	6,31	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,00	0,76	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,00	1,28	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	
Résultat avant impôt	0,00	-8,92	-
RESULTAT	0,00	-8,92	-

Conforme à la circulaire FFE du 31 janvier 2005

2. Compte annuel d'exploitation

PRODUITS	
Partie Fixe Indépendante des Débits et Charges	1 523 174,44 €
Partie Fixe Dépendant indirectement des Débits et des Charges	409 332,31 €
Partie Proportionnelle Dépendant Exclusivement des Débits et des Charges	1 190 400,22 €
Révision de prix	430 913,30 €
Prestations supplémentaires	32 665,25 €
TOTAL PRODUITS	3 586 485,52 €
CHARGES DIRECTES ET REPARTIES	
Personnel et frais associés	683 556,63 €
Energie	156 806,43 €
<i>Elec-prime fixe</i>	44 117,18 €
<i>Elec-consommation</i>	112 689,25 €
Réactifs et produits consommables	513 073,03 €
Evacuation des boues (Elimination et transport)	184 341,47 €
Entretien courant	672 935,37 €
<i>Dépenses d'entretien (présentation de service + pièces de rechange)</i>	391 497,36 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	204 413,40 €
<i>Dépenses de gestion</i>	77 024,61 €
Analyses	94 951,12 €
Charges générales	47 238,62 €
Frais de structure	699 321,18 €
Frais de Renouvellement*	294 197,87 €
Provisions créances douteuses	- 104 083,44 €
TOTAL CHARGES DIRECTES ET REPARTIE	3 242 338,28 €
RESULTAT DE L'AFFAIRE AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES	344 147,24 €

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	769 012	673 452	-12.43
1-EXPLOITATION DU SERVICE	522 648	473 375	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	182 129	167 592	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	37 932	14 719	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	26 302	17 766	
CHARGES	910 198	711 747	-21.80
1-PERSONNEL	255 919	130 259	
2-CHARGES DE PRODUCTION	197 763	197 901	
2.1-Energie électrique	9 082	2 349	
2.2-Achats d'eau	183 910	191 451	
2.3-Produits de traitement	4 771	4 101	
3-ANALYSES	4 738	4 219	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	80 981	55 627	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	41 966	19 515	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	60 008	45 447	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 386	5 368	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	8 614	6 861	
6.3-Informatique	20 433	16 461	
6.4-Assurances	1 137	1 471	
6.5-Locaux	14 942	7 557	
6.6-Autres	8 497	7 729	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	4 608	4 210	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	182 129	167 592	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	26 596	26 496	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	26 596	26 496	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	51 214	51 664	

Rousset -Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs	13 696	13 909	
12.2-Investissements contractuels	34 349	34 864	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	3 170	2 891	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	4 275	8 815	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 141 186	- 38 295	72.88
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 141 186	- 38 295	72.88

(1) Dont Collectivité :	93 201	83 970	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets vendus sont en baisse de 5%.

4 - Produits accessoires

Les produits accessoires diminuent essentiellement en lien avec les frais d'accès au service qui passent de 14 k € en 2020 à 6 k€ en 2021.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

L'évolution du poste de sous-traitance s'explique par la forte diminution en 2021 des travaux réalisés à titre exclusif.

5 - Impôts et taxes

Le taux de la redevance prélèvement a été baissé en 2021.

Rousset -Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	761 181	741 874	-2.54
1-EXPLOITATION DU SERVICE	610 559	607 067	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	143 275	132 085	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	7 347	2 722	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	988 958	889 390	-10.07
1-PERSONNEL	262 157	249 847	
2-CHARGES DE PRODUCTION	88 227	83 098	
2.1-Energie électrique	73 954	60 239	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	14 273	22 859	
3-ANALYSES	3 552	3 765	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	209 156	134 591	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	9 044	1 773	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	102 076	106 754	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	7 868	9 064	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	16 864	16 407	
6.3-Informatique	36 210	37 954	
6.4-Assurances	2 186	3 554	
6.5-Locaux	29 797	21 747	
6.6-Autres	9 152	18 029	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	9 358	10 340	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	143 275	132 085	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	103 886	103 496	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	103 886	103 496	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	57 781	61 746	

Rousset -Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	51 306	54 621	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	6 475	7 125	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	447	1 894	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 227 777	- 147 516	35.24
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 227 777	- 147 516	35.24

(1) Dont Collectivité :	143 275	132 085	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets assainis augmentent de 2% mais cette évolution est compensée par une estimation trop faible des volumes de fin d'année lors de la clôture des comptes.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.3 - Produits de traitement

En 2021 nous avons eu un incident sur la préparation polymère (+3,5 k€) et des problèmes de réglage au niveau du chlorure ferrique qui ont généré des sur-consommations.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

En 2020 hausse pour les graisses, le relevage et le curage. Retour à la normale en 2021 et - 14k€ d'entretien enregistré en 2020 qui passe en renouvellement en 2021.



Saint-Antonin-sur-Bayon - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	70 995	52 141	-26.56
1-EXPLOITATION DU SERVICE	41 331	30 995	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	27 216	20 717	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	1 864		
4-PRODUITS ACCESSOIRES	583	429	
CHARGES	89 635	79 601	-11.19
1-PERSONNEL	27 994	16 669	
2-CHARGES DE PRODUCTION	9 248	5 677	
2.1-Energie électrique	8 567	4 994	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	682	683	
3-ANALYSES	1 481	1 159	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	9 689	26 313	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	1 517	626	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	7 696	6 014	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	617	543	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	1 260	953	
6.3-Informatique	2 862	2 259	
6.4-Assurances	168	205	
6.5-Locaux	2 038	1 046	
6.6-Autres	750	1 008	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	702	590	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	27 216	20 717	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	3 589	1 427	
11.1 Garantie de continuité	3 589	1 427	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	479	406	

Saint-Antonin-sur-Bayon - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	479	406	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	24	3	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 18 640	- 27 460	-47.31
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 18 640	- 27 460	-47.31
(1) Dont Collectivité :	19 612	15 084	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes 2020 étaient anormalement hauts en lien avec les périodes de confinement. Les volumes 2021 sont comparables à l'année 2019.

CHARGES

1 - Personnel

Optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

4 - Sous-traitances, matières et fournitures

Des travaux d'entretien sur la station de filtration et sur le réseau d'eau potable à hauteur de 15k€ ont été réalisés en 2021.

8.5. Reversements effectués dans l'année

8.5.1. Produits facturés au cours de l'exercice



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

Saint-Cannat Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	529,33	567,11	7,14%
Exploitation du service	272,52	269,89	
Collectivités et autres organismes publics	230,20	225,91	
Travaux attribués à titre exclusif	16,38	52,76	
Produits accessoires	10,24	18,55	
CHARGES	622,80	558,76	-10,28%
Personnel	119,11	85,16	
Energie électrique	9,46	9,65	
Achats d'eau	116,64	88,91	
Produits de traitement	1,40	1,73	
Analyses	5,22	7,40	
Sous-traitance, matières et fournitures	35,60	45,06	
Impôts locaux et taxes	0,91	1,43	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	44,83	45,24	
• télécommunication, postes et télégestion	1,52	1,69	
• engins et véhicules	8,56	5,31	
• informatique	26,84	28,08	
• assurance	0,77	1,24	
• locaux	5,42	3,42	
Contribution des services centraux et recherche	9,87	11,26	
Collectivités et autres organismes publics	230,20	225,91	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	26,61	26,99	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	7,68	7,83	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	12,40	12,61	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,86	1,33	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	2,02	-11,75	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	
Résultat avant impôt	-93,47	8,35	108,93%
Apurement des déficits antérieurs	0,00	8,35	
RESULTAT	-93,47	-0,00	100,00%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Saint-Cannat Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	275,35	266,04	-3,38%
Exploitation du service	235,89	223,75	
Collectivités et autres organismes publics	32,76	30,42	
Travaux attribués à titre exclusif	6,69	11,84	
Produits accessoires	0,00	0,03	
CHARGES	274,64	248,60	-9,48%
Personnel	70,35	64,78	
Energie électrique	23,51	22,21	
Achats de prestations assainissement	-0,00	0,00	
Produits de traitement	4,31	8,51	
Analyses	0,45	1,56	
Sous-traitance, matières et fournitures	57,62	32,83	
Impôts locaux et taxes	1,58	1,21	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	28,77	30,91	
• télécommunication, postes et télégestion	1,23	0,75	
• engins et véhicules	5,00	4,34	
• informatique	12,46	12,59	
• assurance	1,39	1,22	
• locaux	4,93	2,03	
Contribution des services centraux et recherche	8,01	7,78	
Collectivités et autres organismes publics	32,76	30,42	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	42,49	42,70	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	2,51	2,54	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,55	1,31	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,72	1,83	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,01	0,01	
Résultat avant impôt	0,70	17,44	2378,91%
Apurement des déficits antérieurs	0,70	17,44	
RESULTAT	-0,00	0,00	-

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Trets - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	1 147 957	1 129 884	-1.57
1-EXPLOITATION DU SERVICE	756 310	706 123	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	336 176	324 411	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	17 279	34 933	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	38 192	64 417	
CHARGES	1 387 659	1 304 945	-5.96
1-PERSONNEL	301 426	246 704	
2-CHARGES DE PRODUCTION	386 569	373 776	
2.1-Energie électrique	14 146	15 070	
2.2-Achats d'eau	368 289	353 802	
2.3-Produits de traitement	4 134	4 904	
3-ANALYSES	6 104	4 976	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	119 883	137 366	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	38 674	27 548	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	108 084	96 428	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	7 900	7 953	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	12 189	12 062	
6.3-Informatique	28 267	30 041	
6.4-Assurances	1 526	2 476	
6.5-Locaux	31 331	20 746	
6.6-Autres	26 871	23 151	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	5 686	5 690	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 283	7 014	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	336 176	324 411	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	54 552	58 048	
11.1 Garantie de continuité	1 539	2 560	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	53 013	55 488	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	7 072	7 435	
12.1-Compteurs			

Trets - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.2-Investissements contractuels	2 479	2 516	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 592	4 918	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	17 151	15 548	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 239 702	- 175 061	26.97
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 239 702	- 175 061	26.97

(1) Dont Collectivité :	200 645	192 122	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Baisse des volumes nets vendus de 4% entre 2020 et 2021.

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

4 - Produits accessoires

Augmentation des frais de recouvrement à hauteur de 24 k€ entre 2020 et 2021.

CHARGES

1 - Personnel

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

2.2 Achats d'eau

Baisse des achats d'eau en lien avec la baisse des volumes consommés.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

Trets - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	539 190	531 747	-1.38
1-EXPLOITATION DU SERVICE	380 831	375 911	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	151 794	149 263	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	6 565	6 573	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	745 946	917 363	22.98
1-PERSONNEL	205 309	216 797	
2-CHARGES DE PRODUCTION	30 539	113 338	
2.1-Energie électrique	13 070	102 976	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	17 469	10 363	
3-ANALYSES	3 890	3 581	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	180 072	236 940	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	5 919	975	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	76 682	84 167	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	6 315	7 347	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	11 419	11 600	
6.3-Informatique	25 348	28 522	
6.4-Assurances	1 465	2 412	
6.5-Locaux	22 126	17 113	
6.6-Autres	10 008	17 172	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	7 956	7 915	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	6 220	6 905	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	151 794	149 263	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	63 722	84 402	
11.1 Garantie de continuité	8 101	25 693	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	55 621	58 709	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	6 438	6 867	

Trets - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	2 003	2 033	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 435	4 834	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	7 404	6 212	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 206 756	- 385 616	-86.51
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 206 756	- 385 616	-86.51

(1) Dont Collectivité :	151 794	149 263	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes assainis baissent de 6% entre 2020 et 2021. Cette baisse est compensée en grande partie par la prise en compte sur une année pleine de l'augmentation de tarif en lien avec l'avenant n°1.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat a été revu en tenant compte de la réalité des interventions réalisés. Il passe de 1,93% en 2020 à 2,6% en 2021.

2.1 Energie électrique

Impact contentieux Aqualter (-35 k€ en 2020) (+50 k€ en 2021)

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

L'évolution de ce poste de charge s'explique essentiellement par la réalisation de travaux d'entretien sur le broyeur de tête de la STEP à hauteur de 30 k€.

Vauvenargues - Rapport annuel du déléguataire
Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	205 438	195 884	-4.65
1-EXPLOITATION DU SERVICE	116 558	112 774	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	85 513	71 850	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	-1	7 724	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	3 368	3 536	
CHARGES	244 148	251 556	3.03
1-PERSONNEL	85 947	106 071	
2-CHARGES DE PRODUCTION	15 204	10 700	
2.1-Energie électrique	11 459	6 948	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	3 746	3 752	
3-ANALYSES	1 840	1 445	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	15 932	20 272	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	4 032	1 839	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	22 908	24 052	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 880	2 005	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	3 562	3 564	
6.3-Informatique	8 208	9 264	
6.4-Assurances	470	778	
6.5-Locaux	5 915	4 242	
6.6-Autres	2 874	4 199	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 943	2 118	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	85 513	71 850	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	6 407	8 936	
11.1 Garantie de continuité	6 407	8 936	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	3 271	3 352	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	1 930	1 959	

Vauvenargues - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	1 341	1 393	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	1 150	922	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 38 710	- 55 673	-43.82
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 38 710	- 55 673	-43.82
(1) Dont Collectivité :	65 169	54 540	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.5. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

L'augmentation de tarif en lien avec l'avenant n°1 sur une année pleine (+16%) est compensée par la baisse des volumes constatée en 2021 par rapport à 2020 (-17%).

4 - Produits accessoires

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat a été revu en tenant compte de la réalité des interventions réalisés. Il passe de 1,07% en 2020 à 1,6% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

8.6. Reversements effectués dans l'année

8.6.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basée sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

Vauvenargues - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	31 902	28 097	-11.93
1-EXPLOITATION DU SERVICE	24 225	21 060	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	7 677	6 734	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF			
4-PRODUITS ACCESSOIRES		303	
CHARGES	47 288	46 151	-2.40
1-PERSONNEL	17 723	25 613	
2-CHARGES DE PRODUCTION	927	673	
2.1-Energie électrique	926	671	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	1	2	
3-ANALYSES	117	121	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	12 954	4 959	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	449	102	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	4 562	4 867	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	370	392	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	694	668	
6.3-Informatique	1 608	1 847	
6.4-Assurances	92	145	
6.5-Locaux	1 230	840	
6.6-Autres	567	975	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	378	380	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	7 677	6 734	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	564	1 341	
11.1 Garantie de continuité	564	1 341	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	1 209	1 207	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	948	962	

Vauvenargues - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	261	245	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	729	155	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 15 386	- 18 054	-17.34
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 15 386	- 18 054	-17.34
(1) Dont Collectivité :	7 677	6 734	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.5. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes assainis sont en baisse de 15% entre 2021 et 2020. Il s'agit d'un retour à la normale par rapport à 2020 qui était une année exceptionnelle.

CHARGES

1 - Personnel

Le coefficient d'affectation du personnel sur ce contrat a été revu en tenant compte de la réalité des interventions réalisés. Il passe de 0,22% en 2020 à 0,4% en 2021.

8.6. Reversements effectués dans l'année

8.6.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

1.Compte de la surtaxe de la collectivité	
Solde du compte au 1er Janvier	6 801.05
Facturation de l'exercice	6 745.26

Commune de Ventabren - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	1 003 911	970 947	-3.28
1-EXPLOITATION DU SERVICE	620 497	636 256	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	253 178	185 167	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	106 005	111 095	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	24 231	38 429	
CHARGES	1 154 689	1 110 445	-3.83
1-PERSONNEL	246 045	230 476	
2-CHARGES DE PRODUCTION	305 526	335 029	
2.1-Energie électrique	22 355	22 299	
2.2-Achats d'eau	279 844	309 358	
2.3-Produits de traitement	3 327	3 372	
3-ANALYSES	3 688	3 939	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	181 181	189 074	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	28 118	27 935	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	77 352	83 200	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	9 781	9 893	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	10 413	10 666	
6.3-Informatique	23 943	27 056	
6.4-Assurances	1 297	2 124	
6.5-Locaux	17 547	11 104	
6.6-Autres	14 370	22 357	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 374	5 995	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	253 178	185 167	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	26 794	24 060	
11.1 Garantie de continuité	26 794	24 060	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	23 723	23 836	
12.1-Compteurs	14 044	13 746	

Commune de Ventabren - Rapport annuel du délégataire
 Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.2-Investissements contractuels	5 727	5 813	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	3 951	4 277	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	3 709	1 735	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 150 778	- 139 499	7.48
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 150 778	- 139 499	7.48

(1) Dont Collectivité :	165 047	95 835	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.5. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Les volumes nets vendus augmentent de 1% en 2021 par rapport à 2020.

2 - Collectivité et autres organismes publics

La surtaxe a baissé de 34% entre 2020 et 2021.

4 - Produits accessoires

Les frais de recouvrement et les frais d'accès au service (FAS) ont augmenté entre 2020 et 2021 : +11k € pour les frais de recouvrement et +4 k€ pour les FAS.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.2 Achats d'eau

Le tarif d'achat d'eau au m³ a augmenté de 7% entre 2020 et 2021. En outre, les volumes achetés ont augmenté de 3% reflétant la baisse du rendement du réseau de distribution de la commune.

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	92 879	201 706	117.17
1-EXPLOITATION DU SERVICE	17 732	17 915	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	53 311	129 350	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	21 835	54 441	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	126 210	271 313	114.97
1-PERSONNEL	20 107	67 496	
2-CHARGES DE PRODUCTION	1 060	193	
2.1-Energie électrique	1 060	191	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement		1	
3-ANALYSES	6	11	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	42 370	68 309	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	370	69	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	3 269	5 383	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	223	247	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	528	664	
6.3-Informatique	1 306	2 516	
6.4-Assurances	75	169	
6.5-Locaux	952	1 198	
6.6-Autres	185	589	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	296	336	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	53 311	129 350	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	5 177		
11.1 Garantie de continuité	5 177		
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	186	140	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels			

Commune de Ventabren - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	186	140	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	56	28	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 33 332	- 69 606	-108.83
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 33 332	- 69 606	-108.83

(1) Dont Collectivité :	53 311	129 350	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Commentaires

PRODUITS

2 - Collectivités et autres organismes publics

Evolution de la surtaxe : 0,194 €/m³ en 2020 > 0,53 €/m³ en 2021

3 - Travaux attribués à titre exclusif

Après la baisse significative de l'activité Travaux en 2020 en lien avec la crise sanitaire, un effet rebond est constaté en 2021 générant une augmentation de CA.

CHARGES

1 - Personnel

Impact de l'évolution du coefficient d'activité : 0,3% en 2020 > 1,2% en 2021.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.

10 - Collectivités et autres organismes publics

Evolution de la surtaxe : 0,194 €/m³ en 2020 > 0,53 €/m³ en 2021.

Vitrolles - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	5 484 208	5 542 663	1.07
1-EXPLOITATION DU SERVICE	4 004 945	4 030 394	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	1 096 770	1 122 822	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	83 355	104 068	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	299 137	285 378	
CHARGES	6 478 589	5 515 679	-14.86
1-PERSONNEL	750 248	543 301	
2-CHARGES DE PRODUCTION	3 120 045	2 693 826	
2.1-Energie électrique	22 175	18 553	
2.2-Achats d'eau	3 097 085	2 673 760	
2.3-Produits de traitement	785	1 513	
3-ANALYSES	7 921	7 455	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	614 999	197 287	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	147 972	74 530	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	239 956	322 206	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	22 375	31 161	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	29 762	43 189	
6.3-Informatique	69 924	103 316	
6.4-Assurances	3 575	8 510	
6.5-Locaux	52 433	42 473	
6.6-Autres	61 888	93 558	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	161 827	164 024	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	14 564	24 939	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	1 096 770	1 122 822	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	265 432	260 567	
11.1 Garantie de continuité	99 379	94 490	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	166 052	166 077	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	39 078	46 617	

Vitrolles - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	27 935	28 354	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	11 143	18 262	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	19 777	58 105	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 994 382	26 984	102.71
14-IMPOT SUR LES SOCIETES		10 851	
RESULTAT NET	- 994 382	16 134	101.62

(1) Dont Collectivité :	484 337	479 169	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Augmentation des volumes nets facturés de 1,2% entre 2020 et 2021.

4 - Produits accessoires

L'indemnité sur fond d'intéressement baisse en 2021 de 24 k€.

CHARGES

1 - Personnel

La baisse constatée par rapport à l'année N-1 s'explique par l'optimisation des moyens affectés au contrat suite à la réorganisation réalisée en 2020.

2.2 - Achats d'eau

Suppression de l'effet cliquet en 2021 appliqué en 2020.

4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Effet de la provision travaux (230 k€) passée en 2020, reprise en 2021 alors que travaux ont été exécutés seulement à hauteur de 60 k€..

5 - Impôts locaux et taxes

La redevance de prélèvement est passée de 0,04 €/m³ en 2020 à 0,02 €/m³ en 2021.

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **SUD-EST**
Centre **PACA**
Département **BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité **CNE VITROLLES ASST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS		2 663,1	2 813,0	5,6
Exploitation du service		1 866,1	1 796,8	
Collectivités et autres organismes publics		410,0	575,0	
Travaux attribués à titre exclusif		54,7	27,2	
Produits accessoires		332,3	414,1	
CHARGES		2 803,4	2 901,2	3,5
Personnel		463,8	326,5	
Energie électrique		261,9	260,1	
Produits de traitement		78,9	77,1	
Analyses		27,3	22,6	
Sous-traitance, matières et fournitures		610,7	709,0	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		41,1	50,2	
Autres dépenses d'exploitation		301,5	280,6	
- Télécommunications, poste et télégestion		5,6	7,0	
- Engins et véhicules		106,4	79,6	
- Informatique		122,5	96,6	
- Assurances		4,1	6,5	
- Locaux		49,3	72,9	
- Divers		13,5	17,8	
Contribution des services centraux et recherche		215,4	195,2	
Collectivités et autres organismes publics		410,0	575,0	
- Part collectivité		410,0	575,0	
Charges relatives aux renouvellements		347,5	359,2	
- Pour garantie de continuité du service		76,2	77,7	
- Programme contractuel		271,3	281,5	
Charges relatives aux investissements contractuels		26,5	26,5	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		26,5	26,5	
Charges relatives investissements du domaine privé		7,6	8,5	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		11,1	10,8	
RESULTAT AVANT IMPOT		-140,3	-88,2	37,1
RESULTAT		-140,3	-88,2	37,1

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf. 160-016001 -132401 -02. 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 27/05/2022

